



TCHAD

CADRE D'ACCÉLÉRATION DE L'OMD

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



CADRE D'ACCELERATION DES OMD
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Décembre 2012

Copyright © Gouvernement du Tchad et le PNUD
Tous droits réservés.

Design:
José R. Mendes

Photo couverture:
PNUD Tchad

TCHAD

CADRE D'ACCÉLÉRATION DE L'OMD

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....8

PREFACE.....12

RESUME.....14

I – INTRODUCTION.....20

II – PROGRES ET DIFFICULTES DANS LA REALISATION DES OMD.....24

III – INTERVENTIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES.....40

IV - ANALYSE DES GOULOTS D’ETRANGLEMENT.....54

V – ACCELERATION DES PROGRES VERS LA CIBLE 3 DE L’OMD 1 : IDENTIFIER LES SOLUTIONS.....68

VI – PLAN D’ACCELERATION DE LA CIBLE 3 DE L’OMD 1.....84

BIBLIOGRAPHIE.....101

LISTE DES FIGURES

TCHAD. REPUBLIC DU TCHAD CARTE BIOCLIMATIQUE.....	26
TCHAD. MÈNAGES EN INSECURITÉ ALIMENTAIRE SÉVÈRE.....	39
GRAPHIQUE 1. TAUX D'INSUFFISANCE PONDÉRALE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS (1990-2015).....	31
ENCADRÉ 1. LE PROGRAMME NATIONAL DE SECURITÉ ALIMENTAIRE, 2011-2015.....	42
ENCADRÉ 2. EXPÉRIENCES OU PROGRAMMES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	44

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: SITUATION DES OMD AU TCHAD.....	21
TABLEAU 2: ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SÉVÈRE, MODÉRÉE, ET EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL EN DÉCEMBRE 2011.....	32
TABLEAU 3: TAUX D'INSUFFISANCE PONDÉRALE.....	33
TABLEAU 4: TAUX DE MALNUTRITION PAR RÉGION.....	34
TABLEAU 5: RENDEMENTS PAR HECTARE AU TCHAD PAR RAPPORT À D'AUTRE PAYS COMPARABLES	36
TABLEAU 6: PRODUCTION ET BESOINS CÉRÉALIERS 2004-2010 (EN TONNES).....	37
TABLEAU 7: PROJECTIONS DES BESOINS DES POPULATIONS EN CÉRÉALES, VIANDE ET POISSON DE 2011 À 2015.....	37
TABLEAU 8: ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES PAR LE CAO SUR LE PNSA.....	53
TABLEAU 9. PART DES DÉPENSES AGRICOLES DANS LE BUDGET.....	63
TABLEAU 10: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT AFFECTANT LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES CLÉS POUR ATTEINDRE LA CIBLE 3 DE L'OMD 1.....	66
TABLEAU 11: TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS VERS LA CIBLE 3 DE L'OMD 1 SYNTHÈSE DES SOLUTIONS RETENUES.....	74
TABLEAU 12: PLAN DE FINANCEMENT.....	86
TABLEAU 13: PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....	93

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
APRODEPIT	Association pour la promotion et le développement de la pisciculture intégrée au Tchad
APDI	Association pour la promotion du développement durable et intégral
BET	Borkou-Ennedi-Tibesti
CAO	Cadre d'accélération des OMD
CASAGC	Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDA	Comité départemental d'action
CDCR	Caisse de développement de crédit rural
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CLA	Comité local d'action
CNA	Centre de nutrition ambulatoire
CNP	Coordination nationale du programme
CNS	Centre de nutrition supplémentaire
CNT	Centre de nutrition thérapeutique
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
CRA	Comité régional d'action
CTS	Comité technique de suivi
DG/DRHA	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole
DIAPER	Dispositif permanent d'enquête agricole
DPSA	Direction de la production et des statistiques agricoles
DPVC	Direction de la protection des végétaux et du conditionnement
EDST	Enquête démographique et de santé au Tchad
EIMT	Enquête à indicateurs multiples au Tchad
EMF	Établissements de micro finance
EVST	Enquête de référence sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité structurelle
F CFA	Franc de la communauté financière africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
HCIP-PNSA	Haut Comité interministériel de pilotage
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDH	Indice de développement humain
IEC	Information, Éducation et Communication
ITRAD	Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement
MAI	Ministère de l'agriculture et de l'irrigation

MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MODEL	Mobilisation pour le développement durable du bassin du Logone
MPECI	Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale
NEPAD	Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVSD	Office de mise en valeur de Sategui-Deressia
ONASA	Office national de sécurité alimentaire
ONDR	Office national de développement rural
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFIT	Projet d'appui à la finance Inclusive
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN/LCD	Programme d'action national de lutte contre la désertification
PARPIA	Projet d'appui à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire
PARSET	Projet d'appui aux réformes du secteur éducation au Tchad
PASPOP	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations des producteurs
PCVZS	Projet de production cotonnière et vivrière en zone soudanienne
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles
PIDR	Plan d'intervention pour le développement rural
PPP	Petits producteurs et productrices
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
PNIMT	Programme national d'investissement à moyen terme
PNN	Plan national de la nutrition
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRODEL	Programmes prioritaires portant sur le développement local
PRODERK	Projet de développement rural du Kanem
PROMIFIT	Projet de la microfinance au Tchad
PROSE	Programme de renforcement des capacités sectorielles
PRSA/AC	Programme régional de sécurité alimentaire de l'Afrique centrale
PRSA/CEN-SAD	Programme régional de sécurité alimentaire de la CEN-SAD
PSANG	Projet de sécurité alimentaire au Nord Guéra
SDA	Schéma directeur agricole
SDDPP	Schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture

SDEA	Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
SISAAR	Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide
SNMF	Stratégie nationale de micro finance
SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
SNT	Stratégie nationale des transports
SODELAC	Société pour le développement du Lac
SONAPA	Société nationale des productions animales
REPIMAT	Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Tchad
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
VIH/Sida	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

PRÉFACE

Analysé au cours du sommet de haut niveau des Nations Unies tenu en septembre 2010, le bilan de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a montré qu'en dépit de multiples avancées, de nombreux pays risquent de ne pas atteindre un ou plusieurs des objectifs fixés d'ici la date butoir de 2015 s'ils n'appliquent pas immédiatement des mesures bien ciblées.

Le gouvernement du Tchad a souscrit aux objectifs du Millénaire et a inscrit les OMD dans ses Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP 1 et 2). Par ailleurs, il a adopté en 2005 le Programme national de sécurité alimentaire, qui a fait l'objet d'une réactualisation en 2010. Mais la mise en œuvre de cette stratégie a été contrariée à la fois par les conflits internes, l'effondrement des cours du brut et des recettes d'origine pétrolière, une mauvaise pluviométrie et une faible gouvernance.

Le rapport décennal sur la mise en œuvre des OMD au Tchad reste pessimiste quant à la probabilité que le pays atteigne la plupart des OMD en 2015, et ce, malgré d'importants progrès réalisés dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme, ainsi que de l'accès à l'eau potable.

En particulier, l'évolution de la cible 3 de l'OMD 1 – « Réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la population qui souffre de la faim » – n'est pas très favorable. La proportion de la population souffrant de la faim reste élevée, avec un taux d'insuffisance pondérale infanto-juvénile estimé à 30 % en 2010 (MICS, 2010), alors que l'objectif pour le Tchad est de ramener cet indicateur à 21 % en 2015.

Avec la crise alimentaire annoncée pour 2012 dans le Sahel et au Tchad, on estime actuellement

à 3,6 millions le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire, soit 29 % de la population, une proportion en augmentation par rapport à la crise de 2010. La situation nutritionnelle dans le pays est de ce fait critique, avec des taux de malnutrition aiguë globale (MAG) très élevés dans la bande sahélienne, et dépassant le seuil critique de 15 % dans 6 régions. La malnutrition aiguë est ainsi l'une des causes indirectes de la mortalité élevée chez les enfants tchadiens.

Cette situation alimentaire et nutritionnelle du Tchad n'est cependant pas une fatalité. En effet, le Tchad dispose d'un important potentiel agricole et d'un important effectif de cheptels, et les réserves en eau souterraine sont importantes.

Lors de son discours d'investiture (en août 2011), le Président de la République a déclaré : « J'ai décidé de consacrer les trois premières années de mon quinquennat au monde rural. Car je demeure convaincu que l'indépendance du Tchad passe obligatoirement par le développement rural. Un homme qui a faim n'est pas un homme libre, a-t-on coutume de dire ». Dans la foulée, le Gouvernement a organisé en janvier 2012, sous la haute présidence du chef de l'État, un forum sur le développement du monde rural.

Le Tchad dispose des atouts nécessaires pour atteindre la cible 3 de l'OMD 1, qui vise à « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». Dans ce contexte, le Gouvernement tchadien a adopté le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD (CAO), approche novatrice conçue pour aider le pays à repérer et à surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation des OMD.

Le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, dont les agences du Système des Nations Unies, a élaboré ce CAO pour jeter les bases d'un dialogue constructif sur la levée des obstacles freinant les progrès de l'OMD relatifs à la faim.

La mise en œuvre du cadre d'accélération des OMD au Tchad entraînera une rationalisation des ressources et une focalisation des efforts visant à lever les obstacles majeurs à l'atteinte de la cible 3 de l'OMD 1.

Ce document constitue un moyen de plaider et met à la disposition des décideurs publics, des responsables des projets et programmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim, des partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, des ONG et de la société civile des informations précieuses pour l'intensification de leurs efforts visant à réduire significativement la faim d'ici l'échéance de 2015. Le Gouvernement aspire ainsi à ce que ce cadre joue un rôle important dans cette grande mobilisation.

Les révolutions vertes qui ont combiné une mise à disposition des semences améliorées, des engrais et des techniques d'irrigation, de retenue des eaux et de fertilisation des sols ont réussi à augmenter la productivité en Asie et à sauver des millions de vies. Des expériences ont été menées par l'État tchadien avec le soutien d'ONG ou d'autres partenaires dans la petite irrigation (pompes manuelles, technique de goutte à goutte), la mise à disposition de semences améliorées (riz nERICA), l'utilisation d'engrais locaux (compost), le développement

de techniques d'adaptation aux changements climatiques (cultures en couloir). Certaines de ces expériences ont été menées au profit des petits producteurs et productrices vulnérables. Elles ont été accompagnées par un appui-conseil et de meilleures conditions de commercialisation, et ont abouti à de fortes hausses de productivité et de revenus dans des délais assez courts (1 an), permettant ainsi de sortir certains ménages du cycle de la faim. Le CAO présente donc certaines solutions en matière d'accélération qui, multipliées à un degré suffisant au profit des plus vulnérables, pourront permettre d'atteindre les objectifs de l'OMD sur la réduction de la faim.

Le CAO montre qu'on peut atteindre la cible 3 de l'OMD 1 en influant sur 3 éléments critiques : (i) une plus grande productivité par la subvention et la mise à disposition de semences, d'engrais et de techniques de petite irrigation, de retenue d'eau et de fertilisation des sols, avec des appuis-conseils conséquents, (ii) une amélioration des conditions de commercialisation et de stockage des ménages vulnérables par l'utilisation de la microfinance et des TIC, et par l'aménagement de pistes rurales et d'ouvrages (iii) des services de nutrition plus étendus.

La persistance de l'insécurité alimentaire et de la faim sont un affront à la dignité, et la faim réduit les capacités cognitives de l'enfant et pénalise son avenir. Avec une mobilisation financière et technique conséquente pour la mise en œuvre des actions retenues dans ce Cadre d'accélération des OMD, le Tchad pourra respecter son engagement concernant l'OMD sur la réduction de la faim en 2015.



Bedoumra Kordje
Le Ministre du Plan, de l'Économie et de la
Coopération Internationale



Thomas Gurtner
Représentant Résident du PNUD
Coordonnateur Humanitaire et Résident du Système des
Nations Unies

RÉSUMÉ

Contexte de l'initiative du CAO

Le gouvernement tchadien a souscrit aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qu'il a inscrits dans ses Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP 1 et 2). Il a par ailleurs adopté en 2005 le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), qui a été réactualisé en 2010. Mais la mise en œuvre de ces stratégies a été contrariée à la fois par les conflits internes, l'effondrement des cours du brut et des recettes d'origine pétrolière, une mauvaise pluviométrie et une faible gouvernance. Cette situation et les vulnérabilités qui en découlent constituent des contraintes majeures pour la réduction de la pauvreté. La proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté était en 2009 de 45 % au niveau national et de 87 % dans les zones rurales. La question de la faim demeure également cruciale, avec un taux d'insuffisance pondérale infanto-juvénile estimé à 30 % en 2010 (MICS, 2010) et un important nombre de personnes en situation récurrente d'insécurité alimentaire chronique.

Pertinence du choix de la cible 3 de l'OMD 1

Le Tchad fait face à des situations de famine récurrentes. Depuis les années 70, les effets conjugués des aléas climatiques (sécheresses répétées, inondations, invasions acridiennes ou par les oiseaux) et les conflits ont contribué à l'aggravation des risques d'insécurité alimentaire, et ces facteurs ont été accentués depuis 2007 par la flambée des prix alimentaires mondiaux. Par ailleurs, la taille importante des ménages (5,4 personnes en moyenne) fragilise les conditions de vie déjà précaires de certaines couches

sociales. Suite à la mauvaise campagne agricole 2011-2012, le Gouvernement a mené une « enquête nationale post-récolte sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux au Tchad ». Elle a montré que, dans 18 des 22 régions du pays ayant été couvertes par l'enquête, 13,8 % de la population concernée (soit 1,2 millions de personnes), sont en situation de forte insécurité alimentaire ; 27,7 % sont en insécurité alimentaire modérée (soit 2,4 millions de personnes) et 58,5 % sont en sécurité alimentaire (soit 5,4 millions de personnes). Le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire suite à la sécheresse de 2011 est ainsi estimé à 3,6 millions, soit près du tiers de la population.

Interventions stratégiques retenues

Face à cette situation, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers dont les agences du Système des Nations Unies, a élaboré le présent Cadre d'accélération des OMD (CAO) pour jeter les bases d'un dialogue constructif sur la levée des obstacles qui freinent les progrès de l'OMD relatifs à la faim. Sa mise en œuvre contribuera à renforcer la résilience de ces populations en améliorant leur accès aux ressources productives et en développant leurs moyens d'existence durable. Sur la base des leçons tirées des actions de sécurité alimentaire, et dans une vision d'accélération de la cible 3 de l'OMD 1, trois (3) domaines prioritaires ont été retenus pour :

1. Favoriser plus avant l'intensification et la diversification de la production végétale et animale, et des petits producteurs et productrices ;

2. Faciliter l'accès aux produits alimentaires des petits producteurs et productrices ;
3. Améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes et la gestion des crises alimentaires.

Ces trois domaines prioritaires ont été détaillés en huit (8) interventions qui visent les petits producteurs et productrices (PPP) dont la taille de l'exploitation est de moins de 1 ha. Ils représentent 90 % des exploitants agricoles et sont en grande majorité vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la faim. Les femmes seront privilégiées dans ce cadre afin qu'elles puissent lutter contre la faim qui se manifeste plus fortement dans les familles dont le chef de ménage est féminin.

Analyse des goulots d'étranglement

S'agissant de l'intervention A.1. « Développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs », les goulots d'étranglement identifiés sont : (i) la faible promotion des techniques d'irrigation adaptées aux PPP, aux zones visées et soutenables (goutte à goutte, pompes manuelles, techniques de recueillement d'eau, de ruissellement, pompes solaires, etc.) ; (ii) la faible capacité de gestion des petits périmètres par les PPP ; (iii) les faibles capacités des PPP à supporter les coûts de mise en place et d'entretien d'infrastructures de petite irrigation et de petits aménagements ; (iv) les difficultés d'accès aux terres pour certains PPP, notamment les femmes ; (v) l'insuffisance des dispositifs de prévention des conflits fonciers.

Pour l'intervention A.2 « Amélioration de l'accès des PPP aux intrants et aux petits équipements », les goulots retenus sont : (i) l'insuffisante disponibilité d'intrants adaptés à la production vivrière et de petits équipements ; (ii) la faible capacité technique des services d'encadrement et un suivi technique des PPP insuffisant ; (iii) le

faible pouvoir d'achat des PPP pour l'acquisition d'intrants et d'équipements agro-pastoraux, et la mauvaise gestion des subventions en défaveur des groupes vulnérables ; (iv) la faible prise en compte dans les programmes des besoins des PPP en petits matériels de production (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire) ; (v) l'insuffisante allocation budgétaire en faveur du Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Tchad (REPIMAT)

Quant à l'intervention A.3 « Vulgarisation des connaissances en matière de production, de diversification agricole et d'adaptation au changement climatique au profit des petits producteurs et productrices », trois goulots ont été identifiés, à savoir : (i) le faible nombre de chargés de vulgarisation, en particulier féminins ; (ii) l'insuffisance des moyens financiers et matériels mis à la disposition des structures de recherche et de vulgarisation (ITRAD, ONDR...) pour le fonctionnement des champs-écoles, les plateformes multifonctionnelles et la diffusion des nouvelles technologies ; (iii) la faible promotion de nouvelles variétés et les spéculations en l'absence de stratégies d'intervention adaptées aux zones agro-écologiques de production ; (iv) la sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation dans les zones vulnérables.

Pour ce qui est de l'intervention B.1 « Facilitation de l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires », les goulots identifiés sont : (i) la faible capacité de transformation, de conservation et de commercialisation des denrées alimentaires ; et (ii) l'insuffisance de pistes rurales dans les zones déficitaires et dans les zones de production.

Pour l'intervention B.2 « Facilitation de l'accessibilité financière des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux) », cinq goulots sont retenus ; il s'agit : (i) du faible pouvoir d'achat pour accéder aux produits alimentaires, même subventionnés ; (ii) de la faible adaptation des filets sociaux de sécurité aux besoins des populations vulnérables. Et les 3 autres ??

Pour l'intervention C.1. « Prévention et prise en charge de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes », les goulots retenus sont : (i) la faiblesse des ressources budgétaires allouées au secteur de la nutrition par le Gouvernement ; (ii) l'insuffisance en nombre et en qualification ainsi que la mauvaise répartition géographique du personnel, et l'éloignement des centres de santé et de nutrition ; (iii) l'absence d'une politique nationale effective en matière de nutrition.

Quant à l'intervention C.2. « Promotion de l'éducation nutritionnelle », les goulots identifiés sont : (i) les pesanteurs socioculturelles et le fort taux d'analphabétisme ; (ii) la faible capacité des formateurs en matière d'éducation nutritionnelle.

Enfin, pour l'intervention C.3 « Pérennisation et renforcement du système d'information et de gestion des crises alimentaires (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) », les goulots sont les suivants : (i) le mauvais fonctionnement du dispositif de gestion des crises alimentaires et l'insuffisante circulation des informations ; (ii) le faible niveau du stock de sécurité alimentaire ; (iii) les difficultés d'acheminement des stocks alimentaires en saison des pluies vers les zones vulnérables les plus reculées ; (iv) la faible capacité de gestion publique des prix des produits de première nécessité.

Par ailleurs, trois (3) goulots d'étranglements transversaux ont été identifiés. Il s'agit de : (i)

la faible allocation de ressources budgétaires au profit du développement rural et de la lutte contre l'insécurité alimentaire ; (ii) la mauvaise gestion des programmes et projets du secteur du développement rural ; (iii) la persistance des inégalités de genre dans l'accès, la gestion et le contrôle des moyens de production.

Solutions d'accélération des progrès vers l'atteinte de la cible 3 de l'OMD 1

Afin de lever les goulots d'étranglement précités et accélérer ainsi l'impact des interventions, plusieurs solutions sont préconisées.

Pour ce qui est du **développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs et productrices (PPP)**, les solutions préconisées sont : (i) l'aménagement de petits périmètres, de forages à pompe manuelle ou solaire, de bas-fonds, de retenues d'eau facilement gérables ; (ii) la formation en technique de gestion des petits périmètres pour les PPP des zones cibles, et le renforcement des capacités des structures impliquées ; (iii) l'augmentation des allocations budgétaires pour le financement des aménagements d'eau. Afin de pallier aux difficultés d'accès à la terre, il s'agira (iv) d'instituer des dispositifs communautaires de prévention des conflits fonciers dans ces zones cibles, (v) d'élaborer de manière participative des plans de gestion des terroirs, et de redynamiser les couloirs de transhumance et les programmes de forage des puits pastoraux dans les zones cibles.

Concernant la **mise à disposition des intrants et des équipements en faveur des petits producteurs et productrices (PPP)** les solutions préconisées sont : (i) la production des intrants par les producteurs (composts, semences améliorées) ainsi que le renforcement du plateau technique des organismes de tutelle (ITRAD, ONDR) ; (ii) la création d'un stock national de

semences, d'une centrale d'approvisionnement et des points de vente de semences, d'engrais, de petits outils et de médicaments agro-pastoraux ; (iii) la formation des PPP aux itinéraires techniques par l'extension du programme gouvernemental de distribution d'outillages en faveur des PPP ; (iv) la multiplication des établissements de micro finance dans les zones cibles ; (v) la création d'associations de PPP pour des achats groupés et (vi) la fourniture régulière de médicaments vétérinaires.

Pour **la vulgarisation des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et la promotion de la diversification de la production**, il s'agira : (i) de recruter et de redéployer des conseillers agro-pastoraux (600) dans les régions vulnérables et d'augmenter les allocations budgétaires aux organismes de recherche et de vulgarisation (ITRAD ET ONDR). En ce qui concerne la promotion de nouvelles variétés, il s'agira de diffuser des variétés adaptées au changement climatique et des cultures de contresaison par des méthodes de démonstration et de distribuer des semences améliorées. Il faudra aussi sensibiliser et former les PPP et promouvoir les visites d'échanges inter producteurs sur les techniques de restauration et de fertilisation des sols (composts, engrais, cultures en couloirs, cordons pierreux, agroforesterie). Il s'agira enfin d'utiliser les TIC pour faciliter la diversification et la diffusion de nouvelles variétés (mise en place et usage de radios rurales, de téléphonie mobile) et pour l'adaptation au changement climatique.

Concernant **la facilitation de l'accès des populations vulnérables aux produits alimentaires**, il est fondamental : (i) de renforcer le système de stockage, de transformation et de conservation des produits alimentaires ; (ii) de développer les circuits de commercialisation pour réduire l'enclavement de certaines régions touchées par l'insécurité alimentaire.

S'agissant de **la facilitation de l'accès financier des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux)**, il s'agira : (i) de développer des filets sociaux (« cash transfers », « food for work », distribution ciblée de nourriture par bons, ventes subventionnées, etc.) en faveur des ménages vulnérables, (ii) de développer des activités génératrices de revenus en faveur des ménages vulnérables par le biais de la micro finance et (iii) de renforcer le système de ciblage des bénéficiaires en les associant à la conception et au suivi des activités, et notamment à la traçabilité des ressources allouées à ces programmes.

Concernant **la prévention et la prise en charge de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes**, les solutions préconisées sont : (i) le renforcement de la mise en œuvre des actions de prévention ; (ii) le recrutement de nutritionnistes supplémentaires à déployer dans les zones ; (iii) l'installation de services de nutrition supplémentaires dans les zones les plus affectées ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan adéquat de couverture des zones vulnérables par les centres de nutrition ambulatoires ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de nutrition et son plan d'action.

Pour **la promotion de l'éducation nutritionnelle** : les solutions préconisées sont : (i) l'organisation de campagnes nutritionnelles ; (ii) la sensibilisation à la création de jardins familiaux dans les zones vulnérables ; (iii) le renforcement de la sensibilisation des mères au niveau des centres nutritionnels et des communautés sur les pratiques familiales essentielles (en particulier la pratique de l'allaitement maternel exclusif);

(iv) l'organisation des formations sur la prise en charge de la nutrition en faveur des agents des centres de santé, des centres de nutrition thérapeutique (CNT) et des centres de nutrition supplémentaire (CNS), en particulier dans les zones vulnérables.

Enfin, s'agissant de **la pérennisation du système d'information et de gestion des crises alimentaires (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA)**, il s'agira : (i) de financer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action relatif au système d'information sur la sécurité alimentaire ; (ii) de former les agents des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) et les doter d'équipements et d'outils informatiques, (iii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national de contingence multirisque; (iv) d'assurer une allocation budgétaire suffisante et régulière pour le financement du stock de sécurité alimentaire; (v) d'introduire un système de contrôle rigoureux pour la gestion des stocks alimentaires; (vi) de construire des magasins publics de stocks de sécurité alimentaire au niveau des zones les plus vulnérables des régions ciblées.

Plan de mise en œuvre du CAO

Les priorités inscrites dans le Plan d'action du CAO s'alignent parfaitement sur le PNSA. Le coût des actions est estimé à 544 099,5 Millions F CFA sur 3 ans (2013-2015). Le financement des actions retenues dans le CAO sera mobilisé de manière concertée auprès de l'État, des partenaires au développement, des organisations non gouvernementales internationales (ONG) ainsi que du secteur privé.

La réussite de la mise en œuvre de ce plan d'action dépendra d'un certain nombre de facteurs clés : (i) un engagement politique au plus haut niveau de l'État durant le processus de mise en œuvre ; (ii) une coordination des partenaires ; et (iii) un dispositif de suivi-évaluation opérationnel.

Ainsi, par le développement des activités d'agriculture vivrière en milieu rural dans les zones cibles, les interventions visant à réduire l'insécurité alimentaire permettront : (i) de générer des revenus pour les plus pauvres, en particulier les femmes ; et (ii) de faciliter leur accès à la nourriture et de réduire leur exposition à la malnutrition. Cela aura pour principal effet de réduire considérablement la proportion de la population souffrant de la faim, en particulier celle des enfants malnutris, et d'induire une baisse de la pauvreté.



I. INTRODUCTION

Photo: PNUD Tchad

Au sommet de haut niveau des Nations Unies de septembre 2010, il a été procédé à un examen de la progression vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En l'an 2000, plus de 180 chefs d'État se sont engagés, dans la « Déclaration du millénaire », à s'efforcer d'atteindre en 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en vue de favoriser un monde meilleur pour tous. Le consensus s'est établi sur les 8 objectifs suivants : (i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable ; (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le bilan de la mise en œuvre des OMD établi en 2010 a montré qu'en dépit de multiples avancées, un certain nombre de pays risquent de ne pas atteindre un ou plusieurs de ces objectifs d'ici la date butoir de 2015 s'ils n'appliquent pas immédiatement des mesures bien ciblées. L'urgence de ces mesures s'accroît du fait des récentes crises économiques au niveau mondial, associées à la hausse des prix des produits pétroliers et agricoles et aux aléas climatiques.

Le cadre d'accélération des OMD (CAO, ou MAF en anglais pour "Millennium Development Goals Acceleration Framework") a été approuvé par le Groupe de Développement des Nations Unies et son but est d'aider les pays accusant un retard dans la réalisation des OMD à l'horizon 2015. Le CAO vise à identifier les goulots d'étranglement freinant la mise en œuvre des interventions relatives aux OMD. Il donne la priorité aux solutions à impact rapide pouvant lever ces goulots et fédérer les efforts de l'ensemble des acteurs.

Au Tchad, le rapport décennal sur la mise en œuvre des OMD reste pessimiste quant à la probabilité que le pays atteigne la plupart des OMD en 2015, malgré des progrès importants réalisés en matière d'éducation, de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme, et d'accès à l'eau potable.

Le gouvernement tchadien, qui a souscrit à la Déclaration du Millénaire, a intégré les OMD dans ses Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP 1 et 2). Il s'est engagé dans des actions d'investissement et de soutien aux secteurs productifs porteurs susceptibles de contribuer à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie a été contrariée à la fois par les conflits internes, l'effondrement des cours du pétrole, une mauvaise pluviométrie et une faible gouvernance.

Cette situation et les vulnérabilités qui en découlent constituent des contraintes majeures à la réduction de la pauvreté. La proportion de la population sous le seuil de pauvreté était de 45 % au niveau national en 2009 et de 87 % en zone rurale. La question de la faim demeure également cruciale avec un taux d'insuffisance pondérale infanto-juvénile estimé à 30 % en 2010 (MICS, 2010) et un important nombre de personnes en situation récurrente d'insécurité alimentaire chronique.

Dans ce contexte, le Président de la République met l'accent sur le développement rural au cœur de son nouveau quinquennat. Le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) élaboré en 2005 a été actualisé en septembre 2010, en vue de mieux tirer profit des nombreuses potentialités agricoles, animales, halieutiques et hydrauliques. Ainsi, en réponse à cette préoccupation et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dont les agences du Système des Nations Unies,

le Gouvernement a élaboré le présent Cadre d'accélération des OMD (CAO) qui porte sur la cible 3 de l'OMD 1, à savoir la « réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population qui souffre de la faim ». Cette cible accuse un retard important par rapport à l'objectif visé, qui consiste à ramener la proportion des personnes souffrant de la faim à 21 % en 2015.

De plus, en agissant sur cet OMD qui nécessite des interventions dans le monde rural, la plupart des autres OMD seront également améliorés. En effet, la réduction de la pauvreté, qui est massivement rurale, et une meilleure alimentation sont susceptibles d'agir positivement sur la santé maternelle (OMD 5) et infantile (OMD 4), sur l'éducation (OMD 2) et sur l'environnement (OMD 7).

Avec l'appui technique du PNUD, le Gouvernement tchadien a élaboré le CAO à travers un processus participatif qui a impliqué les producteurs, le secteur privé, les représentants des différents ministères, les hautes institutions de la République, l'ensemble des agences du Système des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers, et les ONG. Une équipe nationale comprenant des cadres du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, des consultants nationaux et des représentants des partenaires techniques et financiers a été mise en place pour conduire le processus d'élaboration. Le consensus qui en a découlé a abouti à la sélection des principales interventions et à l'analyse de leurs goulots d'étranglement. Il a précisé l'ordre de priorité à donner aux solutions en tenant compte de : (i) l'ampleur des effets sur l'amélioration de l'OMD, et (ii) la faisabilité à court et moyen terme avant la date butoir de 2015. Il a permis d'envisager la voie à suivre pour le renforcement de la résilience des populations vulnérables qui subissent les crises alimentaires de façon répétitive.

Le rapport comprend cinq sections :

1. La première passe en revue les progrès et les défis vers les OMD de manière générale, et vers la cible 3 de l'OMD 1 de manière spécifique ;
2. La deuxième fait le point des interventions prioritaires à retenir pour réduire rapidement l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
3. La troisième analyse les goulots d'étranglement qui empêchent une bonne mise en œuvre des interventions prioritaires ;
4. La quatrième identifie et hiérarchise les solutions permettant de lever les goulots d'étranglement identifiés ;
5. La dernière section présente le plan d'action pour la mise en œuvre des solutions retenues et le mécanisme de suivi.



II. PROGRES ET DIFFICULTES DANS LA REALISATION DES OMD

Photo: PNUD Tchad

2.1 APERÇU GÉNÉRAL DU TCHAD

Sur le plan géographique, le Tchad est situé en Afrique centrale et couvre une superficie de 1 284 000 km². Pays de transition entre les zones saharienne et soudanienne, il se subdivise en plusieurs zones écologiques, chacune avec ses spécificités, ses potentialités et ses contraintes :

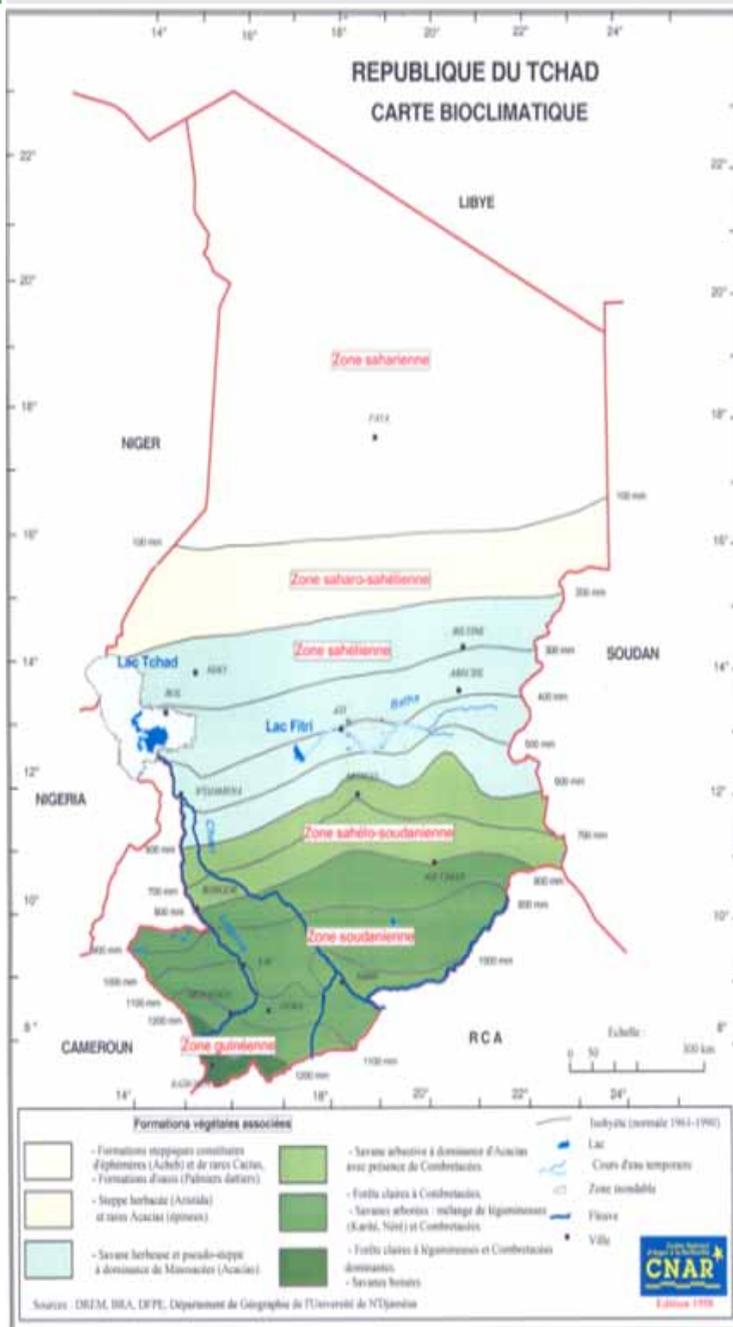
1. La zone soudanienne s'étend sur environ 10 % du territoire national. La saison des pluies y est plus longue (de mai à octobre) avec des précipitations dépassant 800 mm par an. La diversification et l'intensification à grande échelle (cultures vivrières, cultures industrielles) y sont possibles ;
2. La zone sahélienne occupe 43 % du territoire national avec une pluviométrie variant entre 100 et 600 mm. C'est la zone de prédilection de l'élevage transhumant, des cultures vivrières et de plus en plus de l'exploitation de la gomme arabique ;
3. La zone saharienne représente 47 % de la superficie du pays. Elle se caractérise par de faibles précipitations irrégulières (60 mm/an) et des écarts prononcés de température. La rareté des pluies limite l'activité à l'irrigation dans les oasis (culture des légumes, du blé et des dattes) ;

Il convient de noter qu'une partie du pays (Salamat, Lac Tchad, Bassin du Chari-Logone) se situe dans une zone inondable où se pratique une agriculture partiellement irriguée.

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de septembre 2009, la population totale se chiffre à 11 274 106 habitants dont 75 % vivent dans le milieu rural. Elle croît au rythme annuel de 3,6 %, et est composée de 50,7 % de femmes et 49,3 % d'hommes.

Pays enclavé, le Tchad se classe parmi les 10 pays les plus pauvres en termes de développement humain. Il se situe au 183^{ème} rang sur 187 pays avec un Indice de développement humain de 0,328 (2011). Il fait face à des défis complexes et multiformes liés à l'instabilité dans la sous-région (Darfour, Libye, Sahel, Nigéria...), à l'impact de l'environnement (sécheresse, dégradation des sols, inondations, etc.) sur la sécurité alimentaire, et à la conjoncture économique internationale (cours du pétrole). Par ailleurs, le pays doit gérer les conséquences d'une croissance démographique élevée (3,6 % par an), dont la prise en charge des préoccupations de la jeunesse (éducation, emploi, ...). La gestion de ces défis exige des solutions à court terme pour lutter contre l'insécurité alimentaire, mais aussi pour consolider la paix dans une perspective de développement inclusif et durable.

Depuis 2003, la croissance du pays dépend largement de l'évolution du marché pétrolier, en dépit des efforts pour diversifier l'économie et la rendre moins dépendante du pétrole. Globalement, après un ralentissement en 2009, la performance macro-économique s'est améliorée en 2010 avec une croissance du PIB de 13 % en termes réels. Cependant, la croissance moyenne au cours des dernières années n'est pas encore suffisamment forte pour enclencher une réduction significative de la pauvreté. La situation pourrait cependant s'améliorer si les efforts de gouvernance et de stabilisation continuent et que, parallèlement, la croissance du secteur agricole et hors pétrole augmente significativement.



2.2 SITUATION DES OMD

Le Tchad a aligné ses stratégies nationales de réduction de la pauvreté (2003-2006 et 2008-2011) sur les OMD, conformément à ses engagements internationaux et son ambition de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions. Cependant, nonobstant les progrès importants réalisés en matière d'éducation, de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme, et d'accès à l'eau potable, le rapport décennal sur la mise en œuvre des OMD au Tchad publié en 2010 signale que d'importants efforts restent à réaliser. Certaines contraintes ont négativement influé sur la réalisation de progrès vers les OMD ; il s'agit notamment du faible niveau de gouvernance politique et économique, de la récurrence des conflits, des aléas climatiques et de la fluctuation des prix du pétrole.

En passant de 53 % en 1990 à 45 % en 2009¹, le taux de pauvreté monétaire a certes baissé au cours des dernières années, mais il demeure encore élevé. Par ailleurs, cette tendance à la baisse reste encore insuffisante pour permettre l'atteinte de la cible de 26,5 % escomptée en 2015. Les informations montrent, d'une part, que 87 % de la population pauvre est rurale, et d'autre part, que la pauvreté est plus fortement concentrée dans les régions méridionales, où les activités agricoles, notamment le coton, sont dominantes. Accélérer cette réduction du niveau de la pauvreté va supposer une croissance du PIB plus forte, plus soutenue et plus inclusive, notamment dans le monde rural.

En ce qui concerne la cible relative à l'emploi décent pour tous, sa réalisation sera plus difficile, dans la mesure où les emplois formels

ne concernent actuellement que 1,3 % de la population active. C'est le secteur informel qui crée des emplois au Tchad, mais ces emplois procurent des revenus faibles, irréguliers et sans protection sociale. Il convient donc de veiller à initier des actions visant à augmenter la productivité des travailleurs du secteur informel, y compris ceux du secteur rural, tout en les accompagnant par une protection sociale adaptée (micro-assurance).

La diminution de moitié de la population qui souffre de la faim à l'horizon 2015 bute sur l'ampleur de la pauvreté rurale et sur la forte dépendance de la production céréalière du niveau des précipitations. Selon l'enquête MICS², le taux d'insuffisance pondérale est estimé à 30%³ en 2010, soit un niveau encore trop éloigné de 21 %, qui représente la cible à atteindre en 2015. Ainsi, entre 1990 et 2010, soit 20 ans, la baisse enregistrée n'a été que de 10 points, soit le même effort à réaliser au cours des 4 prochaines années (entre 2011 et 2015) pour atteindre cet objectif.

La promotion de l'éducation primaire pour tous jusqu'en 2015 a connu des résultats beaucoup plus satisfaisants. Le taux brut de scolarisation (TBS) est en effet passé de 32 % en 1993 à 98 % en 2009 ; il convient cependant de noter que le taux d'achèvement du primaire, qui était de 38 % en 2009, est encore largement inférieur aux 100 % visés. En dépit des progrès constatés au niveau du primaire, le système éducatif demeure toujours caractérisé par la faiblesse de la performance, de la qualité (encadrement, équipement) et de la gouvernance du secteur.

1. Rapport décennal sur la mise en œuvre des OMD au Tchad, 2010

2. MICS : Enquête par grappes à indicateurs multiples, Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques, Décembre 2010

3. Le Rapport décennal sur la mise en œuvre des OMD au Tchad, élaboré en septembre 2010, avait estimé ce taux à 37 %.

En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, des progrès importants ont été réalisés en matière de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire (0,70 en 2009 contre 0,41 en 1990). Les disparités restent cependant encore très importantes pour les enseignements secondaire (0,32 en 2008-2009) et universitaire (0,15 en 2008). Une très grande majorité des femmes sont analphabètes (78 % en 2008 contre 56 % pour les hommes). Compte tenu de ces réalités, les femmes sont peu représentées au niveau des emplois du secteur formel ou dans les sphères politiques. Cette situation limite leur champ d'intervention dans le secteur informel ou bride leur productivité.

Les indicateurs concernant la santé maternelle et infantile sont parmi les plus élevés du monde. Le taux de mortalité infanto-juvénile a quasiment stagné entre 1990 (201 ‰) et 2008 (209 ‰) d'après les chiffres de l'OMS, soit un niveau très éloigné de l'objectif visé de 67 ‰ en 2015. Une inversion de la tendance semble cependant s'observer depuis ces dernières années, car la dernière enquête MICS de 2010 indique un chiffre de 180 ‰. La situation est encore plus difficile au niveau de la mortalité maternelle dont le niveau est passé de 820 décès pour 100 000 naissances en 1990, à 1 500 décès pour 100 000 naissances en 2005. Il est donc peu probable que le Tchad puisse atteindre les OMD 4 et 5 d'ici 2015.

La lutte contre le VIH-SIDA et les autres grandes maladies (paludisme et tuberculose) prête davantage à l'optimisme. Après avoir connu une évolution à la hausse jusqu'en 2005, la prévalence du VIH pour la population âgée de 15 ans à 49 ans commence à se stabiliser. Du côté de la prise en charge, on constate une forte progression du taux de traitement aux ARV des malades du VIH-SIDA, qui est passé de 10 % en 2006 à 49 % en 2009. Enfin, la féminisation de la pandémie est toujours un sujet de préoccupation majeure,

avec une prévalence chez les femmes de la tranche d'âge de 15-24 ans qui représente plus du double de celle des hommes.

Au niveau de l'environnement et du cadre de vie, les évolutions ont été contrastées. L'accès à l'eau potable est sur une trajectoire favorable, et il est raisonnable de penser que la cible fixée à 60 % de la population tchadienne ayant accès à l'eau potable pourra être atteinte en 2015. Il n'en va pas de même en matière d'assainissement, où les progrès sont lents et les besoins considérables. Le taux de collecte des déchets était de 19 % en 2009. L'écoulement des eaux de pluie pose de graves problèmes dans les villes. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, l'utilisation du bois comme source d'énergie a des effets dévastateurs sur la couverture végétale et l'érosion.

En matière de partenariat, le Tchad est bénéficiaire des ressources du Cadre Intégré issu des accords de l'OMC. Cependant le pays ne bénéficie pas des allègements de la dette prévus par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), faute de respect des accords avec le FMI. Des perspectives se présentent cependant à l'égard d'une reprise progressive du dialogue avec le FMI. Concernant l'utilisation des techniques de communication, on note que le pays a réalisé des progrès, bien que les infrastructures des TIC ne couvraient en 2010 que 20 % du pays. Par ailleurs, le coût de l'accès aux TIC (ordinateurs, redevance, ...) est très élevé pour la population et la formation en TIC est insuffisante.

TABLEAU 1. SITUATION DES OMD AU TCHAD

CIBLES	Niveau en 1990	Niveaux récents	Objectif cible en 2015	Probabilité de réalisation en 2015
1.1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour.	53 %	2009 : 45,3 % 2003 : 55 %	26,5 %	Difficile
1.2 Fournir un emploi productif et décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes.	Nd	2003-2004 : 2 %	100 %	Difficile
1.3 Cible 3 - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Indicateur du taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans.	42 %	2010 : 30 % (rapport MICS)	21 %	Possible
2. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Nd	2009 : 38 %	100 %	Difficile
3. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Enseignement primaire : 0,41	Primaire/2009 : 0,7 Secondaire/2008 : 0,3 Universitaire/2008 : 0,15	Enseignement primaire : 1	Possible pour le primaire Difficile pour le collège et l'université
4. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Cible : Indicateur : Réduire des deux tiers le taux de mortalité infanto-juvénile entre 1990 et 2015.	201 ‰	2008 : 209 ‰ (OMS) 2010 : 180 ‰ (MICS, 2010)	67 ‰	Difficile
5. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	820 (pour 100 000)	2005 : 1 500 (pour 100 000)	205 (pour 100 000)	Difficile
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Nd	Nd	Nd	Possible
6.1. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.	Nd	Nd	Nd	Possible
6.2. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	Nd	Nd	Nd	Possible
7. Assurer un environnement durable	Nd	Nd	Nd	Difficile
7.1. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	Nd	Nd	Nd	Difficile
7.2. Réduire d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre et à un système d'assainissement.	19 % (accès à l'eau potable)	2005 : 35 % 2010 : 45 %	60 %	Possible pour l'eau Difficile pour l'assainissement
7.3 Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.	Nd	Nd	Nd	Difficile

CIBLES	Niveau en 1990	Niveaux récents	Objectif cible en 2015	Probabilité de réalisation en 2015
8. Instaurer un partenariat mondial pour le développement. 8.1 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement l'habitat des tchadiens.	-	-	-	Difficile
8.2 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires.	-	-	-	Difficile
8.3 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.	-	-	-	-
8.4 Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement.	-	-	-	-
8.5 Traiter globalement la dette de pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable.	-	-	-	Possible
8.6 En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.	-	-	-	Possible
8.7 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.	-	-	-	Possible
8.8 Ensemble avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	-	-	-	Difficile

Source : Rapport de suivi OMD Septembre 2010, MICS Décembre 2010

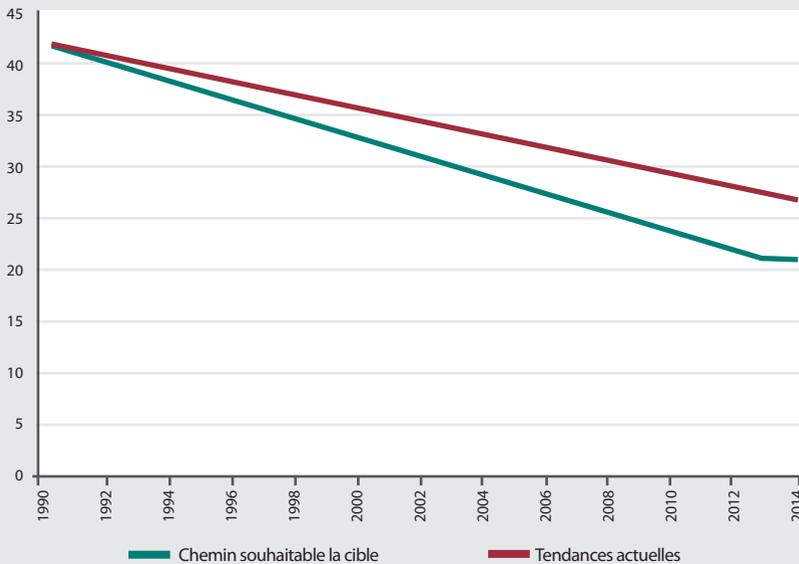
2.3 ÉVOLUTION DE LA CIBLE 3 L'OMD 1 « RÉDUIRE DE MOITIÉ, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM »

Dans ce contexte global de retard dans la réalisation des OMD, le Gouvernement est particulièrement préoccupé par la situation

de famine récurrente qui sévit dans certaines parties du pays et touche une partie importante de la population. Dans le même temps, le Tchad dispose de grandes potentialités sur les plans de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. C'est la raison pour laquelle il a pris la décision d'accélérer la réalisation de la cible 3 de l'OMD 1 qui vise à « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». En s'attaquant au problème de la faim qui passe par une intervention sur le monde rural, le Gouvernement espère également influencer sur plusieurs autres OMD.

GRAPHIQUE 1:

TAUX D'INSUFFISANCE PONDÉRALE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS (1990-2015)



Les recommandations du rapport décennal signalent en effet que le levier le plus important pour atteindre les OMD réside dans la réduction rapide de la pauvreté. Le rapport recommande également d'élever le niveau de gouvernance afin d'augmenter le niveau et l'efficacité des dépenses publiques consacrées par le Tchad à l'éducation, à la santé, au développement rural, à l'eau et à l'assainissement.

2.3.1 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE

Le Tchad fait face à des situations de famine récurrentes. Depuis les années 70, les effets conjugués des aléas climatiques (sécheresses répétées, inondations, invasions acridiennes ou par les oiseaux) et les conflits ont occasionné des mouvements internes et transfrontaliers de population qui constituent des facteurs d'aggravation de risque de l'insécurité

alimentaire structurelle. Ces facteurs ont été aggravés par la flambée des prix alimentaires mondiaux, et leurs effets ont été accentués par la taille importante des ménages (5,4 personnes en moyenne), qui fragilise les conditions de vie déjà précaires de certaines couches sociales.

Suite à la mauvaise campagne agricole 2011-2012, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, a mené en décembre 2011 une « enquête nationale post-récolte sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux au Tchad » qui a montré que, dans 18 des 22 régions du Tchad couvertes par l'enquête, 13,8 % de la population concernée (1,2 millions de personnes) est en situation d'insécurité alimentaire sévère, 27,7 % en insécurité alimentaire modérée (2,4 millions de personnes) et 58,5 % en sécurité alimentaire (5,4 millions).

TABLEAU 2. ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SÉVÈRE, MODÉRÉE, ET EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL EN DÉCEMBRE 2011.

Regions	Insécurité alimentaire sévère	Insécurité alimentaire Modérée	Sécurité alimentaire	Total
BARH EL GAZAL	34,500	89,600	124,100	248,200
BATHA	105,000	147,000	245,000	497,000
CHARI BAGUIRMI	15,700	125,200	461,500	602,400
GUERA	122,300	179,800	215,800	517,900
HADJER LAMIS	29,200	72,800	422,200	524,200
KANEM	56,700	99,300	191,400	347,400
LAC	20,600	96,100	363,600	480,300
LOGONE OCCIDENTAL	84,900	196,200	286,300	567,400
LOGNE ORIENTAL	119,000	246,400	382,400	747,800
MANDOUL	53,800	107,600	474,900	636,300
MAYO KEBBI-EST	89,100	126,200	526,900	742,200
MAYO KEBBI-OUET	81,100	105,400	348,600	535,100
MOYEN CHARI	75,700	139,700	279,400	494,800
QUADDAI	129,400	218,300	222,400	570,10
SALAMAT	7,800	92,500	161,800	262,100
SILA	41,100	109,500	82,200	232,800
TANDJILE	57,600	172,800	426,200	656,60
WADI FIRA	56800	117,500	214,800	389,100
TOTAL	1,180,300	2,441,900	5,429,500	9,051,700

Sources : Enquête nationale post-récolte sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux du Tchad – Données de décembre 2011

La proportion des personnes souffrant de la faim et en situation d'insécurité alimentaire est importante. Avec la sécheresse de 2011-2012, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est évalué à 3,6 millions, soit 40 % des populations des 18 régions. Cette situation est pire que celle de la sécheresse précédente (2009-2010), où le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire était estimé à 1,8 millions. Ces résultats illustrent une situation préoccupante.

2.3.2 ÉVOLUTION DU TAUX D'INSUFFISANCE PONDÉRALE

Cette précarité alimentaire est corroborée par le niveau de l'indicateur de la cible 3 de l'OMD 1. En effet, le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans, qui était de 42 % en 1990, n'a baissé que d'environ 10 points en 20 ans, une moyenne de baisse de 0,5 points par an. A ce rythme, cet indicateur ne sera que de 27,5 % en 2015, contre une cible de 21 % à atteindre en 2012, d'où l'urgence d'accélérer les efforts pour accentuer la tendance à la baisse. Les régions les plus concernées par cette situation sont respectivement les suivantes : Hadjer Lamis (38,2 %), Wadi-Fira (37,7 %), Kanem (36 %), Lac (30,1 %), Ouaddaï (29,4 %), Batha (27,4 %) Salamat (25,4 %), Guéra (24,1 %).

TABLEAU 3. TAUX D'INSUFFISANCE PONDÉRALE

Régions	Insuffisance pondérale globale	Insuffisance pondérale modérée	Insuffisance pondérale sévère
LAC	30,1	20,8	9,3
KANEM	36,0	25,2	10,9
HADJER-LAMIS	38,2	23,9	14,3
BATHA	27,4	19,6	7,8
BAHR EL GAZAL	18,6	15,7	2,9
GUÉRA	24,1	16,7	7,4
WADI-FIRA	37,7	24,4	13,3
OUADDAÏ	29,4	20,6	8,8
SILA	21,0	14,6	6,4
SALAMAT	25,4	18,6	6,7
N'DJAMENA	23,3	15,8	7,4

Par ailleurs, les données de la dernière enquête sur la démographie et la santé (EDST 2) mettent en évidence les liens entre cette insuffisance pondérale et le niveau d'instruction des mères, d'une part, et la pauvreté monétaire, d'autre part. En effet, le taux d'insuffisance pondérale atteint 41 % quand la mère n'a pas d'instruction, alors qu'il n'est que de 20 % quand elle a un niveau secondaire ou plus. Enfin, l'insuffisance pondérale des enfants touche 48 % des enfants des ménages du premier quintile (20 % des ménages les plus pauvres), alors qu'elle ne frappe que 29 % des enfants du dernier quintile (20 % des ménages les plus riches). Enfin, l'insuffisance touche plus les enfants du monde rural (38 %) que les enfants du milieu urbain (30 %). Il existe cependant de fortes disparités au sein même du monde rural, avec un niveau d'insuffisance pondérale dans les régions de la bande sahélo-saharienne supérieur de 15 % au seuil retenu par l'OMS.

En outre, la malnutrition aiguë sévère demeure une cause importante de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. En 2010, le taux de mortalité infanto-juvénile avait ainsi atteint le niveau de 18 %, soit près d'1 enfant sur 5. Les résultats préliminaires de l'enquête nutritionnelle (SMART) réalisée en août/septembre 2011 dans 11 régions de la bande sahélienne montrent que les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) sont très élevés (plus de 15 %) dans 4 régions : Kanem (20,5 %), Wadi-Fira (15,3 %), Bahr-El-Gazal (24,3 %), Batha (16,4 %). Dans les autres régions telles que Guéra (14 %), Lac (13,5 %), Salamat (13,7 %) et Ouaddaï (12,4 %), les taux élevés dépassent le seuil de 10 % et sont très proches du seuil critique de 15 %, que l'OMS considère comme des cas graves.

TABLEAU 4. TAUX DE MALNUTRITION PAR RÉGION

Régions	Malnutrition aiguë globale	Malnutrition aiguë sévère
LAC	13,5	2,1
KANEM	20,5	4,0
BAHR EL GAZAL	24,3	8,3
HADJER-LAMIS	9,6	1,0
BATHA	16,4	3,1
GUÉRA	14,0	3,2
WADI-FIRA	15,3	3,5
OUADDAÏ	12,4	1,9
SILA	13,9	2,6
SALAMAT	13,7	2,5

Mars 2012, enquête SMART, UNICEF

2.4 ANALYSE DES FACTEURS LIÉS À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA MALNUTRITION

La sécurité alimentaire est fortement liée à la production céréalière. Les causes de la malnutrition au Tchad sont multiples, mais sont surtout dues à l'insécurité alimentaire structurelle constatée dans certaines régions du pays, en particulier dans la bande sahélo-saharienne. Elles sont aussi dues à des phénomènes connexes tels que les mauvaises pratiques alimentaires et un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement.

Les résultats de l'enquête nationale post-récolte de décembre 2011 permettent de mieux cibler géographiquement les populations les plus vulnérables et d'identifier les assistances (alimentaire et non alimentaire) les plus adaptées pour sauver des vies, renforcer les moyens de

subsistance et la capacité de résilience des ménages en vue de réaliser des progrès vers la cible 3 de l'OMD 1.

Localisation des personnes les plus vulnérables

Sur le plan spatial, les résultats de l'enquête montrent des niveaux d'insécurité alimentaire élevés et préoccupants pour la quasi-totalité du territoire national. Cependant, lorsqu'on compare les tendances régionales, il apparaît que les proportions des ménages en situation d'insécurité alimentaire sont les plus élevées dans les régions de Batha, Guéra et Ouaddaï, où plus de 20 % des ménages sont en insécurité alimentaire sévère. De même, dans les régions de Kanem, Bahr-El-Ghazal, Wadi-Fira et Sila, le taux d'insécurité alimentaire sévère demeure important, variant entre 10 % et 19 %. Les régions les plus touchées se trouvent dans la bande sahélo-saharienne. Dans cette zone, le taux de couverture, à savoir la durée moyenne des stocks de céréales produites par tête, est seulement de trois mois alors qu'il peut aller jusqu'à huit mois dans la zone soudanienne.

Catégories socio-professionnelles des personnes les plus vulnérables

Certains ménages sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire, et par conséquent à la malnutrition. Il s'agit de ceux dépendant exclusivement de la chasse/cueillette (56,6 %), des aides/dons et des transferts d'argent (55,5 %), d'un travail journalier (46,9 %), de l'artisanat/des petits métiers (44,2 %), des activités agricoles (44,2 %) et de ceux qui n'ont aucune activité (50,5 %). Environ la moitié de ces ménages sont en insécurité alimentaire. En revanche, d'autres catégories de ménages sont en situation de meilleure sécurité alimentaire : il s'agit des salariés/pensionnaires et de ceux qui se consacrent à l'élevage et à la vente de produits animaux, de la pêche, du transport.

La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (70,1 %) que dans ceux dirigés par les hommes (36,9 %). Elle l'est aussi chez les personnes âgées de plus de 60 ans et chez les personnes n'ayant pas reçu une éducation de base. La pratique de l'élevage influe positivement sur la qualité de la consommation alimentaire des ménages. Malheureusement, en l'espace d'un an, le nombre de têtes de bétail possédé (en UBT) a fortement diminué pour 4 ménages sur 10.

L'insécurité alimentaire est donc principalement liée au caractère déficitaire de la production céréalière du ménage, à la région de résidence (zone agro-écologique et zones de moyens de subsistance), à la pauvreté, à la non diversification des activités génératrices de revenus et aux chocs récurrents.

Caractéristique du secteur agro-sylvo-pastoral tchadien et vulnérabilité des régions

Les systèmes de production agricole au Tchad sont de type extensif et traditionnel. Ils sont peu productifs et reposent sur une agriculture de subsistance familiale, pratiquée sur de petits périmètres (2 à 5 ha pour les cultures pluviales, 0,1 à 1 ha pour les cultures maraîchères). À côté de ce système extensif de production, des efforts importants ont été réalisés au cours des dernières années pour maîtriser l'eau à travers la réalisation d'aménagements hydro-agricoles aussi bien publics que privés.

Néanmoins, très peu de surfaces sont irriguées, alors qu'une bonne partie du territoire et les régions affectées par la faim se trouvent dans les bandes sahélo-sahariennes avec un important déficit pluviométrique. Par ailleurs, ces réalisations bénéficient faiblement aux ménages les plus pauvres. L'utilisation moyenne par tête d'eau pour l'irrigation représente 23 m³ par tête au Tchad contre 56,1 m³ au Burkina Faso. La proportion de producteurs agricoles équipés ne représente pas plus de 30 %. Enfin, le faible niveau d'instruction de la population, qui comporte 78 % d'analphabètes, impacte négativement le niveau de la productivité agricole qui est de 816 kg de céréales par hectare contre 1032 kg au Burkina Faso.

TABLEAU 5. RENDEMENTS PAR HECTARE AU TCHAD PAR RAPPORT À D'AUTRE PAYS COMPARABLES

	Mil	Sorgho
BURKINA FASO	865	1041
MALI	723	849
TCHAD	583	730

Source : RDHA, 2012

En zone rurale, la majorité des femmes tchadiennes travaillent aux champs aux côtés de leur mari. Quant elles sont veuves, elles exploitent des terres appartenant à leur mari. Elles pratiquent également les cultures maraîchères sur de petites surfaces, non loin des cases, pour subvenir à leur besoins. Leur dépendance par rapport aux hommes et leur faible productivité les rendent ainsi vulnérables aux chocs. Cette faible productivité résulte en grande partie du fort niveau d'analphabétisme de la population féminine.

Par ailleurs, l'impact de cette faible productivité agricole sur la sécurité alimentaire est accentué par les difficultés constatées dans la production animale. En effet, l'élevage repose encore largement au Tchad sur la transhumance, à laquelle se livrent 3,5 % de la population selon le RGPH.⁴ Les revenus des éleveurs proviennent principalement de la vente des produits laitiers et de la vente du bétail (75 % des revenus). Les facteurs de vulnérabilité qui affectent la situation du bétail sont liés à la variabilité des sources de nourriture et d'abreuvement, à la fois en quantité et en qualité, le pâturage étant la première source de nourriture et l'accès aux eaux de surface pour l'abreuvement. Peu d'éleveurs et d'agro-éleveurs ont recours aux aliments de complément pour leur cheptel. A défaut de pâturage, le cheptel se rabat sur la paille et les résidus de récolte dans les champs. Dans ces conditions, la

reproduction du cheptel est très dépendante des variations pluviométriques. Cette situation freine l'intensification de l'activité et la productivité du cheptel tchadien.

A ces questions liées à la production, il faut associer celles relevant de l'accès aux marchés. En effet, à part les grands axes routiers, il n'y a pratiquement pas de voies de desserte interrégionale. Seuls 15 % des villages enquêtés ont un accès direct à une route goudronnée ou une piste améliorée. 25 % des villages sont pratiquement enclavés pendant l'hivernage ; certains d'entre eux connaissent souvent 8 mois d'enclavement. En ce qui concerne les télécommunications, 1,4 % des villages enquêtés sont à moins de 5 km d'un poste de téléphone fixe, alors que 95,4 % des villages sont à plus de 10 km.

Productions agricoles

Les productions agricoles du pays sont principalement les céréales (mil, sorgho, bérébéré, maïs, riz et blé), les oléagineux (arachide, sésame), les légumineuses non oléagineux (niébé/haricot). Les racines et tubercules (manioc, igname), le coton, la canne à sucre et le tabac sont également cultivés.

4. RDHA, *Vers une sécurité alimentaire*.

Selon l'enquête nationale post-récolte de décembre 2011, les productions agricoles parviennent difficilement à couvrir les besoins des populations à l'échelle du pays. Les activités agropastorales sont largement dépendantes des aléas climatiques, qui ont une incidence sur la disponibilité en eau pour les champs et les pâturages et, par conséquent, sur la productivité et la production agricole et animale.

Les céréales représentent une part importante de l'alimentation des tchadiens (70 %). Le déficit céréalier peut se manifester au niveau national durant les années de sécheresse. Il reste cependant structurel dans les zones agro-

écologiques de la bande sahélienne, même durant les années de bonne pluviométrie. Les importations de céréales complètent la production, mais les personnes vulnérables n'ont pas toujours les moyens d'accéder au marché.

Face à un taux de croissance très élevé de la population (3,6 %), la faible productivité et l'instabilité de la production soumettent régulièrement les producteurs ruraux les plus pauvres à l'insécurité alimentaire. Les projections des besoins en céréales montrent la nécessité de stabiliser et d'accroître significativement la production.

TABLEAU 6. PRODUCTION ET BESOINS CÉRÉALIERS 2004-2010 (EN TONNES)

Années	Productions	Besoins	Écart
2003-2004	1 618 000	1 386 000	+232 000
2004-2005	1 213 000	1 432 000	-219 000
2005-2006	1 743 000	1 479 000	+264 000
2006-2007	1 991 000	1 528 000	+463 000
2007-2008	1 886 000	1 578 000	+308 000
2008-2009	1 778 000	1 630 000	+148 000
2009-2010	1 135 000	1 683 000	-548 000

Source : Direction de la production et des statistiques agricoles (DPSA).

TABLEAU 7. PROJECTIONS DES BESOINS DES POPULATIONS EN CÉRÉALES, VIANDE ET POISSON DE 2011 À 2015

Années	Population	Céréales (tonnes)	V viande (tonnes)	Poisson (tonnes)
2011	11 995 065	1 907 215	179 925	83 965
2012	12 426 887	1 975 875	186 403	86 988
2013	12 874 255	2 047 006	193 113	90 119
2014	13 337 728	2 120 698	200 065	93 364
2015	13 817 887	2 197 044	207 268	96 725

Sources : RGPH 2, 2009 ; PNE, 2010

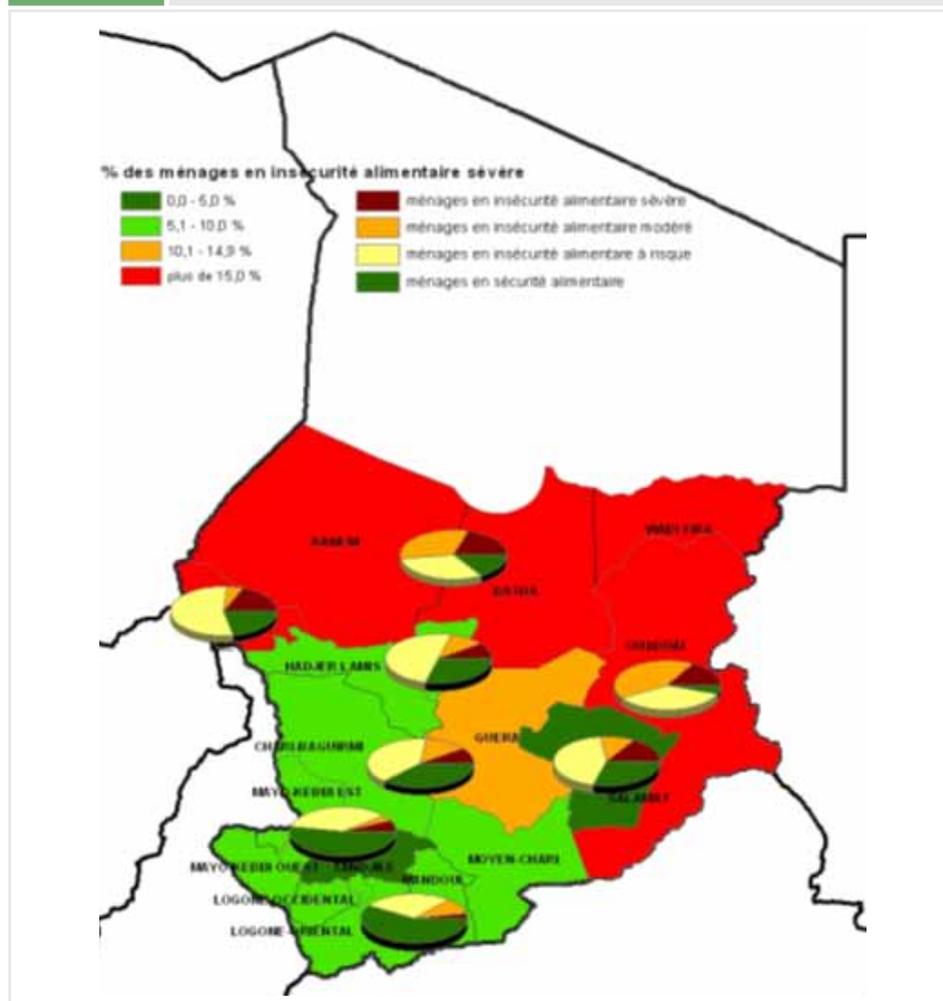
Plusieurs grandes leçons peuvent être tirées de la situation actuelle relative à l'insécurité alimentaire.

1. La quantité de la production alimentaire globale est assez faible et également instable ;
2. L'enclavement des zones agricoles et la faiblesse des infrastructures de communication accentuant la vulnérabilité alimentaire des ménages, surtout en période hivernale.
3. La faiblesse des capacités en matière de prévention, d'alerte et de gestion des crises empêche d'atteindre toutes les personnes vulnérables.

Cependant, le Tchad est capable de réaliser la cible 3 de l'ODM 1 si des moyens plus importants sont alloués au secteur rural. Cette possibilité de réduire la faim existe et tient aux potentialités hydro-agro-pastorales du pays si elles sont correctement exploitées et si l'efficacité et la coordination des interventions sont renforcées. En effet, les superficies de terres cultivables sont estimées à 39 millions d'hectares dont moins de 6 % sont cultivées ; seulement 7 000 ha de terres sont irrigués sur un potentiel de 5,6 millions. A cela s'ajoutent les effectifs importants du cheptel : 6,284 millions de têtes de bovins ; 2,563 millions d'ovins ; 5,584 millions de caprins ; 1,185 million de camelins. Le potentiel de production de la pêche est de 80 000 tonnes par an.

Le plus grand défi est donc la hausse de la productivité par la mise à disposition du capital physique et l'amélioration du capital humain ainsi que l'accès physique et financier aux denrées alimentaires. Il faudra aussi élever le niveau de la gouvernance pour améliorer l'efficacité des programmes de développement et s'assurer que les choix en matière d'allocation des ressources publiques contribuent à la réduction de la malnutrition. L'accroissement des

rendements et la diminution de la dépendance vis-à-vis de la pluviométrie reposent pour une part importante sur la maîtrise de l'eau. Au-delà des grands aménagements, la réalisation des petits périmètres, des bas-fonds et des retenues d'eau facilement gérables constitue donc une variable-clef.





III. INTERVENTIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES

Photo: PNUD Tchad

3.1 CADRE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU TCHAD

Le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) multisectoriel a été élaboré en 2005 sur la base des stratégies régionales, nationales et sectorielles. Au niveau régional, le PNSA est en adéquation avec le Programme régional de sécurité alimentaire pour l'Afrique centrale (PRSA/AC) et le Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Il a aussi pris en considération les autres engagements du Tchad, qui fait partie de l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) dont les missions visent, entre autres, à contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Au niveau national, ce PNSA est mis en œuvre à travers la **Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP)**, qui est le cadre de référence de la politique socio-économique du Gouvernement. Adoptée en 2003 et révisée en 2008, elle couvre la période 2008-2011 et repose sur cinq axes stratégiques, dont le troisième vise à « valoriser le potentiel de croissance du secteur rural ». Le Plan stratégique de développement (2012-2015) en cours d'élaboration contient également un axe sur la sécurité alimentaire.

Le Programmenationaldesécuritéalimentaire (PNSA) a pour objectif global de concourir à la réalisation de l'OMD 1, à savoir l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, et aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. Il vise à relancer la production vivrière, mais aussi

à participer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir : (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris les groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire de produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, et (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et des catastrophes naturelles.

La première phase du PNSA a couvert la période 2005-2009. A la suite de sa réactualisation en 2010, une seconde phase est en cours de mise en œuvre sur la période 2011-2015.⁵ Il est actuellement constitué de 6 composantes :

1. La valorisation et la gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles ;
2. L'intensification et la diversification des productions végétales, animales et halieutiques ;
3. Le stockage, la transformation et la commercialisation ;
4. L'aide alimentaire, le dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises ;
5. La nutrition ;
6. Les mesures d'accompagnement.

5. Cette seconde phase est en cours de révision. Le document, une fois adopté par le Gouvernement, couvrira la période 2013-2020.

ENCADRÉ 1. LE PROGRAMME NATIONAL DE SECURITÉ ALIMENTAIRE, 2011-2015

Composantes du PNSA	Sous-programmes
Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles	Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures Amélioration de l'hydraulique pastorale Amélioration de l'hydraulique villageoise Restauration de la fertilité des sols Valorisation des produits forestiers non ligneux, y compris la faune
Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques	Intensification et diversification des productions végétales Intensification et diversification des productions animales Amélioration, Intensification et diversification des productions halieutiques Apiculture
Stockage, transformation et commercialisation	Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale Transformation des produits d'origine végétale, animale et halieutique Commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique
Aide alimentaire, dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises	Amélioration des capacités des systèmes d'information Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire
Nutrition	Éducation nutritionnelle Jardins scolaires
Mesures d'accompagnement	Pistes rurales Finances rurales et microprojets

3.2 INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES

La mise en œuvre de ces différentes stratégies de développement a mobilisé des ressources financières importantes. Ainsi, durant la première phase du PNSA, le Gouvernement s'est engagé à prendre en charge 50 % des coûts. Les financements mobilisés dans ce cadre, dont 25 milliards de F CFA du budget national, ont permis de réaliser des études et de financer certaines réalisations dont : (i) le doublement de la superficie des périmètres rizicoles, (ii) la construction de trois barrages, (iii) des aménagements hydro-agricoles, y compris 7 000 ha de bas-fonds pluviaux, (iv) des polders, (v) la fourniture d'intrants aux maraîchers, la distribution de semences améliorées, d'engrais, de tracteurs, de petits matériels, et (vi) le

financement de la reconstitution des stocks céréaliers.

La mise en œuvre de ces différents programmes a permis certes des avancées, mais les besoins restent énormes. Les questions de gouvernance des programmes nationaux (sur financements internes et externes) n'ont pas permis de mobiliser et d'utiliser les ressources de la façon la plus adéquate. Ainsi, les résultats de ces politiques en termes de sécurité alimentaire sont encore nettement en deçà des espérances, dans la mesure où les indicateurs d'insécurité alimentaire restent élevés malgré l'accroissement du nombre des partenaires et des acteurs sociaux et les efforts d'investissement. En outre, malgré ces investissements qui sont encore en deçà des besoins, l'agriculture tchadienne reste très dépendante des aléas climatiques.

Les principales causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition demeurent l'instabilité de la production agricole due à la forte dépendance sur la pluviométrie et la faible productivité des acteurs ruraux et étatiques. Globalement, les facteurs limitatifs demeurent :

1. La faible productivité résultant de la faiblesse du capital physique et humain ;
2. La dégradation continue du capital productif (terres, ressources végétales, eau et cheptel) ;
3. La forte croissance démographique (3,6 %) et la paupérisation du monde rural ;
4. Le faible niveau d'instruction, d'éducation et d'alphabétisation des communautés ;
5. L'insuffisant encadrement des communautés et des producteurs ;
6. La faible valorisation des technologies locales et celles issues de la recherche scientifique au bénéfice des producteurs ;
7. La faible gouvernance (compétence des structures et/ou des ressources humaines en charge du secteur) qui occasionne une gestion inappropriée des ressources. Cette situation est renforcée par la fragmentation du cadre institutionnel, la faible coordination des interventions, la multiplication des approches, la faible implication des acteurs dans les mécanismes de prise de décision ;
8. Le manque de système de financement du secteur et l'insuffisante mobilisation des ressources ;
9. Les lacunes des lois/règlementations et de la gestion foncière ;
10. La marginalisation des ménages dont le chef est féminin ainsi que de leur insuffisante implication dans les décisions de production et d'accès aux ressources.

Par ailleurs, le profil de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Tchad indique que les populations les plus affectées résident en majorité en milieu rural ; celles habitant dans la bande sahélo-saharienne sont doublement affectés à cause du climat. Cette vulnérabilité tient notamment à la faible productivité avec une récolte ne couvrant que 5 mois de besoins dans certaines régions. Aussi, le niveau élevé de la pauvreté dans ces régions et leur enclavement ne permettent pas un accès facile aux marchés. Les mauvaises habitudes alimentaires aggravent la situation nutritionnelle. Enfin, le système national de prévention et de gestion des crises alimentaires ne permet pas de prendre en charge, dans leur totalité, les personnes en insécurité alimentaire structurelle ou conjoncturelle.

De même, les observations de terrain montrent que depuis la manifestation des sécheresses et de la désertification que connaît le Tchad, les systèmes agropastoraux prédominent dans les activités d'élevage et sont menés par de nombreux ménages dans le milieu rural. C'est parmi ces agro-pastoraux que se manifestent le plus la pauvreté et la faim, car les périodes de sécheresse rapprochées déciment les animaux et réduisent leur productivité.

ENCADRÉ 2. EXPÉRIENCES OU PROGRAMMES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Plusieurs programmes et projets sont mis en œuvre dans la cadre des actions en faveur de la sécurité alimentaire. Ils sont exécutés par différents ministères techniques sur l'ensemble du territoire national, avec l'appui des partenaires techniques et financiers au développement. La contribution financière de ces actions s'élève à plus de 160 000 000 000 de F CFA.

Dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles, l'intervention du Projet de développement agricole dans les départements de Léré et de la Kabia (PRODALKA) dans le Mayo-Kebbi Est et Ouest et celle du Projet de développement agricole dans les départements de Biltine et Ouaddaï (PRODABO) dans le Ouaddaï et le Wadi-Fira sur financement de la GTZ ont permis d'asseoir un programme intégré qui a pris en compte la gestion participative des ressources naturelles. Les montants des projets étaient respectivement de 7 200 000 F CFA et de 6 233 159 800 F CFA. Ces projets sont arrivés à terme en décembre 2009.

Le Projet de développement rural du Batha (PRODER-B) et le Projet de développement rural du Kanem (PRODER-K) ont été financés par le FIDA. Ils étaient axés sur la gestion environnementale, notamment l'aménagement des bassins versants, l'agroforesterie, la plantation des arbustes fourragers, la mise en valeur de surfaces aménagées et la construction de puits pastoraux et de couloirs de transhumance. Leur financement s'est monté respectivement à 10 342 404 000 F CFA (PRODER-K) et à 8 310 000 000 F CFA (PRODER-B). Ces projets prévus pour la période 2003-2008 ont finalement pris fin en 2010, suite à des retards dans leur mise en œuvre. Le non respect de certains engagements à mené à la clôture du PRODER-B en 2009.

En matière d'intensification et de diversification de la production, outre les deux projets précités, le Projet de sécurité alimentaire du Nord Guéra (PSANGII), financé par le FIDA, prévoyait la promotion de l'organisation du monde rural du Nord Guéra pour l'atteinte d'un développement durable, de la sécurité alimentaire, d'un état nutritionnel satisfaisant (surtout pour les femmes et les enfants), ainsi que de la prise en charge de la gestion de son territoire. Le projet a démarré en 2002 et a pris fin en 2010.

Le Projet d'appui à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (PARPIA) a bénéficié de l'appui financier du PNUD (819 508 800 F CFA) et technique de la FAO. Il était localisé dans le Chari-Baguirmi, le Hadjer Lamis, le Moyen-Chari et le Mandoul. L'appui a consisté à mettre en place 100 unités (micro-projets) dans le domaine de la diversification de productions végétales (maraîchage), de l'élevage à cycle court, de la commercialisation et transformation des produits agricoles en faveur des couches sociales les plus vulnérables de la population. Le projet a couvert la période allant de 2007 à 2010.

Le Projet d'appui au système d'élevage pastoral (PASEP) initialement prévu pour la période 2002-2009 a bénéficié d'une extension jusqu'en 2010. Il couvrait la zone sahélienne et soudanienne. Avec un financement total de 24 969 000 000 F CFA mobilisé auprès du FAD, du FAT, de la BADEA, de l'OPEP, de l'État et des bénéficiaires, le projet visait à (i) assurer l'émergence des représentations locales, nationales, voire interprofessionnelles des producteurs et opérateurs du système pastoral, et (ii) favoriser la compétitivité de la filière pastorale en modernisant les infrastructures de production, de commercialisation, de transformation et de certification.

Le Projet de développement de la pêche (PRODEPECHE) dont le budget de 13 068 000 000 F CFA a été financé par la BAD et la BADEA avec la contribution de l'État tchadien et des bénéficiaires. Il couvrait les principales zones de pêche du Tchad soit 12 régions et 29 départements. Le projet couvrait la période allant de 2007 à 2012 et visait à l'augmentation de la production des pêcheries et la création d'infrastructures pour la production, la commercialisation et la gestion durable des ressources halieutiques, et donc la préservation des écosystèmes. Son objectif consistait à faire passer la consommation de poisson de 6,5 kg/personne par an à 8,5 kg/personne par an à l'horizon 2012.

Le Projet DIHE (spiruline) financé par l'Union européenne à hauteur de 840 000 000 F CFA pour la période 2007-2010 était localisé au niveau des régions Lac et Kanem. Il a soutenu le développement de la filière spiruline, qui constitue pour les populations tchadiennes un produit alimentaire et une activité génératrice de revenus. Il avait comme objectif spécifique de favoriser l'amélioration de la qualité du dihé, de promouvoir sa commercialisation et de renforcer les capacités des femmes productrices.

Le Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PSAOP), sur financement de la Banque mondiale à hauteur de 18 590 000 000 F CFA, a permis d'accroître la productivité agricole et les revenus en milieu rural tout en préservant les ressources naturelles de base. Il a été mis en œuvre sur tout le territoire national durant la période 2004-2009.

Le Projet de gestion de ressources naturelles (PGRN) a été financé par la BAD, la BADEA et la BID à hauteur de 19 milliards de F CFA. Il visait l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale dans les zones de la Tandjilé, du Mayo-Kebbi, du Logone Occidental et Oriental, et Mandoul et Moyen-Chari. Il s'agissait d'augmenter la productivité des ressources naturelles de manière durable en zone soudanienne en réhabilitant les anciens casiers et en en construisant de nouveaux. La durée du projet s'est étalée de 2006 à 2011.

La commercialisation et la transformation des produits sont pris en compte par plusieurs projets dont les plus pertinents sont les projets DIHE et PARPIA.

La nutrition a bénéficié, entre autres, de l'appui de la Coopération suisse dans le cadre de projets multisectoriels de développement socio-économique au niveau des zones de la Nya-Pendé et du Mandoul (1 178 852 445 F CFA) ainsi que du Wadi-Fira (1 023 660 000 F CFA). L'UNICEF intervient dans les zones du Batha, Kanem, Guéra, Tandjilé et Mayo-Kebbi Est pour un financement s'élevant à 2 100 000 000 F CFA. Les actions visent à améliorer les conditions de vie des populations par la réalisation des puits et de latrines scolaires et familiales. Les activités démarrées en 2004 se poursuivent.

L'aide alimentaire et le dispositif de veille ont bénéficié des appuis financiers de l'Union européenne et de la Coopération française pour des montants respectifs de 1 381 000 000 F CFA et de 131 000 000 F CFA. Ils ont permis d'appuyer le système d'alerte précoce (SAP). Le projet pour la période 2007-2010 a permis d'établir les bases d'un système d'information sur la sécurité alimentaire. La plus grande partie des projets ont été mis en œuvre afin d'appuyer les dynamiques de développement local par l'appropriation de la part des bénéficiaires.

Sur la base des leçons tirées des actions de sécurité alimentaire, et dans une vision d'accélération de la cible 3 de l'OMD 1, trois domaines prioritaires alignés sur ceux du PNSA ont été retenus pour :

1. Intensifier plus avant et diversifier la production végétale, animale, et des petits producteurs et productrices ;

2. Faciliter l'accès aux produits alimentaires des petits producteurs et productrices ;
3. Améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes et la gestion des crises alimentaires.

Ces trois domaines prioritaires sont détaillés en interventions se rapportant à tous les types de production alimentaire (agricole, animale, sylvicole) de manière à mieux répondre aux besoins des petits producteurs. Ces interventions du CAO viseront les exploitations de moins de 1 ha appartenant à de petits producteurs. Ils représentent 90 % des exploitants agricoles et sont en grande majorité vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la faim, du fait notamment de leur faible accès aux intrants agricoles et de leur exposition aux aléas climatiques. Les femmes seront privilégiées dans ce cadre afin que leur accès aux ressources productives et leur lutte contre la faim – qui se manifeste plus fortement dans les familles dont le chef de ménage est féminin – soient facilités. En ce qui concerne spécifiquement les agro-éleveurs, il s'agira de promouvoir l'intensification de leurs élevages par la mise en pratique d'activités augmentant leur productivité et réduisant leur vulnérabilité aux effets du climat et de la sécheresse. La priorisation de ces interventions du COA a tenu compte de leur faisabilité à court terme et de leur impact. En outre, elles devront s'effectuer en priorité dans les zones géographiques où se trouvent le plus grand nombre de personnes affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à savoir Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila et Ouaddaï. Dans ces régions vulnérables se trouve une population de plus de 4 millions de personnes.

Le CAO contribuera ainsi à renforcer la résilience de ces populations en améliorant leur accès aux ressources productives et en développant leurs moyens d'existence durables. A ce titre, il permettra d'assurer la pérennité des bénéfices des interventions et d'éviter que les populations bénéficiaires ne retombent dans l'insécurité alimentaire à la fin des interventions retenues. Le CAO intègre également des mesures d'accompagnement telles que la

microfinance, l'aménagement de pistes rurales, la prise en compte du genre, l'amélioration de la gouvernance et la gestion du foncier.

A. PROMOUVOIR L'INTENSIFICATION ET LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE, ANIMALE, ET DES PETITS PRODUCTEURS (TRICES)

A.1. Développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs (réalisation de petits périmètres, de bas-fonds, d'étangs, de retenues d'eau, de canalisations facilement gérables)

La maîtrise de l'eau demeure une contrainte majeure pour améliorer la productivité agricole. L'utilisation moyenne par tête d'eau pour l'irrigation représente 23 m3 par tête au Tchad contre le double au Burkina Faso. Également, la proportion de producteurs agricoles équipés ne représente pas plus de 30 %.

Les potentialités du Tchad en matière de bas-fonds sont très largement sous-exploitées. Les terres ayant une aptitude à l'irrigation sont estimées à 5,6 millions d'hectares. Il est de ce fait important de compléter la réalisation des aménagements hydro-agricoles par la construction de retenues d'eau pour l'irrigation des cultures de contre-saison et la canalisation des eaux de pluie pour l'abreuvement du bétail.

A.2 Amélioration de l'accès des petits producteurs et productrices (PPP) aux intrants et aux petits équipements (semences, engrais, outils – charrues, charrettes, semoirs, houes – pro- vendes, médicaments vétérinaires)

Cette intervention vise à améliorer de façon substantielle la productivité des petits producteurs et éleveurs par la facilitation de leur accès aux intrants et aux équipements.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès des

petits producteurs aux semences, on relèvera la convention entre l'ITRAD et le PGRN pour (i) la production de semences vivrières de pré-base, de base et de première reproduction et (ii) la production de boutures de plantes à racines et de tubercules et la production de plants fruitiers. Depuis trois campagnes successives, le PNSA achète des semences améliorées produites par des groupements de multiplicateurs semenciers sous la supervision de l'ITRAD, et les met à la disposition de l'ONDR pour une distribution gratuite aux producteurs. Au titre de la campagne 2010-2011, il a été ainsi réalisé une production globale de 1 975 tonnes de semences toutes catégories (pré-base, base et première reproduction) et toutes espèces (riz, sorgho, maïs, arachide et niébé) confondues. On note, depuis la fin du projet Gassi en 2003, une reprise timide de la production semencière dans la zone sahélienne, qui totalise 389 tonnes de semences produites (soit à peine 5 % des besoins nationaux). En perspective, l'ITRAD s'est assigné comme objectif d'accroître de 20 % la production de semences de première reproduction pendant la campagne 2011-2012.

S'agissant des engrais, des actions sont en cours dans le cadre du PNSA pour promouvoir leur utilisation sur les cultures vivrières. L'importation d'au moins 55 000 tonnes d'engrais est prévue. Certains producteurs tchadiens utilisent des composts avec de bons résultats, mais la grande majorité des petits producteurs et productrices (plus de 80 %) n'utilisent pas d'engrais.

Concernant l'accès des petits producteurs aux petits outillages, la culture attelée a été renforcée depuis 2003. Le Département de l'agriculture s'est assigné comme objectif d'accroître de 2 % annuellement le taux d'équipement des producteurs agricoles en charrues. Pendant la campagne agricole 2009-2010, le PNSA a acquis et confié à l'ONDR 10 000 charrues, 2 000 houes occidentales et 1 000 charrettes

bovines pour la distribution en milieu paysan. Des équipements (houes, machettes, râteliers, pioches, brouettes, porte-tout, appareils de traitement et motopompes) pour le maraîchage ont été remis aux producteurs dans les régions du Lac et Kanem et Ouaddaï. Ils ont permis de labourer 7 400 ha, soit 37 % des 20 000 ha lancés par le Chef de l'État. Quant à la culture motorisée, la création de l'usine d'assemblage des tracteurs à Ndjamena a permis de livrer dans un premier temps 65 tracteurs rachetés par le PNSA et vendus à crédit aux producteurs. Une dotation de 1 000 tracteurs est en cours de distribution dans les régions du pays pour la campagne 2012 – 2013. Leur impact sur la sécurité alimentaire est cependant mitigé, dans la mesure où aucune disposition n'ayant été prise pour former des tractoristes ou prévenir les pannes.

En matière de distribution des médicaments et intrants vétérinaires, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont amélioré son cadre et en font la promotion. Des financements pour des interventions de surveillance et de lutte pour améliorer la santé animale ont été mis en place. La surveillance, la prévention, la vaccination et le traitement des maladies animales continuent ainsi que les vaccinations. Certaines maladies telle la peste bovine ont été éradiquées. Les éleveurs ont l'habitude de faire vacciner leur bétail.

La production de lait est mal répartie dans le temps à cause des conditions alimentaires et d'abreuvement du bétail. Elle est très abondante en saison des pluies, avec une production moyenne du zébu sahélien sur pâturage naturel en élevage extensif sans aliment de complément, de 600 kg de lait au mois d'août. Cependant, cette production est faible en saison sèche avec un niveau de 500 kg de lait au mois d'avril. Cette situation conduit à une production moyenne nationale de 2 à 3 litres de lait par jour durant 7 à 8 mois.

Par le passé (1983-1990), la Société nationale de production animale (SONAPA) avait effectué des opérations de distribution de provende et de tourteaux de coton aux éleveurs de la zone de collecte pour assurer la continuité de la production en saison sèche. De 1995 à 2000, le Projet laitier financé par la Coopération française a structuré quelques organisations autour de la ville de Ndjamena. Par la suite, quelques opérations de distribution de tourteaux de coton ont été effectuées par la direction de l'Organisation pastorale pendant les sécheresses meurtrières pour le bétail en 2007. Au regard des conditions de production, une amélioration de l'alimentation en saison sèche et de la santé des femelles laitières pourra corriger le déficit saisonnier et apporter un gain de production de près de 30 %, soit 2 à 3 litres par jour de lait.

A.3 Vulgarisation des connaissances en matière de production, de diversification agricole et d'adaptation au changement climatique au profit des petits producteurs et productrices

Cette intervention vise, entre autres, à combler le besoin de formation qui reste crucial à tous les niveaux, aussi bien pour les cadres chargés d'accompagner les politiques que pour les agents de terrain et les producteurs. Le personnel d'encadrement est vieillissant du fait du blocage du recrutement. Les expériences menées par certains ONG comme MODEL ou l'APDI montrent qu'un formateur peut former en trois mois à la fabrication d'engrais naturels (compost), qui peuvent être utilisés efficacement en 2 mois. Cela a permis d'augmenter la productivité des bénéficiaires de 30 % (cf. rapport d'activités du 1^{er} semestre 2012 de l'APDI).

Le système de vulgarisation au Tchad repose sur deux institutions: l'Office national de développement rural (ONDR) et la Société pour le

développement du Lac (SODELAC). La première couvre l'ensemble du territoire à l'exception de la région du Lac, qui est la zone d'intervention de la seconde. Le système emploie 971 agents dont 717 effectivement consacrés à la vulgarisation. Les actions en cours dans ce domaine se résument comme suit :

1. L'ONDR a lancé un programme de recrutement annuel de 150 agents vulgarisateurs pour atteindre le ratio d'un vulgarisateur pour 8 villages. Le taux de couverture effectif des villages tchadiens était de 32 % en 2011 ;
2. Un programme d'investissement en équipements est en cours d'exécution pour améliorer la mobilité et les outils des vulgarisateurs. Il est financé par un accroissement substantiel de la subvention accordée par l'État à l'ONDR ;
3. Le service de pré-vulgarisation au sein de l'ONDR a été relancé dans la perspective d'une redynamisation de la concertation/recherche/vulgarisation.

Dans le cadre du PNSA, 80 conseillers agricoles ont été recrutés et mis à la disposition de l'ONDR. La vulgarisation des connaissances permettra de sensibiliser sur les techniques de gestion et de restauration de la fertilité des sols. Par ailleurs, au niveau du secteur privé et de la société civile, des expériences d'ONG comme l'APDI (Association pour la promotion du développement durable et intégral)⁶ indiquent que chacun de leurs formateurs a pu former plus d'une centaine de producteurs par an sur une période de 3 mois par groupe. Ils ont aussi implanté des centres polyvalents de formation à vocation agro-pastorale qui servent notamment pour la vulgarisation et la prestation de services dans la région du Moyen-Chari. La baisse accrue de productivité agricole due au changement climatique et à la dégradation des sols a été le facteur déterminant qui a déclenché la sensibilité

6. Appuyée par la Coopération suisse

des producteurs aux formations en techniques de production agro-pastorale. L'APDI mène simultanément des formations sur le genre qui ont permis à certaines femmes de s'insérer dans des activités de gestion. Son rapport d'activité indique que 100 % des familles ont augmenté leur taux de couverture (production alimentaire/besoins alimentaires annuels) de 30 %. Le taux de répliquabilité des innovations est aussi intéressant, dans la mesure où les 30 producteurs suivis ont initié au moins 144 autres personnes. L'ONG MODEL a aussi formé et assuré le suivi des producteurs/productrices dans différents thèmes de la production agro-pastorale et maraîchère, y compris la transformation (farine, emballage, compost), la production et la santé animale.

En ce qui concerne la diversification de la production des petits producteurs, suite à la crise alimentaire doublée de celle de la filière cotonnière, le gouvernement a identifié, parmi les plantes à racines et tubercules, le manioc comme une spéculation de substitution par excellence qui peut à la fois satisfaire les besoins alimentaires des familles et procurer des revenus. Le projet Initiative contre la flambée des prix de denrées alimentaires, financé par la FAO et exécuté en 2008 par le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, a permis aux producteurs de la zone cotonnière d'améliorer de manière substantielle le niveau de cette production et la disponibilité de boutures améliorées. Des initiatives individuelles et collectives sont mises en place pour couvrir les besoins d'autres villages et assurer la disponibilité des boutures des variétés améliorées, plus productives et résistantes à la mosaïque.

Également, les cultures maraîchères et de contre-saison sont pratiquées un peu partout dans le pays. Elles se concentrent principalement en bordure des cours d'eau (Logone, Chari, Lac Tchad, Lac Fitri, etc.) et des mares aux alentours des grands centres urbains. Cette production

(notamment pour les légumes frais), contribue fortement à l'amélioration de la nutrition et constitue une source importante de revenu pour les producteurs. Pour promouvoir cette filière, le PNSA apporte un appui aux maraîchers, particulièrement ceux se trouvant dans les zones périurbaines, en leur fournissant de petits outillages, semences et produits phytosanitaires, et en forant quelques puits maraîchers.

Compte tenu des différentes opportunités qu'offre le très vaste territoire tchadien, il est aussi envisagé de développer les produits forestiers non ligneux dans certaines régions, pour des motifs de diversification.

B. FACILITER L'ACCÈS DES POPULATIONS VULNÉRABLES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES

B.1 Facilitation de l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)

Certaines régions au Nord du pays sont structurellement déficitaires en disponibilité d'aliments et les populations vivent dans une situation d'insécurité alimentaire chronique. Des actions de désenclavement des zones de production vers ces régions très vulnérables par la construction de pistes rurales doivent être envisagées. Le Gouvernement a entrepris un vaste programme de construction routière (SNRP2). Les bailleurs de fonds comme la BAD et l'Union européenne financent également des programmes routiers et intègrent les programmes de désenclavement.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires, il faut aussi favoriser l'organisation des circuits de commercialisation, la transformation et la conservation des produits, l'accès aux informations sur les prix et sur les marchés et l'aménagement des marchés ruraux. Plusieurs projets ont permis d'expérimenter avec succès ces objectifs. Certains projets en cours intègrent ces activités. C'est le cas du PARPIA qui a permis de mettre en place dans le Chari-Baguirmi, le Hadjer Lamis, le Moyen-Chari et le Mandoul 100 micro-projets dans les domaines de la diversification de productions végétales (maraîchage), de l'élevage à cycle court, et de la commercialisation et transformation de produits agricoles. Ces initiatives ont bénéficié aux couches sociales les plus vulnérables de la population (presse à huile, etc.). L'ONG AGPI a formé des producteurs dans la transformation du karité en beurre et dans la fabrication de confiture et de sirop, dont les produits ont pu être écoulés. Les producteurs, qui se sont rassemblés sous forme de groupements, ont financé un moyen de transport pour écouler les productions vers les grands centres urbains et bénéficier de prix plus rémunérateurs.

B.2 Facilitation de l'accessibilité financière des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux)

L'accessibilité des populations aux denrées alimentaires dépend également du pouvoir d'achat des ménages dont les productions sont insuffisantes en quantité et/ou peu diversifiées.

Globalement, le Tchad connaît de façon récurrente des déficits céréaliers importants, notamment en cas de mauvaise pluviométrie. Certaines régions connaissent le même problème à cause de déficits structurels. Dans ces cas, les quantités produites et offertes sont

faibles, et les prix élevés rendent les aliments inaccessibles. L'État intervient par le biais d'une distribution gratuite ou subventionnée de produits alimentaires aux groupes vulnérables à travers l'ONASA. Les agences du Système des Nations Unies (FAO, PAM, UNICEF), d'autres PTF et les ONG interviennent aussi pour garantir l'accès à la nourriture lors de crises alimentaires dans le pays. En 2011, des distributions de nourriture, des projets « food for work » et des programmes de « blanket feeding » ont pu servir de filets de sécurité aux personnes vulnérables.

En outre, certains problèmes ont été décelés et portent notamment sur la qualité du ciblage, qui est essentiellement géographique, au lieu de se focaliser sur les groupes vulnérables. A cet effet, il faudra renforcer les mécanismes de manière à apporter une attention plus soutenue à l'évaluation des risques et des vulnérabilités.

B. FACILITER L'ACCÈS DES POPULATIONS VULNÉRABLES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES

B.1 Facilitation de l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)

Certaines régions au Nord du pays sont structurellement déficitaires en disponibilité d'aliments et les populations vivent dans une situation d'insécurité alimentaire chronique. Des actions de désenclavement des zones de production vers ces régions très vulnérables par la construction de pistes rurales doivent être envisagées. Le Gouvernement a entrepris un vaste programme de construction routière (SNRP2). Les bailleurs de fonds comme la BAD et l'Union européenne financent également des programmes routiers et intègrent les programmes de désenclavement.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires, il faut aussi favoriser l'organisation des circuits de commercialisation, la transformation et la conservation des produits, l'accès aux informations sur les prix et sur les marchés et l'aménagement des marchés ruraux. Plusieurs projets ont permis d'expérimenter avec succès ces objectifs. Certains projets en cours intègrent ces activités. C'est le cas du PARPIA qui a permis de mettre en place dans le Chari-Baguirmi, le Hadjer Lamis, le Moyen-Chari et le Mandoul 100 micro-projets dans les domaines de la diversification de productions végétales (maraîchage), de l'élevage à cycle court, et de la commercialisation et transformation de produits agricoles. Ces initiatives ont bénéficié aux couches sociales les plus vulnérables de la population (presse à huile, etc.). L'ONG AGPI a formé des producteurs dans la transformation du karité en beurre et dans la fabrication de confiture et de sirop, dont les produits ont pu être écoulés. Les producteurs, qui se sont rassemblés sous forme de groupements, ont financé un moyen de transport pour écouler les productions vers les grands centres urbains et bénéficier de prix plus rémunérateurs.

B.2 Facilitation de l'accessibilité financière des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux)

L'accessibilité des populations aux denrées alimentaires dépend également du pouvoir d'achat des ménages dont les productions sont insuffisantes en quantité et/ou peu diversifiées.

Globalement, le Tchad connaît de façon récurrente des déficits céréaliers importants, notamment en cas de mauvaise pluviométrie. Certaines régions connaissent le même problème à cause de déficits structurels. Dans ces cas, les quantités produites et offertes sont

faibles, et les prix élevés rendent les aliments inaccessibles. L'État intervient par le biais d'une distribution gratuite ou subventionnée de produits alimentaires aux groupes vulnérables à travers l'ONASA. Les agences du Système des Nations Unies (FAO, PAM, UNICEF), d'autres PTF et les ONG interviennent aussi pour garantir l'accès à la nourriture lors de crises alimentaires dans le pays. En 2011, des distributions de nourriture, des projets « food for work » et des programmes de « blanket feeding » ont pu servir de filets de sécurité aux personnes vulnérables.

En outre, certains problèmes ont été décelés et portent notamment sur la qualité du ciblage, qui est essentiellement géographique, au lieu de se focaliser sur les groupes vulnérables. A cet effet, il faudra renforcer les mécanismes de manière à apporter une attention plus soutenue à l'évaluation des risques et des vulnérabilités.

C. AMÉLIORER L'ÉTAT NUTRITIONNEL DES GROUPES VULNÉRABLES (ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS, FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES) ET GÉRER LES CRISES ALIMENTAIRES

C.1. Prévention et prise en charge de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes

Du fait des crises alimentaires récurrentes, le Tchad enregistre un des taux de malnutrition aiguë les plus importants de l'Afrique. Pour faire face à ces crises qui affectent notamment les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et celles qui allaitent, la prise en charge est intégrée au Plan national de développement sanitaire (2009-2012) et réalisée conformément aux activités du Plan de mise en œuvre du protocole de prise en charge de la malnutrition.

Plusieurs programmes sont mis en œuvre dans ce cadre par les institutions étatiques et les organisations humanitaires. Ils portent sur : (i) la prise en charge de la malnutrition aiguë dans les centres sociaux, de santé et les hôpitaux, (ii) la prévention de la malnutrition et des carences en micronutriments par des distributions de produits enrichis et de suppléments alimentaires. Ces actions du gouvernement, appuyées par les agences du Système des Nations Unies et les partenaires techniques et financiers, ont permis de sauver des milliers d'enfants et de femmes de situations dramatiques. Les actions engagées depuis quelques années ont permis l'adoption par le gouvernement et ses partenaires d'un Protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë au Tchad (paraphé en mars 2011). Ainsi, à fin octobre 2012, le nombre de centres nutritionnels mis en place par tous les intervenants du secteur est passé à 425. Malgré les résultats encourageants obtenus au cours de ces dernières années, la prise en charge des malnutris reste confrontée à plusieurs contraintes qui méritent d'être analysées afin qu'il soit possible d'améliorer l'efficacité des programmes et de procéder à leur extension.

C.2. Promotion de l'éducation nutritionnelle

En complément aux actions de prise en charge des personnes malnutries, la promotion de l'éducation nutritionnelle constitue un axe d'intervention essentiel dans la prévention des situations de malnutrition. A ce jour, plusieurs programmes d'éducation nutritionnelle sont mis en œuvre dans le pays, tant par le gouvernement que par ses partenaires. C'est le cas du projet de sécurité alimentaire dans le Nord Guerra, qui a touché 314 villages à travers 64 centres d'alphabétisation fonctionnelle. Dans ces centres, 3 516 auditeurs dont 3 344 femmes ont suivi régulièrement des modules sur la santé et la nutrition des enfants. Ces programmes couvrent seulement une partie des populations

des zones vulnérables prioritaires et méritent d'être étendus.

C.3 Pérennisation et renforcement du système d'information et de gestion des crises alimentaires (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA)

Le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires s'articule autour du Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC) et de ses démembrements. Ce CASAGC regroupe toutes les parties prenantes à la sécurité alimentaire, y compris les partenaires au développement.

En ce qui concerne le système d'information (collecte, traitement, analyse et diffusion), un dispositif de suivi de la campagne agricole a été mis en place. Il est axé principalement sur la réalisation de l'enquête agricole (détermination des superficies emblavées, des rendements et du volume de la production) et le suivi des marchés (approvisionnement des marchés, prix observés des denrées alimentaires et du bétail). Ce dispositif est soutenu par certains partenaires. La réforme du système est engagée par le Gouvernement pour le rendre opérationnel et plus performant à travers le SISA/SAP.

Concernant le stock alimentaire, l'objectif du Gouvernement est de disposer chaque année d'un niveau minimal de 35 000 tonnes de céréales géré par l'ONASA. Ces dernières années, le stock national de sécurité alimentaire s'est situé généralement entre 20 000 et 25 000 tonnes. Pour la saison 2011-2012, à cause de la crise alimentaire, le gouvernement a augmenté à 50 000 tonnes les quantités de vivres à distribuer.

TABLEAU 8. ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES PAR LE CAO SUR LE PNSA

Stratégies et programmes nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition	Domaines prioritaires du CAO	Interventions prioritaires du CAO
<p>PNSA/Sous-programme 1 Valorisation et gestion durable des ressources naturelles de base</p> <ul style="list-style-type: none"> Maitrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures et l'hydraulique pastorale <p>PNSA/Sous-programme 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Intensification et diversification des productions végétales et animales, apiculture Restauration de la fertilité des sols et valorisation des produits forestiers non ligneux 	<p>A - Promouvoir l'Intensification et la diversification de la production végétale, animale, et des petits producteurs (trices)</p>	<p>A.1. Développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs (réalisation de petits périmètres, de bas-fonds, d'étangs, de retenues d'eau, de canalisations facilement gérables)</p> <p>A.2 Amélioration de l'accès des petits producteurs et productrices (PPP) aux intrants et aux petits équipements (semences, engrais, outils – charrues, charrettes, semoirs, houes – provendes, médicaments vétérinaires)</p> <p>A.3 Vulgarisation des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et promotion de la diversification de la production en faveur des petits producteurs et productrices</p>
<p>PNSA/Sous-programme 3 Stockage, transformation et commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Stockage et conservation, et transformation et commercialisation Pistes rurales 	<p>B - Faciliter l'accès aux produits alimentaires des populations vulnérables</p>	<p>B.1 Facilitation de l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>B.2 Facilitation de l'accessibilité financière des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux)</p>
<p>PNSA/Sous-programme 4 Stock de sécurité alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises</p> <p>PNSA/Sous-programme 5 Nutrition: Éducation nutritionnelle</p> <p>PNDS/Programme d'action VIII : Amélioration de la santé de la mère et de l'enfant</p> <p>A4 : Poursuivre la lutte contre la malnutrition (Cf. le plan de mise en œuvre du protocole de prise en charge de la malnutrition)</p>	<p>C - Améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes, et gestion des crises</p>	<p>C.1 Prise en charge de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes</p> <p>C.2 Promotion de l'éducation nutritionnelle</p> <p>C.3 Pérennisation et renforcement des structures et des systèmes d'information et de gestion des stocks (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA)</p>



IV. ANALYSE DES GOULOTS D'ETRANGLEMENT

Photo: PNUD Tchad

La plupart des interventions retenues font partie d'activités en cours ou déjà retenues dans les différents projets et programmes sur la sécurité alimentaire. Cependant, compte tenu de la situation actuelle telle que reflétée par les différents indicateurs sur la sécurité alimentaire, on peut en déduire que la mise en œuvre effective et complète des interventions a été ralentie ou s'est révélée insuffisante.

En vue de l'accélération des progrès vers la réalisation de la cible 3 de l'OMD 1, il est important d'identifier les différents goulots d'étranglement existants ou potentiels qui ont retardé la mise en œuvre de ces interventions, et de les hiérarchiser en fonction de l'ampleur de leur effet sur l'intervention et de la faisabilité de leur levée à court terme.

4.1 LES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT SPÉCIFIQUES AUX INTERVENTIONS RETENUES

DOMAINE PRIORITAIRE 1: INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE ET ANIMALE, DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

A1. DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION ET D'AUTRES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES PETITS PRODUCTEURS (RÉALISATION DE PETITS PÉRIMÈTRES, DE BAS- FONDS, D'ÉTANGS, DE RETENUES D'EAU, DE CANALISATIONS FACILEMENT GÉRABLES)

Les principaux goulots d'étranglement sont :

A.1.1 Faible promotion des techniques d'irrigation qui sont adaptés aux petits producteurs/productrices (PPP) et aux zones visées, et qui sont soutenables (goutte à goutte, pompes manuelles, techniques de recueillement d'eau, de ruissellement, pompes solaires, etc.). Des efforts importants sont faits depuis quelques années pour la maîtrise de l'eau à travers la réalisation d'aménagements hydro-agricoles aussi bien publics que privés. Néanmoins, de façon générale, très peu de surfaces sont irriguées, alors même qu'une bonne partie du territoire et les régions affectées par la faim se trouvent dans les bandes sahélo-saharienne qui montrent un important déficit pluviométrique, et les réalisations bénéficient peu aux ménages les plus pauvres. De plus, plusieurs programmes d'aménagement de bas-fonds (cas du projet de Ligna) connaissent des problèmes fonciers à cause de l'influence des autorités coutumières et traditionnelles. Cette situation est aggravée par les conflits séculaires entre les agriculteurs et les éleveurs dans l'usage de l'eau.

A.1.2 Faible capacité de gestion des petits périmètres par les PPP. Les périmètres aménagés ont été pour la plupart mis à la disposition des bénéficiaires sans mode d'emploi en termes d'organisation, de programmation, d'entretien et de maintenance, et de responsabilisation des différents partenaires (comités de gestion/exploitants/administration). Le niveau de structuration des organisations de producteurs (plusieurs dizaines de milliers) est faible. A cela s'ajoutent le manque de formation des usagers des périmètres aménagés et la mauvaise gestion financière et hydraulique des périmètres. En outre, la non prise en compte des questions de genre et des besoins des groupes défavorisés tels que les femmes et les jeunes ne favorise pas la gestion des périmètres aménagés. C'est le cas dans les périmètres rizicoles dans lesquels la priorité est donnée aux chefs de famille masculins au détriment des autres couches sociales.

A.1.3 Faible capacité des PPP à supporter les coûts de mise en place et d'entretien des infrastructures de petite irrigation et de petits aménagements. Les coûts d'aménagement de la petite irrigation et des retenues d'eau ainsi que les coûts de pompage (prix du carburant) sont très élevés par rapport aux revenus des PPP, alors que les allocations budgétaires allouées au sous- secteur sont insuffisantes. En effet, une partie importante des financements sont en faveur de l'aménagement des grands périmètres moins utilisés par les PPP. Par ailleurs, les petits producteurs pauvres n'ont pas accès au crédit. A titre d'exemple, les motopompes qui nécessitent du carburant ne pourront pas être utilisables à long terme par les PPP isolés.

A.1.4 Difficultés d'accès aux terres pour certains PPP, notamment les femmes. Les modes de gestion des terres varient d'une région à l'autre et cette gestion s'organise autour du système coutumier et traditionnel et du système dit moderne. Dans les zones du pays soumises à l'application du droit traditionnel, l'accès à la terre est du ressort des chefs religieux. Le droit musulman définit les obligations et critères d'exploitation des terres et évolue vers la reconnaissance de la propriété privée individuelle, même si dans le principe la terre appartient au domaine national. Le droit moderne reverse l'ensemble des terres non exploitées et dites vacantes dans le domaine national. Concernant les femmes, la question foncière les place dans une position assez délicate en matière d'exploitation des terres fertiles. En effet, la dégradation des ressources naturelles contribue à aggraver leurs conditions de vie en milieu rural : face à la baisse de fertilité des sols, les hommes se déplacent pour rechercher des terres nouvelles plus productives, tandis que les femmes s'accrochent au terroir et connaissent des difficultés d'accès aux terres encore fertiles.

Du point de vue du droit et selon les lois 23/24/25 du 22 juillet 1967, l'accès à la propriété foncière est un droit pour tout le monde. Le droit coutumier ne reconnaît cependant la propriété foncière qu'aux hommes chefs de famille, alors que pour le droit musulman, la terre est héritée par tous les descendants du défunt.

A.1.5 Insuffisance des dispositifs de prévention des conflits fonciers. Les conflits et rivalités autour de l'utilisation des terres surviennent régulièrement, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Ceci est dû, d'une part, à une absence de plans de gestion des terroirs et à une faiblesse des mécanismes communautaires de résolution des conflits. Dans les droits coutumiers tchadiens, les différents chefs sont les gestionnaires de la terre. Leurs interventions sont guidées par les règles de chaque communauté. Dans le Sud du pays, le chef de terre est l'administrateur et le gestionnaire de la terre. C'est lui qui procède à la distribution des terres destinées à la culture ou à l'habitation et ce, en fonction des besoins des membres de la communauté. Dans le Centre et le Nord du pays, ce sont les pratiques musulmanes qui régissent la terre. La terre appartient à Dieu et les sultans en tant que représentants de Dieu, l'attribuent aux demandeurs »⁷. Ces mécanismes doivent être renforcés de manière à prévenir et à assurer une meilleure gestion des conflits et une exploitation optimale et équitable de la terre au Tchad.

A2. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES (PPP) AUX INTRANTS ET AUX PETITS ÉQUIPEMENTS (SEMENCES, ENGRAIS, OUTILS – CHARRUES, CHARRETTES, SEMOIRS, HOUES – PROVENDES, MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES)

Les principaux goulots d'étranglement sont :

7. Source : Toussanint Ablaye Roasngar « L'accès à la terre au Tchad » – Décembre 2008 - Centre d'études et de formation pour le développement (CEFOD) – Banque tchadienne de données juridiques

A.2.1. Insuffisante disponibilité d'intrants adaptés à la production vivrière et de petits équipements.

La quantité des semences mises à la disposition des producteurs est insignifiante par rapport à leurs besoins. Par exemple, au titre de la campagne agricole 2009-2010, il a été distribué 226 tonnes de semences améliorées, toutes cultures confondues. Cette distribution a été limitée à la zone soudanienne. 2 567 producteurs (sur une population de producteurs évaluée à plusieurs centaines de milliers) ont bénéficié de boutures de manioc pour 182 ha et pour un rendement moyen de 3 860 t/ha contre 2 745 t/ha, l'année précédente. L'essentiel de la production semencière est assuré par l'ITRAD qui cumule ses missions de recherche, de production de semences d'élite avec celle de producteur de semences commerciales. Elle n'arrive donc pas à couvrir les besoins nationaux. Enfin, la convention entre l'ITRAD et le PGRN pour la production des semences peine à démarrer.

Dans le domaine des engrais, on constate l'absence d'une centrale d'approvisionnement et de points de vente en nombre suffisant et à proximité des producteurs. Certains démembrements de l'ONDR ne sont pas rapprochés des producteurs, qui sont contraints de parcourir des grandes distances, pour parfois repartir bredouilles. Il faut signaler également que plus de 90 % d'engrais minéral importé est destiné à la culture cotonnière et saccharifère. Cette situation pousse souvent les producteurs vivriers à s'approvisionner en engrais coton sans aucune garantie sur la qualité. Quelques efforts en matière de diffusion d'engrais de la part de l'État sont devenus perceptibles ces dernières années, mais ils se sont concentrés sur la riziculture. Les maraîchers essaient de trouver eux-mêmes des solutions pour disposer de certains engrais. Le conditionnement des engrais en sacs de 50 kg ne facilite pas non plus l'accessibilité financière de nombreux producteurs agricoles et pénalise les maraîchers travaillant sur de petites surfaces.

Par ailleurs, le cadre réglementaire régissant le sous- secteur des fertilisants demeure encore vague. Cette absence de réglementation présente trois principaux risques majeurs pour l'agriculture : la vente d'engrais de basse qualité ou de contrefaçon vendus à des prix défiant toute concurrence, la vente d'engrais frauduleux, et l'utilisation de formules d'engrais inadaptés aux cultures et aux zones agro-écologiques. Peu de fournisseurs d'engrais internationaux sont prêts à investir au Tchad à cause de l'étroitesse du marché, des obstacles à la libre circulation des marchandises dans le pays, du sous-développement des infrastructures, du coût élevé des facteurs de production (électricité...), de la concurrence du secteur informel, des fraudes, de la corruption...

Concernant la distribution des médicaments et des intrants vétérinaires, le problème majeur qui freine leur efficacité reste la faible capacité des petits opérateurs (auxiliaires d'élevage, vétérinaires privés, commerçants détaillants autorisés), ce qui ne permet pas d'étendre le réseau de distribution de proximité par rapport aux activités d'élevage. De l'avis des professionnels de cette filière, c'est l'introduction des produits frelatés par les commerçants ambulants qui entraîne une concurrence déloyale et pénalise les activités de distribution classique.

Concernant la motorisation de la culture, seuls la CST, la SODELAC, les fermes d'État et quelques rares grands producteurs utilisent des tracteurs et des motoculteurs. La création de la nouvelle Société industrielle de matériel agricole et d'assemblage de tracteurs (SIMATRACT), qui a coûté plus de 6 milliards de francs CFA à l'État tchadien, est un signal fort pour la promotion du sous-secteur.

Concernant la complémentation alimentaire du bétail (provendes, tourteaux, fourrages) des petits producteurs éleveurs en saison sèche, aucune intervention significative visant à améliorer la production laitière n'a été effectuée en amont de la production, en dépit de l'inscription du développement de la filière laitière sur les documents de stratégies de ce sous secteur.

A.2.2 Faible capacité technique des services d'encadrement et suivi technique des PPP insuffisants. Les activités de suivi et d'encadrement des producteurs pour une utilisation adéquate des semences et des engrais sont insuffisantes, ce qui influe négativement sur les bénéfices éventuels de l'introduction de nouveaux intrants (semences ou engrais).

A.2.3 Faible pouvoir d'achat des PPP pour acquérir les intrants et équipements agro-pastoraux et mauvaise gestion des subventions en défaveur des groupes vulnérables. Le niveau élevé de pauvreté de la population rurale ne permet pas aux ménages, en particulier les petits producteurs, de financer des investissements ni d'acheter des vivres, même lorsqu'ils sont subventionnés. Dans les projets qui développent le microcrédit, tels que le PARPIA, les bénéficiaires pensent que les montants accordés sont faibles et les délais de remboursement trop longs pour assurer une rotation rapide. Ainsi, la forte pression exercée par les membres en attente de transferts génère des conflits d'intérêt qui menacent la survie des groupements. De manière générale, l'insuffisance de l'offre de produits financiers adaptés ne permet pas aux petits producteurs de bénéficier de services bancaires et/ou de microfinancement pour pallier le problème de ressources propres.

A.2.4 Faible prise en compte, dans les programmes, des besoins des PPP en petits matériels de production (charrues,

charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire). La culture attelée, introduite depuis les années 1960, n'a pas encore atteint toutes les exploitations. A ce jour, le taux d'équipement des producteurs agricoles ne dépasse guère les 31 % dans la zone soudanienne. L'accessibilité du petit outillage est difficile pour les petits producteurs très pauvres, en raison des coûts qui sont hors de leur portée. Lors de la dernière opération de mise à disposition par l'ONDR, il a été commandé 10 000 charrues, vendues avec une subvention de près de 65 % du prix d'achat. Cette forte subvention a créé une situation désastreuse chez les fabricants locaux de matériel agricole qui ne peuvent pas écouler leurs produits. La vente de la charrue avec ce niveau de subvention compromet la diffusion des charrettes bovines et équines qui bénéficient d'une très faible subvention. Par ailleurs, la lourdeur de la procédure d'acquisition de ces équipements ne permet pas de les rendre disponibles au moment de la récolte et exclut les fabricants locaux de matériel agricole. Concernant les tracteurs, leur prix n'est pas accessible aux producteurs même organisés en groupements, rendant ainsi difficile le développement du marché de ce type d'équipements agricoles.

A.2.5 Insuffisantes allocations budgétaires en faveur du Réseau d'épidémiologie des maladies animales au Tchad (REPIMAT). Les données statistiques montrent une baisse considérable des activités de surveillance et de traitement contre les maladies animales comparativement aux acquis d'il y a 10 ans. En 2008 et en 2009, moins de 20 % du cheptel bovin a été vacciné contre les maladies animales, contre 60 % par le passé. L'analyse relève que les causes des contreperformances résident dans le dysfonctionnement du Réseau d'épidémiologie des maladies animales au Tchad (REPIMAT) et l'insuffisance des capacités des services vétérinaires de terrain, notamment au

niveau des vétérinaires privés. Cette situation découle de l'insuffisance des budgets alloués pour le financement des interventions de santé animale ces dernières années. Les budgets alloués de 2008 à 2011 se chiffrent à 4 000 000 000 de F CFA, soit moins du tiers des besoins.

A3. VULGARISATION DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PRODUCTION, DE DIVERSIFICATION AGRICOLE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU PROFIT DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Les principaux goulots d'étranglement sont :

A.3.1 Faible nombre de vulgarisateurs en particulier féminins. Plus de 70 % des villages ne bénéficient pas d'une couverture adéquate en vulgarisateurs. Le système de vulgarisation de l'ONDR emploie 971 agents dont 717 sont effectivement consacrés à la vulgarisation, ce qui est insuffisant compte tenu des besoins. Le taux de couverture des villages en zone soudanienne est passé de 28,74 % (...quand ?...) à 31,79 % en 2010. Dans le projet PARPIA, le ratio est d'un technicien pour 135 bénéficiaires alors qu'un technicien est prévu pour 50 bénéficiaires. Les distances à parcourir étant grandes et les pistes en mauvais état, la conséquence est la réduction du nombre de visites et du nombre de formations. Par ailleurs, on ne dénombre que 43 agents féminins sur l'effectif de 717 agents (soit moins de 6 %) alors que 20,5 % des ménages sont dirigés par des femmes. Cette situation empêche ces femmes de bénéficier de la formation d'appui sur les itinéraires techniques. De plus, elle n'est pas facilitée par certaines coutumes qui empêchent les femmes d'être en contact avec des hommes étrangers.

A.3.2 Insuffisance des moyens financiers et matériels mis à la disposition des structures de recherche et de vulgarisation (ITRAD, ONDR, ...) pour le fonctionnement des

champs-écoles, pour des plateformes multifonctionnelles et pour la diffusion de nouvelles technologies. Les faibles moyens financiers alloués au secteur ne permettent pas de prendre en charge les coûts de déplacement des vulgarisateurs, qui passent ainsi plus de temps dans leur bureau que sur le terrain. En effet, les subventions allouées à l'ONDR sont intégralement absorbées par le salaire du personnel, ce qui réduit les possibilités de financer les équipements et les frais de fonctionnement.

A.3.3 Faible promotion de nouvelles variétés et spéculations, et absence de stratégies d'intervention adaptées aux zones agro-écologiques de production. Les cultures maraîchères sont pratiquées partout, elles sont rentables et la demande intérieure est forte, mais la majorité des petits producteurs manquent d'intrants, d'encadrement et d'informations sur les bonnes pratiques.

A.3.4 Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation dans les zones vulnérables. On peut noter également que les technologies de l'information et de la communication ne sont pas assez exploitées pour la dissémination des techniques.

DOMAINE PRIORITAIRE 2: FACILITATION DE L'ACCÈS AUX PRODUITS ALIMENTAIRES DES POPULATIONS VULNÉRABLES

B1. FACILITATION DE L'ACCÈS PHYSIQUE DES POPULATIONS VULNÉRABLES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES ZONES STRUCTURELLEMENT DÉFICITAIRES (LAC, KANEM, HADJER LAMIS, WADI-FIRA, GUÉRA, BATHA, SALAMAT, BAHR EL GAZAL, SILA, OUADDAÏ)

Les principaux goulots d'étranglement sont :

B.1.1 La faible capacité de transformation, de conservation et de commercialisation des denrées alimentaires. Les pertes post-récolte sont très importantes et réduisent de ce fait les disponibilités pour l'alimentation et la commercialisation. Parmi les produits les plus touchés, on peut notamment citer les céréales et les fruits. Cette situation pousse souvent les agriculteurs à brader certains produits faute d'infrastructures de conservation et de transformation. En effet, les différents programmes en cours dans ce domaine ne suffisent pas à atteindre la majorité des petits producteurs, qui restent mal organisés et peu équipés en moyens adéquats. Avec les méthodes en vigueur, les produits transformés ont une faible durée de conservation et les règles d'hygiène y afférentes peu respectées. Les techniques de conditionnement et de stockage sont insuffisantes, avec des modalités qui peuvent réduire les qualités nutritives des produits. Le poisson est, par exemple, salé, séché et fumé pour une grande partie avant d'être mis sur le marché.

Dans le domaine de la commercialisation, la plupart des villages ont du mal à accéder aux marchés et aux informations y relatives. Les chambres de commerce et autres institutions ont peu de représentation effective dans ces régions.

B.1.2 L'insuffisance de pistes rurales dans les zones déficitaires et dans les zones de production. Les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont caractérisées par leur enclavement, qui ne facilite pas les transferts interrégionaux. Malgré le vaste programme de construction routière (SNRP2) initié par le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, notamment la BAD et l'Union européenne, la construction de pistes rurales demeure encore l'une des principales contraintes. A ce niveau, les

principaux problèmes demeurent la mobilisation insuffisante des ressources et la non prise en compte des coûts récurrents et d'entretien des pistes pour qu'elles restent en bon état.

B2. FACILITATION DE L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES GROUPES VULNÉRABLES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES (FILETS SOCIAUX)

B.2.1 Faible pouvoir d'achat pour accéder aux produits alimentaires même subventionnés. La politique actuelle du Gouvernement tchadien en matière de subvention de certains produits agricoles ne touche pas tous les ménages vulnérables à cause de l'ampleur de la pauvreté (87 % des ruraux vivent en-dessous du seuil de pauvreté) et des produits subventionnés qui restent malgré tout hors de portée.

B.2.2 Insuffisant ciblage des bénéficiaires et mauvaise gestion de l'aide alimentaire (détournement en défaveur des populations vulnérables). Par ailleurs, on note des dysfonctionnements dans le ciblage et la distribution de l'aide alimentaire. On dénote également des détournements de subventions en défaveur des groupes vulnérables. Cette situation empêche l'autonomisation de ces populations vulnérables dont la survie dépend des aides, notamment durant les périodes de crise alimentaire.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 : AMÉLIORATION DE L'ÉTAT NUTRITIONNEL DES GROUPES VULNÉRABLES (ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS, FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES) ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

C1. PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION AIGUË CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS, LES FEMMES ENCEINTES ET LES FEMMES ALLAITANTES ET PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

Les principaux goulots d'étranglement sont :

C.1.1. Faiblesse des ressources budgétaires allouées au secteur de la nutrition par le gouvernement. En effet, les projets et programmes de prise en charge nutritionnelle sont financés pour une grande majorité par les partenaires techniques et financiers. Cette contrainte est d'autant plus importante dans ce secteur que les ressources mobilisées par les partenaires ne couvrent pas tous les besoins de la prise en charge nutritionnelle. En outre, les ressources sont très peu prévisibles et ne permettent pas toujours une action rapide et bien planifiée.

C.1.2. Insuffisance en nombre et en qualification, et mauvaise répartition géographique du personnel et éloignement des centres de santé et de nutrition. Des enfants et des femmes souffrants de malnutrition aiguë sont pris en charge par le personnel de santé et de nutrition dans les centres de santé et de nutrition disséminés à travers le pays. Mais la mise en œuvre de ces activités fait face à des obstacles qui portent sur l'insuffisance du personnel de santé et des nutritionnistes, leur très faible qualification, la mauvaise répartition géographique du personnel et l'éloignement des centres de santé et de nutrition par rapport aux populations des zones les plus vulnérables à la malnutrition. Toutes les actions prévues en matière de construction de centres de surveillance et de récupération nutritionnelle, de création de centres de nutrition thérapeutique (CNT) et de centres de nutrition supplémentaire (CNS) n'ont pu être réalisées.

C.1.3. Absence d'une politique nationale effective en matière de nutrition. Il a été noté que le pays ne dispose pas d'une politique nationale en matière de nutrition. Ceci constitue également un véritable goulot d'étranglement à la mise en œuvre des interventions susceptibles d'améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables.

C2. PRÉVENTION DE LA MALNUTRITION PAR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

L'éducation nutritionnelle sur le terrain est limitée à quelques centres de formation créés souvent à l'initiative d'ONG et/ou de certains organismes. Les goulots d'étranglement qui contraignent la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle auprès des associations communautaires sont principalement :

C.2.1. La faible capacité des formateurs en matière d'éducation nutritionnelle. La stratégie de lutte contre la malnutrition telle qu'indiquée dans le PNDS a retenue (???) sur le plan opérationnel la promotion de l'éducation nutritionnelle tant au niveau communautaire que dans les centres de santé, les centres de nutrition thérapeutique et les centres de nutrition supplémentaire. Cette activité est sensée être prise en charge par les agents de santé et les nutritionnistes. Les différentes enquêtes/évaluations réalisées ont mis en exergue la difficulté de ces agents à assumer leur rôle en matière d'éducation nutritionnelle. De même, du fait du nombre limité de partenaires d'exécution, de l'insuffisance technique au Ministère de la santé et des difficultés d'accès, les activités d'éducation au niveau communautaire restent encore très faibles.

C.2.2. Les pesanteurs socioculturelles et le fort taux d'analphabétisme. Il existe au sein de la communauté des croyances et des habitudes socioculturelles qui ne favorisent pas toujours des comportements alimentaires et nutritionnels sains et qui constituent parfois des blocages à la dissémination et l'appropriation des messages par les populations. De même, le fort taux d'analphabétisme au sein des groupes de populations les plus exposés constitue un frein pour l'adoption de comportements sains.

C3. PÉRENNISATION ET RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA)

Les goulots d'étranglement dans ce domaine sont priorités comme suit :

C.3.1. Mauvais fonctionnement du dispositif de gestion des crises alimentaires et insuffisante circulation des informations: Depuis la clôture des activités du DIAPER (diagnostic permanent) financé par l'UE, le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire ne fonctionne plus correctement du fait, entre autres, d'un manque d'appui financier. En effet, pendant plus de 14 ans, l'Union européenne avait financé le projet DIAPER dans le cadre du CILSS, et le PNUD avait pris la relève à travers le SISAAR (Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide). Mais à ce jour, ce dispositif n'est pas toujours très opérationnel et le suivi des zones à risque et des groupes des personnes vulnérables est toujours assuré par le PAM, preuve d'une faible gouvernance du secteur et d'une insuffisante appropriation nationale du dispositif de sécurité alimentaire.

C.3.2. Faible niveau du stock de sécurité alimentaire: La gestion du stock national de sécurité alimentaire ne respecte pas généralement les règles établies. En effet, les

niveaux minima prévus pour le stock dans les banques de céréales ne sont jamais respectés. De même, en cas de crise alimentaire, les ventes subventionnées ou les distributions gratuites décidées par le Gouvernement ne profitent pas souvent aux personnes nécessiteuses et les opérations de vente dans les capitales provinciales excluent les populations vulnérables.

C.3.3. Difficulté d'acheminement des stocks alimentaires en saison des pluies et parfois vers les populations les plus reculées: Les différentes évaluations des programmes de prise en charge des personnes vulnérables pendant les périodes de crise alimentaire et nutritionnelle au Tchad ont mis en exergue les difficultés que rencontrent les différents intervenants à acheminer les produits alimentaires vers les populations. Cette situation s'explique par la forte dispersion des village/communautés sur le territoire mais aussi par l'inexistence de pistes de desserte rurale dans les régions vulnérables. Il arrive très souvent que ces difficultés soient aggravées en saison des pluies par les inondations, ce qui contraint fortement le travail des centres de nutrition mobiles et/ou des équipes de distribution d'aliments.

C.3.4. Faible capacité de gestion publique des prix des produits de première nécessité: Malgré l'option d'une politique de libéralisation des prix, il arrive que le gouvernement prenne des mesures spécifiques dans des situations de crise en administrant les prix des produits de première nécessité, notamment les prix des céréales, viande et autres. Ce mécanisme de fixation des prix des denrées alimentaires ne tient pas compte de certains paramètres, dont les coûts de production. Il arrive ainsi que les produits concernés disparaissent des marchés après la prise de ces mesures, créant ainsi des pénuries ou des surenchères.

4.2 LES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT TRANSVERSAUX

L'analyse des goulots d'étranglement aux interventions stratégiques retenues met en exergue l'existence de contraintes transversales qui freinent la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il s'agit principalement de :

1. La faible allocation de ressources budgétaires au profit du développement rural et de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

En effet, de façon structurelle, la part des ressources publiques consacrée au secteur agricole en général (production végétale et animale) est faible. Ceci ne permet pas au pays de mettre en œuvre toutes les actions prévues pour faire face aux défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition. A titre illustratif, comme le montre le tableau ci-dessous, sur les derniers exercices budgétaires (2010-2012), en moyenne, 5 % seulement des ressources publiques sont réservées pour le secteur chaque année, soit environ 70,23 milliards de F CFA. Ce niveau de financement reste inférieur de moitié aux engagements pris par le gouvernement du Tchad à Maputo, qui fixe à 10 % la part des ressources

budgétaires à consacrer à l'agriculture. A titre comparatif, des pays similaires comme le Burkina Faso et le Mali présentent des budgets du secteur agricole deux fois plus importants.

2. La mauvaise gestion des programmes et des projets du secteur du développement rural:

En effet, le taux d'exécution des projets est souvent faible au Tchad, et particulièrement dans le secteur de l'agriculture. Cette mauvaise gestion se traduit le plus souvent par des problèmes de gouvernance tels que les procédures trop longues de passation des marchés, les interférences privées, les délais trop longs de traitement des dossiers et des conventions, les délais dans les décaissements des fonds de contrepartie. L'autre aspect important relevé comme contrainte à la mise en œuvre est la faible participation des populations bénéficiaires au processus d'identification et de mise en œuvre des projets et programmes à leur profit. L'évaluation de certains projets par la Banque mondiale indique que 10 % seulement des fonds alloués arrivent au niveau des bénéficiaires dans les zones rurales. Par ailleurs, le suivi des programmes et des projets et leur évaluation régulière sont également défectueux, à cause d'un manque d'appropriation et de leadership des responsables et/ou de compétences du personnel.

TABLEAU 9. PART DES DÉPENSES AGRICOLES DANS LE BUDGET

	Budget "Agriculture et élevage" (en milliards de F CFA)	Part dans le budget (%)
2010 (ENG.)	51,69	4,7
2011 (LFR)	71,3	4,5
2012 (LFI)	87,7	5,9
MOYENNE	70,23	5,03

Sources : Ministère des finances, 2012

3. La persistance des inégalités de genre dans l'accès, la gestion et le contrôle des moyens de production:

En effet, les enquêtes montrent que les femmes assurent plus de 80 % de la production de subsistance. Elles ont cependant des difficultés à accéder aux biens fonciers et aux autres actifs, ce qui les rend vulnérables à l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, elles sont dans la plupart des cas victimes de discrimination et d'injustice sociale dues aux pesanteurs socioculturelles, et l'organisation sociale traditionnelle à prédominance patriarcale et gérontocratique ne leur donne qu'une place secondaire dans la société.⁸ Les règles successorales dans certaines régions empêchent les femmes d'hériter, la femme étant supposée se marier et rejoindre les propriétés de son mari. Sur le plan éducatif⁹, malgré les progrès rapides des taux de scolarisation des filles au cours des cinq dernières années, l'inégalité reste importante. Cette discrimination éloigne les femmes des bénéfices des activités de formation, de vulgarisation ou des informations susceptibles de favoriser leur accès aux biens de production et au crédit. De même, compte tenu des multiples activités ménagères, il leur reste peu de temps à consacrer aux activités de production. Par ailleurs, il apparaît que les ménages dirigés par une femme consacrent une part relativement importante des dépenses totales à l'alimentation (74 %) par rapport à ceux dirigés par un homme (72 %¹⁰). Ainsi, dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition, promouvoir la sécurité alimentaire de la femme aura un plus fort impact sur l'état nutritionnel global. Le gouvernement a engagé des efforts dans ce domaine qui ont abouti à la validation en décembre 2011 d'une Politique nationale du genre (PNG). La vision de la PNG est

de faire du Tchad d'ici 2020, un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalité et d'iniquités de genre et de toute formes de violence, où les hommes et les femmes auront la même chance d'accéder et de contrôler des ressources et de participer de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable. La récente création du Ministère des microcrédits en faveur des femmes et des jeunes démontre la volonté au plus haut niveau d'agir en faveur de la promotion économique de la femme.

8. Il y a une exception chez les femmes Peulh Bororo, communautés de type matriarcal, qui disposent d'une plus grande autonomie dans la gestion et l'utilisation des ressources familiales. L'exercice d'activités économiques génératrices de revenus leur confère un rôle social et un prestige de première importance en cas de réussite.

9. Rapport de suivi des OMD, 2010

10. Source : ECOSIT2 2004

TABLEAU 10. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT AFFECTANT LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES CLÉS POUR ATTEINDRE LA CIBLE 3 DE L'OMD 1

Interventions prioritées	Politique et planification	Budget et financement
a.1 Développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs (réalisation de petits périmètres, de bas-fonds, d'étangs, de retenues d'eau, de canalisations facilement gérables)	Insuffisance des dispositifs de prévention des conflits fonciers	Faible allocation de ressources publiques au financement des travaux d'aménagement de petits périmètres irrigués au profit des PPP
A.2 Amélioration de l'accès des petits producteurs et productrices (PPP) aux intrants et aux petits équipements (semences, engrais, outils - charrues, charrettes, semoirs, houes - provendes, médicaments vétérinaires)	Faible prise en compte, dans les programmes, des besoins des PPP en petits matériels de production (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire)	Faible allocation de ressources publiques au financement des travaux d'aménagement de petits périmètres irrigués au profit des PPP Insuffisantes allocations budgétaires en faveur du Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Tchad (REPIMAT)
A.3 Vulgarisation des connaissances en matière de production, de diversification agricole et d'adaptation au changement climatique au profit des petits producteurs et productrices	Faible promotion de nouvelles variétés/spéculation et absence de stratégies d'intervention adaptées aux zones agro-écologiques de production	
B.1 Amélioration de l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires et / ou vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		
B.2 Accessibilité financière des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux, activités génératrices de revenus, etc.)	Insuffisant ciblage des bénéficiaires et mauvaise gestion de l'aide alimentaire (détournement en défaveur des populations vulnérables)	
C.1 Prévention et prise en charge de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes	Absence de politique nationale effective en matière de nutrition	Insuffisantes allocations budgétaires en faveur de la nutrition
C.2. Promotion de l'éducation nutritionnelle		
C.3. Pérennisation du système d'information et de gestion des crises alimentaires (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA)	Mauvais fonctionnement du dispositif de gestion des crises alimentaires et insuffisante circulation des informations	

Fourniture de services	Utilisation de services
<p>Faible promotion des techniques d'irrigation adaptés aux PPP, aux zones visées et soutenables (goutte à goutte, pompes manuelles, techniques de recueillement d'eau, de ruissellement, pompes solaires, etc.) Difficultés d'accès aux terres pour certains PPP, notamment les femmes</p>	<p>Faible capacité de gestion des petits périmètres par les PPP Faible capacités des PPP à supporter les coûts de mise en place et d'entretien des infrastructures de petite irrigation et de petits aménagements</p>
<p>Insuffisante disponibilité d'intrants adaptés à la production vivrière et de petits équipements</p>	<p>Faible pouvoir d'achat des PPP pour acquérir les intrants et équipements agro-pastoraux et mauvaise gestion des subventions en défaveur des groupes vulnérables</p>
<p>Faible nombre de vulgarisateurs en particulier féminins Faibles capacités (techniques, logistiques et financières) des services de recherche, d'encadrement, et suivi technique des PPP insuffisants Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation dans les zones vulnérables</p>	
<p>Insuffisance des pistes rurales dans les zones déficitaires et dans les zones de production</p>	<p>Faibles capacités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits alimentaires par les PPP</p>
	<p>Trop faible pouvoir d'achat des populations vulnérables pour accéder aux produits alimentaires même subventionnés</p>
<p>Insuffisance en quantité et qualité et mauvaise répartition géographique du personnel et des centres de santé et de nutrition</p>	
<p>Faibles capacités des formateurs en matière d'éducation nutritionnelle</p>	<p>Persistance des pesanteurs socioculturelles et fort taux d'analphabétisme</p>
<p>Faible niveau du stock de sécurité alimentaire et manque de transparence dans la gestion Difficulté d'acheminement des stocks alimentaires en saison des pluies</p>	



**V. ACCELERER LES
PROGRES VERS LA CIBLE
3 DE L'OMD 1: IDENTIFIER
LES SOLUTIONS**

Photo: PNUD Chad

A la suite de l'analyse des goulots d'étranglement, la présente section est consacrée à l'identification et à la priorisation des solutions permettant de les lever. Chaque solution a été ainsi analysée en regardant son impact (ampleur, rapidité d'obtention, durabilité et effets collatéraux éventuels) sur la levée du goulot et sa faisabilité (gouvernance, capacités techniques et financières, existence de partenaires potentiels). Par ailleurs, il faut noter, conformément à la méthodologie du CAO, que les initiatives locales concluantes et les bonnes pratiques nationales ou internationales ont été privilégiées en vue de valoriser les efforts en cours dans le pays.

5.1 DÉVELOPPER LA PETITE IRRIGATION ET D'AUTRES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES (PPP)

Il faudra développer et privilégier d'ici à l'an 2015, à l'instar des autres pays de la sous-région comme le Burkina Faso, l'aménagement de petits périmètres, de forages à pompe manuelle ou solaire, de bas-fonds, et de retenues d'eau facilement gérables. Afin d'améliorer la gestion des ouvrages, il faudra privilégier les initiatives suivantes : (i) la formation en techniques de gestion des petits périmètres pour les PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) et le renforcement des capacités des structures impliquées ; (ii) l'augmentation des allocations budgétaires pour le financement des aménagements d'eau en faveur de 50 000 PPP dans ces zones vulnérables, tout en veillant à ce que ces initiatives intègrent des techniques

d'adaptation au changement climatique (technique de goutte à goutte et d'irrigation gravitaire, pompes manuelles, pompes solaires, digues et diguettes, cordons pierreux, points d'eau pastoraux).

Pour la pérennité des actions, il conviendra de mettre en place de mécanismes de partage des coûts des prestations (redevances) au niveau communautaire. De même, les bénéficiaires devront être formés en technique de gestion des petits périmètres et bénéficier de micro crédits.

La contribution des partenaires au développement (bailleurs de fonds et ONG) dans la gestion de l'eau sera également fondamentale. Les programmes « vivres contre travail », destinés à reconstituer des actifs, devront être menés à travers des activités à haute intensité de main d'œuvre, comme la construction d'infrastructures agricoles pour le renforcement de la production maraîchère.

Afin de pallier aux difficultés d'accès à la terre, il s'agira de faire un plaidoyer et d'initier des programmes dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï), avec un accent particulier sur le cas des femmes. Aussi, il faudra instituer des dispositifs communautaires de prévention des conflits fonciers dans ces zones cibles. Par ailleurs, il sera important d'élaborer de manière participative des plans de gestion des terroirs et de redynamiser les couloirs de transhumance et les programmes de forage des puits pastoraux dans les zones cibles.

5.2 METTRE À DISPOSITION DES INTRANTS ET DES ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DES PETITS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES (PPP)

Pour augmenter les quantités produites et la productivité agro-pastorale, un usage des intrants et de petits matériels peu onéreux est recommandé. A cet effet, il conviendra de favoriser la production des intrants par les producteurs (composts, semences améliorées) par le biais d'allocations budgétaires plus importantes ainsi que le renforcement du plateau technique des organismes de tutelle (ITRAD, ONDR).

Il sera important par ailleurs de créer un stock national de semences, une centrale d'approvisionnement et des points de vente de semences, d'engrais, de petits outils et médicaments agro-pastoraux (charrues, charrettes, semoirs, houes, provendes, etc.) disséminés dans les régions vulnérables. Les PPP devront être formés aux itinéraires techniques associés. Pour ce faire, il est important d'étendre le programme gouvernemental de distribution d'outillages en faveur des PPP (130 000 bénéficiaires dans les zones cibles) en l'accompagnant d'un mécanisme rigoureux de contrôle et de suivi, avec une approche en faveur du genre. Pour un usage régulier des intrants à long terme, il est important de multiplier les établissements de microfinance dans les zones cibles afin d'atteindre 200 000 nouveaux adhérents. Il convient aussi de créer un fonds de garantie par l'État et de mettre en place une offre de prêts bonifiés et d'autres subventions totales

ou partielles (coupons, bons d'achat, ventes subventionnées). La création d'associations de PPP pour des achats groupés (8 600 nouveaux groupements dans les zones cibles) doit être encouragée et appuyée. Enfin, la fourniture de médicaments vétérinaires de façon régulière est requise (y compris un appui financier plus important au REPIMAT).

5.3 VULGARISER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROMOUVOIR LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION

Afin de pallier à la faiblesse du nombre de vulgarisateurs et des ressources, il s'agira d'étendre les expériences existantes par le recrutement et le redéploiement de conseillers agro-pastoraux (600) dans les régions vulnérables afin d'atteindre la grande majorité des PPP. Ces activités devront être accompagnées par une augmentation des allocations budgétaires aux organismes de recherche et de vulgarisation (ITRAD ET ONDR). En ce qui concerne la promotion de nouvelles variétés, il s'agit de diffuser des variétés adaptées au changement climatique et des cultures de contresaison par des méthodes de démonstration, et de distribuer des semences améliorées. Il faut sensibiliser, former les PPP et promouvoir les visites d'échanges inter producteurs relativement aux techniques de restauration et de fertilisation des sols (composts, engrais, cultures en couloirs, cordons pierreux, agroforesterie).

Les TIC sont déjà utilisées pour faciliter la diversification et la diffusion de nouvelles variétés (mise en place et usage de radios rurales, de téléphonie mobile) adaptées aux changements climatiques. L'État et les différentes ONG encadrent les producteurs sur le terrain à cet égard. Certaines activités génèrent de très fortes hausses de productivité (l'introduction des variétés de riz nerica ont permis d'augmenter la productivité de 30 % dans certaines régions comme le Salamat). Le Tchad assure la présidence du Conseil des ministres de l'Africa Rice. Le FAR (Forum africain de recherche agricole) finance deux projets actuellement au Tchad (le Programme de diffusion de nouvelles technologies en Afrique (DONATA) et le Système d'information régional agricole (RAILS). Il convient de capitaliser sur ces avancées.

5.4 FACILITER L'ACCÈS DES POPULATIONS VULNÉRABLES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES

Pour mieux gérer les produits vivriers disponibles, réduire les pertes post-récoltes et diversifier les sources d'alimentation, il est fondamental de renforcer le système de stockage, de transformation et de conservation des produits alimentaires. Par ailleurs, il convient de développer les circuits de commercialisation en réduisant l'enclavement de certaines régions touchées par l'insécurité alimentaire. Cela permettra d'écouler les produits de ces régions vers d'autres contrées du pays, mais aussi de réduire les coûts de transport des produits alimentaires des zones de production excédentaire vers les zones connaissant une insécurité alimentaire chronique. A cet égard, les activités à promouvoir en priorité sont les suivantes : (i) la construction de greniers communautaires de stockage (2 500 dans les régions vulnérables), (ii) la formation

de 130 000 PPP en techniques de conservation, de transformation et de commercialisation, et l'installation de plateformes multifonctionnelles (séchoir, four solaire) dans 500 villages, (iii) la réhabilitation et l'aménagement de pistes rurales pour permettre l'accès aux marchés de proximité en saison pluvieuse (1 000 km), (iv) l'extension de l'utilisation des TIC comme canal de diffusion sur les prix et les débouchés des productions des PPP.

5.5 FACILITER L'ACCÈS FINANCIER DES GROUPES VULNÉRABLES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES (FILETS SOCIAUX)

Depuis une dizaine d'années, l'État entreprend des ventes subventionnées pendant les périodes de soudure, mais celles-ci ne sont pas toujours accessibles aux PPP. De même, le PAM et d'autres structures et ONG organisent des subventions pour l'accès à la nourriture avec diverses dispositions (« cash transfer », « food for work », etc.). La mise en œuvre du CAO permettra de multiplier et de passer à l'échelle ces possibilités d'accès aux denrées alimentaires.

Les interventions prendront la forme d'assistance alimentaire à travers des distributions générales de rations complètes pendant la soudure dans les régions à insécurité alimentaire élevée. Il s'agira dans ce cadre de développer : (i) des filets sociaux (« cash transfer », « food for work », distribution ciblée de nourriture – bons, ventes subventionnées) en faveur des ménages vulnérables (10 000) dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) ;

(ii) des activités génératrices de revenus en faveur des ménages vulnérables (50 000) par le biais de microfinancement et de fonds de garantie, en vue de restaurer les moyens d'existence durable de ces populations vulnérables et de réduire leur dépendance à l'aide alimentaire ; (iii) enfin, il conviendra de renforcer le système de ciblage des bénéficiaires en les associant au suivi des activités, y compris la traçabilité des ressources allouées à ces programmes.

5.6. PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION AIGUË CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS, LES FEMMES ENCEINTES ET LES FEMMES ALLAITANTES

Concernant l'insuffisance des allocations budgétaires au profit de la nutrition, il s'agira de renforcer la mise en œuvre des actions de prévention, notamment la distribution de Plumpy Doz/ farine CSB ++ dans les régions de la bande sahéenne, et particulièrement pendant la période de soudure. Plusieurs ONG internationales et agences du Système des Nations Unies ont initié des actions de prise en charge dans certaines régions de la bande sahéenne pour faire face aux besoins immédiats des ménages vulnérables. En vue de réduire l'incidence de la malnutrition aiguë sévère dans les zones vulnérables, il s'agira pour le gouvernement de renforcer les actions en cours et de les étendre à toutes les régions de la bande sahéenne du pays.

Concernant le personnel, la revue des actions en matière de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë dans la bande sahéenne du Tchad a montré l'efficacité de cette mesure. A titre illustratif, les indicateurs de performance des centres de nutrition ambulatoires affichent un taux de guérison de plus de 75 %, un taux de décès de 10 % et conséquemment un taux d'abandon inférieur à 15 %. La mise à l'échelle de ces actions s'avère nécessaire dans toutes les zones vulnérables. Les solutions retenues à cet effet passeront par :

1. Le recrutement de nutritionnistes supplémentaires (1 500) qui seront déployés dans les zones vulnérables : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) ;
2. L'installation de nouveaux services de nutrition (500) dans les zones précitées ;
3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan adéquat de couverture des zones vulnérables par les centres de nutrition ambulatoires.

Concernant la politique nationale, plusieurs études ont montré que la malnutrition sous toutes ses formes est liée à plusieurs causes dont sa faible prise en compte dans la planification et le financement des programmes de développement et de santé. Le besoin d'un cadre cohérent qui facilite la coordination des interventions et des acteurs en matière de nutrition est donc plus qu'urgent. Ce cadre devra définir les modalités d'intégration de la nutrition dans les politiques, les stratégies et les activités de tous les secteurs de développement concernés par les questions de nutrition. Cela passera par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de nutrition et de son plan d'action.

5.7. PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

Pour faire face à la persistance des pesanteurs socioculturelles et du fort taux d'analphabétisme, trois principales solutions seront mises en œuvre. Il s'agit :

1. D'organiser deux fois par an des campagnes IEC (Information, Éducation et Communication) pour améliorer les habitudes alimentaires familiales par le biais de TIC et autres événements (radios, téléphones cellulaires, sketch) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) ;
2. De sensibiliser les populations à créer des jardins familiaux dans ces zones vulnérables ;
3. De renforcer la sensibilisation des mères au niveau des centres nutritionnels et dans la communauté sur les pratiques familiales essentielles (en particulier la pratique de l'allaitement maternel exclusif).

Concernant la capacité des formateurs, il a été retenu d'organiser des formations sur la prise en charge de la nutrition en faveur des agents des centres de santé, des centres de nutrition thérapeutique (CNT) et des centres de nutrition supplémentaire (CNS) dans ces zones vulnérables.

5.8. PÉRENNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA)

Avec les crises alimentaires récurrentes, le Gouvernement tchadien a mis en place quelques organisations et des dispositifs pour prévenir et gérer les crises. Il s'agira de renforcer l'efficacité du fonctionnement de ce dispositif et d'assurer sa pérennisation. A cet effet, les solutions idoines ont été retenues pour lever chacun des goulots d'étranglement identifiés. Ces solutions passent par :

1. L'élaboration d'un plan national de contingence multirisque et la mise en place d'un système d'information sur la sécurité alimentaire ;
2. La formation des agents des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) et leur dotation en équipements et outils informatiques ;
3. Une allocation budgétaire suffisante et régulière pour le financement du stock de sécurité alimentaire en quantité suffisante (100 000 tonnes) ;
4. L'introduction d'un système de contrôle rigoureux pour la gestion des stocks alimentaires ;
5. La construction de magasins de stocks de sécurité alimentaire publics au niveau des zones les plus vulnérables dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï).

TABLEAU 11. TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS VERS LA CIBLE 3 DE L'OMD 1 SYNTHÈSE DES SOLUTIONS RETENUES

OMD	Domaine d'intervention prioritaire	Interventions indicatives 2012-2015	Goulots d'étranglement priorités
<p>OMD 1 : Éliminer la pauvreté extrême et la faim</p> <p>Cible 3 : « Réduire de moitié, de 1990 à 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim »</p>	<p>A - Intensification et diversification de la production végétale (céréales, ...), et animale, des petits producteurs et productrices</p>	<p>a.1 Développement de la petite irrigation et d'autres aménagements en faveur des petits producteurs (réalisation de petits périmètres, de bas-fonds, d'étangs, de retenues d'eau, de canalisations facilement gérables</p>	<p>A.1.1 Faible promotion des techniques d'irrigation adaptés aux PPP, aux zones visées et soutenables (goutte à goutte, pompes manuelles, techniques de recueillement d'eau, de ruissellement, pompes solaires, etc.)</p>
		<p>a.2 Amélioration de l'accès des petits producteurs et productrices (PPP) aux intrants et aux petits équipements (semences, engrais, outils - charrues, charrettes, semoirs, houes - provendes, médicaments vétérinaires)</p>	<p>A.1.2 Faible capacité de gestion des petits périmètres par les PPP</p> <p>A.1.3 Faible capacités des PPP à supporter les coûts de mise en place et d'entretien des infrastructures de petite irrigation et de petits aménagements</p> <p>A.1.4 Difficultés d'accès aux terres pour certains PPP, notamment les femmes</p> <p>A.1.5 Insuffisance des dispositifs de prévention des conflits fonciers</p> <p>A.2.1. Insuffisante disponibilité d'intrants adaptés à la production vivrière et de petits équipements</p>

Solutions accélératives indicatives 2012-2015	Coûts (millions)	Partenaires potentiels
A.1.1.1. Aménager des bas-fonds, des retenues d'eau et des puits pastoraux, et installer des systèmes de petite irrigation pour assurer la production dans les zones à faible pluviométrie en faveur de 50 000 PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) (technique de goutte à goutte et d'irrigation gravitaire, pompes manuelles, pompes solaires, digues et diguettes, cordons pierreux) et construction de 500 points d'eau pastoraux)	73 465	Ministère de l'agriculture et de l'irrigation –(MAI) Ministère de l'Élevage –(ME) Ministère des finances (MF) MPECI Bailleurs de fonds ONG
A.1.2.1. Former en technique de gestion des petits périmètres les PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) et renforcer les capacités des structures impliquées (concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle).		ONDR Génie rural Producteurs et Associations
A.1.3.1. Mettre en place et multiplier les mécanismes de partage des coûts des prestations (redevances) au niveau communautaire, en organisant les PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) en groupements		Ministère du plan, de l'économie et de la coopération Internationale (MPECI) Bailleurs de fonds ONG
A.1.4.1 Faire un plaidoyer et initier des programmes en vue de faciliter l'accès à la terre aux femmes et à certains PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		Ministère des actions sociales MAI ONG
A.1.5.1. Instituer des dispositifs communautaires de prévention des conflits fonciers dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		Ministère de la décentralisation Collectivités locales ONG Bailleurs de fonds Les communautés à la base
A.1.5.2. Élaborer de manière participative des plans de gestion des terroirs, et redynamiser les couloirs de transhumance et les programmes de forage des puits pastoraux dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		Ministère de la décentralisation Collectivités locales ONG Bailleurs de fonds Les communautés à la base
A.2.1.1. Augmenter les allocations budgétaires pour le financement des structures de production de semences et leurs démembrements pour la production et la certification (ITRAD, ...) et créer un stock national de semences	115 000	MAI ME MPECI Banque mondiale ONG
A.2.1.2. Créer une centrale d'approvisionnement et des points de vente de semences, d'engrais, de médicaments vétérinaires – pharmacies villageoises – et de matériel agricole, (charrues, charrettes, houes occidentales, semoirs) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		MAI ME MPECI Banque mondiale ONG

OMD	Domaine d'intervention prioritaire	Interventions indicatives 2012–2015	Goulots d'étranglement prioritaires
		<p>a.2 Amélioration de l'accès des petits producteurs et productrices (PPP) aux intrants et aux petits équipements (semences, engrais, outils - charrues, charrettes, semoirs, houes - provendes, médicaments vétérinaires)</p>	<p>A.2.2. Faible pouvoir d'achat des PPP pour acquérir les intrants et les équipements agro-pastoraux et mauvaise gestion des subventions en défaveur des groupes vulnérables</p> <p>A.2.3. Faible prise en compte, dans les programmes, des besoins des PPP en petits matériels de production (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire)</p> <p>A.2.4. Insuffisantes allocations budgétaires en faveur du Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Tchad (REPIMAT)</p>
		<p>A.3 Vulgarisation des connaissances en matière de production, de diversification agricole et d'adaptation au changement climatique au profit des petits producteurs et productrices</p>	<p>A.3.1. Faible nombre de vulgarisateurs en particulier féminins</p> <p>A.3.2. Faibles capacités (techniques, logistiques et financières) des services de recherche et d'encadrement, et suivi technique des PPP insuffisants</p>

Solutions accélératives indicatives 2012-2015	Coûts (millions)	Partenaires potentiels
A.2.2.1. Multiplier les structures de microfinancement dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) et un système de fonds de garantie de l'État pour l'acquisition d'intrants et d'équipements en faveur des groupes les plus vulnérables (+200 000 nouveaux adhérents)	115 000	MAI Ministère des actions sociales ME MPECI Banque mondiale ONG
A.2.2.2. Susciter la création de groupements de PPP pour des achats groupés d'équipements, la formation et la sensibilisation (+8 600 nouveaux groupements dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï))		MAI Ministère des actions sociales MPECI Banque mondiale ONG
A.2.2.3 Mettre en place un mécanisme de subvention partielle ou totale pour l'achat des intrants et petits outils agro-pastoraux, (bons d'achat, coupons, ventes subventionnées) en faveur des PPP dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		MAI Ministère des actions sociales MPECI Banque mondiale ONG
A.2.2.4. Améliorer le système de ciblage et de suivi des bénéficiaires en y associant les populations cibles		État Bailleurs de fonds Communautés ONG Société civile
A.2.3.1. Étendre le programme gouvernemental de distribution d'outillages en faveur des petits producteurs et productrices en augmentant la quantité des petits matériels (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire) (130 000 bénéficiaires dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï))		État Bailleurs de fonds Secteur privé ONG
A.2.4.1. Étendre le programme pour la vaccination des animaux en augmentant les allocations budgétaires au profit du REPIMAT		REPIMAT MAI Ministère des actions sociales MPECI Banque mondiale ONG
A.3.1.1. Recruter des conseillers agro-pastoraux pour l'encadrement des PPP, dont 20 % de femmes (600 conseillers fonctionnels) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	20 000	Centre africain de recherches agricoles, FARA (Forum africain de recherche agricole), État, ITRAD et ONDR
A.3.2.1. Renforcer les capacités matérielles des services de recherche, d'encadrement et de suivi technique des PPP (dotation en moyens matériels et logistiques, etc.)		ITRAD ONDR ONG Banque mondiale
A.3.2.2 Renforcer les capacités techniques du personnel des services de recherche, d'encadrement et de vulgarisation en intégrant l'approche au genre (recyclage, formation etc.)		ITRAD ONDR ONG Bailleurs de fonds

OMD	Domaine d'intervention prioritaire	Interventions indicatives 2012–2015	Goulots d'étranglement priorités
		<p>A.3 Vulgarisation des connaissances en matière de production, de diversification agricole et d'adaptation au changement climatique au profit des petits producteurs et productrices</p>	<p>A.3.3. Faible promotion de nouvelles variétés/spéculation et absence de stratégies d'intervention adaptées aux zones agro-écologiques de production</p> <p>A.3.4. Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation dans les zones vulnérables</p>
	<p>B. Facilitation de l'accès des populations vulnérables aux produits alimentaires</p>	<p>b.1 Amélioration de l'accès physique des populations vulnérables aux denrées alimentaires dans les zones structurellement déficitaires et / ou vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p>	<p>B.1.1 Faibles capacités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits alimentaires par les PPP</p>

Solutions accélératives indicatives 2012–2015	Coûts (millions)	Partenaires potentiels
A.3.3.1 Sensibiliser et former les PPP et promouvoir les visites d'échanges inter producteurs (130 000 PPP) sur les techniques de restauration et de fertilisation des sols (composts, engrais verts, jachère, cultures en couloirs et associées, labours en courbes de niveau, cordons pierreux, élaboration de fiches techniques, agroforesterie, aménagement de pâturages par des techniques d'ensilage, introduction des plantes appréciées par les animaux) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	20 000	ITRAD ONDR ONG Bailleurs de fonds Associations de producteurs
A.3.3.2. Former les PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï), sur les itinéraires techniques (semences, provendes, tourteaux, fourrages) en les organisant en groupes ou à travers leurs structures faitières		ITRAD ONDR ONG Banque mondiale Bailleurs de fonds
A.3.3.3. Diffuser les nouvelles variétés adaptées au changement climatique et des cultures de contresaison par des méthodes de démonstration, et distribuer les semences améliorées (manioc, clones résistants) aux PPP (130 000) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		ITRAD ONDR ONG Bailleurs de fonds Association de producteurs
A.3.4.1. Étendre l'utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation pour la diffusion des informations sur les prix, les itinéraires techniques, les nouvelles variétés, etc., dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		MP Télécommunications ITRAD ONDR Radios communautaires Sociétés de téléphonie mobile ONG Bailleurs de fonds
B.1.1.1. Construire des magasins communautaires de stockage gérés par des groupements et les former sur la gestion des stocks (2 500 magasins ou banques de céréales dans les villages des régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	124 791	Génie rurale ONASA Associations communautaires ONG Bailleurs de fonds ONDR CFPR
B.1.1.2. Former les PPP sur les techniques de conservation et de transformation des produits agro-pastoraux (séchage, farine, beurre, sirop, confitures, fromage,...) (130 000 PPP dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		ITRAD CFPR ONDR ONG Bailleurs de fonds
B.1.1.3. Promouvoir la mise en place des plateformes multifonctionnelles de transformation des produits vivriers en faveur des ménages vulnérables dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		ITRAD CFPR ONDR ONG Bailleurs de fonds
B.1.1.4. Former les producteurs sur les techniques et circuits de commercialisation et les débouchés dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		Chambre de commerce ITRAD CFPR ONDR ONG Bailleurs de fonds

OMD	Domaine d'intervention prioritaire	Interventions indicatives 2012–2015	Goulots d'étranglement priorités
			B.1.2 Insuffisance des pistes rurales dans les zones déficitaires et dans les zones de production
		b.2 Accessibilité financière des groupes vulnérables aux denrées alimentaires (filets sociaux, activités génératrices de revenus, etc.)	B.2.1 Trop faible pouvoir d'achat des populations vulnérables pour accéder aux produits alimentaires, même subventionnés
			B.2.2 Insuffisant ciblage des bénéficiaires et mauvaise gestion de l'aide alimentaire (détournement en défaveur des populations vulnérables)
	C. Amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes) et gestion des crises alimentaires	c.1 Prévention et prise en charge de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes	C.1.1. Insuffisantes allocations budgétaires en faveur de la nutrition
	C.1.2. Insuffisance en quantité et qualité et mauvaise répartition géographique du personnel et des centres de santé et de nutrition		
	C.1.3 Absence de politique nationale effective en matière de nutrition		

Solutions accélératives indicatives 2012-2015	Coûts (millions)	Partenaires potentiels
B.1.2.1 Étendre le programme des pistes rurales aux zones déficitaires et de grande production (1 000 km), et réhabiliter les ouvrages existants, à travers entre autre l'utilisation de l'approche FFW/CFW, particulièrement dans les régions de la bande sahélienne	124 791	Ministère des infrastructures Génie rural Banque mondiale Banque africaine de Développement Bailleurs de fonds
B.3.1.1.1. Mettre en place des filets sociaux (« cash transfer », « food for work », distribution ciblée de nourriture – bons, ventes subventionnées) en faveur des ménages vulnérables (10 000) dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	40 000	ONASA État Bailleurs
B.3.1.2 Développer des activités de micro finance pour le soutien des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des ménages vulnérables dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		Ministère des microcrédits ONG Bailleurs de fonds
B.3.1.3. Renforcer les activités économiques agricoles (cultures de contre-saison, petit élevage ...) des ménages les plus vulnérables dans les régions de Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila et Ouaddaï		DPSA, ONASA Ministère des affaires sociales Ministère de la bonne Gouvernance
B.3.2.1. Améliorer le système de contrôle, de traçabilité de l'aide, de ciblage et de suivi des bénéficiaires en y associant les bénéficiaires		DPSA, ONASA Ministère des affaires sociales Ministère de la bonne Gouvernance
C.1.1.1.1. Renforcer la mise en œuvre des actions de prévention, notamment la distribution de Plumpy Doz/ farine CSB ++ dans les régions de la bande sahélienne, particulièrement pendant la période de soudure	114 050	État Ministère des finances CNNTA Ministère de la santé ONG, Bailleurs de fonds
C.1.2.1. Recruter des nutritionnistes supplémentaires (1 500) à déployer dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM, OMS Bailleurs de fonds
C.1.2.2. Installer de nouveaux services de nutrition (500) dans les zones les plus affectées (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM, OMS Bailleurs de fonds
C.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre un plan adéquat de couverture des zones vulnérables par les centres de nutrition ambulatoires		CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM, OMS Bailleurs de fonds
C.1.3.1. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de nutrition et son plan d'action		CNNTA Ministère de la santé ONG Bailleurs de fonds

Solutions accélératives indicatives 2012-2015	Coûts (millions)	Partenaires potentiels
C.2.1.1 Organiser des campagnes nutritionnelles IEC (Information, Éducation et Communication) pour l'amélioration des habitudes alimentaires familiales dans les régions vulnérables par le biais des TIC et autres événements (radios, téléphones cellulaires, sketch) deux fois par an dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	4 118,5	État Ministère de la santé CNNTA Ministère de la Santé ONG Bailleurs de fonds
C.2.1.2. Sensibiliser à la création de jardins familiaux dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		ONDR ONG Bailleurs de fonds
C.2.1.3. Renforcer la sensibilisation des mères au niveau des centres nutritionnels et dans la communauté sur les pratiques familiales essentielles (en particulier la pratique de l'allaitement maternel exclusif)		CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM OMS Bailleurs de fonds
C.2.2.1. Organiser des formations sur la prise en charge de la nutrition en faveur des agents des centres de santé, des centres de nutrition thérapeutique (CNT) et des centres de nutrition supplémentaire (CNS) dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM, OMS Bailleurs de fonds
C.3.1.1. Financer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action sur le système d'information sur la sécurité alimentaire	52 675	CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM OMS Bailleurs de fonds
C.3.1.2 Former les agents des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) et les doter en équipements et outils informatiques		CNNTA Ministère de la santé ONG, UNICEF PAM, OMS Bailleurs de fonds
C.3.1.3. Élaborer et mettre en œuvre un plan national de contingence multirisques		Gouvernement Partenaires ONG
C.3.2.1. Assurer l'allocation budgétaire suffisante et régulière pour le financement du stock de sécurité alimentaire en quantité suffisante (100 000 tonnes)		Gouvernement MAI Ministère des finances Bailleurs de fonds
C.3.2.2. Introduire un système de contrôle rigoureux pour la gestion des stocks alimentaires		MAI ONASA État Ministère de la bonne gouvernance
C.3.3.1. Construire les magasins de stocks de sécurité alimentaire publics au niveau des zones les plus vulnérables dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)		Génie rural MAI, ONASA Bailleurs de fonds



VI. PLAN D'ACCELERATION DE LA CIBLE 3 DE L'OMD 1

Photo: PNUD Chad

6.1 PLAN D'ACTION

Le plan d'accélération reprend les principales activités retenues en vue d'entraîner la réalisation de la cible 3 de l'OMD 1, le coût des activités, les structures responsables de la mise en œuvre des activités et les partenaires financiers.

Le coût du plan d'action du CAO sera de l'ordre de 544 100 millions de F CFA sur 3 ans (2013-2015). En moyenne, la mise en œuvre du CAO requiert une mobilisation de ressources financières de 182 milliards de francs par an, ce qui représente annuellement 14 % du budget de l'État (estimé à 1 300 milliards de francs en 2011). Compte tenu des engagements politiques des plus hautes autorités en faveur du monde rural et de la sécurité alimentaire, on peut s'attendre à une prise en charge d'une partie importante des activités du CAO par l'État tchadien. En effet, conformément aux engagements du Président de la République, le développement du secteur rural constituera le secteur prioritaire du pays et bénéficiera d'un effort d'investissement conséquent dans les trois ans à venir (cf. programme politique du Gouvernement, 17 août 2011).

Le CAO est dérivé du PNSA dont la mise en œuvre sera discutée lors d'une prochaine table ronde des bailleurs de fonds. La priorité portera, dans ce cadre, au financement en vue de l'atteinte de la cible 3 de l'OMD 1 en 2015. La plupart des partenaires du Tchad sont impliqués dans des projets de lutte contre l'insécurité alimentaire et ont augmenté leurs financements dans ce domaine. Cependant, le nombre important de personnes en insécurité alimentaire nécessite des efforts croissants. En 2012, sur 3,5 millions de personnes considérées vulnérables, moins de 50 % ont pu être appuyés par la communauté des bailleurs de fonds et des ONG.

Selon des annonces et prévisions au niveau de certains bailleurs de fonds, la majorité des bailleurs du Tchad prévoient le financement de la plupart des rubriques du CAO pour les années à venir en faveur du secteur rural (infrastructures rurales, mise à disposition d'intrants, vulgarisation, transformation et stockage, nutrition, pistes rurales, microfinancements etc.). Selon certaines programmations et certains bailleurs de fonds, des contributions importantes à la sécurité alimentaire et au secteur rural du Tchad sont envisagées : Union européenne (plus de 65 milliards de F CFA), BAD (plus de 40 milliards), AFD (plus de 19 milliards) ; Coopération suisse (plus de 13 milliards), FAO (plus de 17 milliards), Banque mondiale (plus de 13 milliards) ; les agences du Système des Nations Unies prévoient également de mobiliser des montants conséquents dans le cadre de la sécurité alimentaire en faveur du Tchad (PAM, UNICEF, etc.). Ainsi, le financement d'une partie non négligeable des activités prévues dans le CAO est déjà envisagé. Et, dans ce contexte de partenariat, il est possible de renforcer la mobilisation des ressources (techniques, humaines et financières) nécessaires pour réaliser le plan d'action du CAO à court et moyen termes.

La mobilisation des financements publics et privés d'origine nationale, régionale et internationale, l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires de l'État en matière de développement agricole, l'articulation et la mise en synergie du financement public et privé apparaissent aujourd'hui possibles. Ce partenariat devra être très élargi aux nombreuses ONG internationales et nationales afin d'accélérer la lutte contre la faim et la malnutrition.

TABLEAU 12. PLAN DE FINANCEMENT

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013–2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
A.1.1 Faible promotion des techniques d'irrigation adaptées aux PPP, aux zones visées et soutenables (goutte à goutte, pompes manuelles, techniques de recueillement d'eau, de ruissellement, pompes solaires, etc.)	A.1.1.1. Aménager des bas-fonds, des retenues d'eau, des puits pastoraux, et installer des systèmes de petite irrigation pour assurer la production dans les zones à faible pluviométrie en faveur de 50 000 PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) (technique de goutte à goutte et d'irrigation gravitaire, pompes manuelles, pompes solaires, digues et diguettes, cordons pierreux) et construction de 500 points d'eau pastoraux)	73 465	70 178	Gouvernement, Coopération Suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale	3 337
A.1.2 Faible capacité de gestion des petits périmètres par les PPP	A.1.2.1. Former en technique de gestion des petits périmètres les PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï), et renforcer les capacités des structures impliquées (concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et à la gestion de l'eau à petite échelle)				
A.1.3 Faible capacités des PPP à supporter les coûts de mise en place et d'entretien des infrastructures de petite irrigation et de petits aménagements	A.1.3.1. Mettre en place et multiplier les mécanismes de partage des coûts des prestations (redevances) au niveau communautaire en organisant les PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) en groupements				
A.1.4 Difficultés d'accès aux terres pour certains PPP, notamment les femmes	A.1.4.1 Faire un plaidoyer et initier des programmes en vue de faciliter l'accès à la terre aux femmes et à certains PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
A.1.5 Insuffisance des dispositifs de prévention des conflits fonciers	A.1.5.1. Instituer des dispositifs communautaires de prévention des conflits fonciers dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	A.1.5.2. Élaborer de manière participative des plans de gestion des terroirs, et redynamiser les couloirs de transhumance et les programmes de forage des puits pastoraux dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013–2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
A.2.1. Insuffisante disponibilité d'intrants adaptés à la production vivrière et de petits équipements	A.2.1.1. Augmenter les allocations budgétaires pour le financement des structures de production de semences et leurs démembrements pour la production et la certification (ITRAD, ...) et créer un stock national de semences	115 000	111 303	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, PNUD	3 697
	A.2.1.2. Créer une centrale d'approvisionnement et des points de vente de semences, d'engrais, de médicaments vétérinaires – pharmacies villageoises – et de matériel agricole, (charrues, charrettes, houes occidentales, semoirs) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
A.2.2. Faible pouvoir d'achat des PPP pour acquérir les intrants et équipements agropastoraux et mauvaise gestion des subventions en défaveur des groupes vulnérables	A.2.2.1. Multiplier les structures de micro-financement dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) et un système de fonds de garantie de l'État pour l'acquisition des intrants et des équipements en faveur des groupes les plus vulnérables (+200 000 nouveaux adhérents)	115 000	111 303	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, PNUD	3 697
	A.2.2.2. Susciter la création de groupes de PPP pour des achats groupés d'équipements, la formation et la sensibilisation (+8 600 nouveaux groupements dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	A.2.2.3 Mettre en place un mécanisme de subvention partielle ou totale pour l'achat des intrants et petits outils agropastoraux, (bons d'achat, coupons, ventes subventionnées) en faveur des PPP dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	A.2.2.4. Améliorer le système de ciblage et de suivi des bénéficiaires en y associant les populations cibles				

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013–2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
A.2.3. Faible prise en compte, dans les programmes, des besoins des PPP en petits matériels de production (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire)	A.2.3.1. Étendre le programme gouvernemental de distribution d'outillages en faveur des petits producteurs et productrices en augmentant la quantité des petits matériels (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire) (130 000 bénéficiaires dans les zones cibles : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	115 000	111 303	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, PNUD	3 697
A.2.4. Insuffisantes allocations budgétaires en faveur du Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Tchad (REPIMAT)	A.2.4.1. Étendre le programme pour la vaccination des animaux en augmentant les allocations budgétaires au profit du REPIMAT				
A.3.1. Faible nombre de vulgarisateurs, en particulier féminins	A.3.1.1. Recruter des conseillers agropastoraux pour l'encadrement des PPP, dont 20 % de femmes (600 conseillers fonctionnels dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	20 000	9 960	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, PNUD, UNCFD	10 040
A.3.2. Faibles capacités (techniques, logistiques et financières) des services de recherche, d'encadrement, et suivi technique des PPP insuffisant	A.3.2.1. Renforcer les capacités matérielles des services de recherche, d'encadrement et de suivi technique des PPP (dotation en moyens matériels et logistiques, etc.) A.3.2.2 Renforcer les capacités techniques du personnel des services de recherche, d'encadrement et de vulgarisation en intégrant l'approche au genre (recyclage, formation etc.)				
A.3.3. Faible promotion de nouvelles variétés/ spéculation et absence de stratégies d'intervention adaptées aux zones agro-écologiques de production	A.3.3.1 Sensibiliser et former les PPP et promouvoir les visites d'échanges inter producteurs (130 000 PPP) sur les techniques de restauration et de fertilisation des sols (composts, engrais verts, jachère, cultures en couloirs et associées, labours en courbes de niveau, cordons pierreux, élaboration de fiches techniques, agroforesterie, aménagement de pâturages par des techniques d'ensilage, introduction des plantes appréciées par les animaux) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013–2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
A.3.3. Faible promotion de nouvelles variétés/spéculation et absence de stratégies d'intervention adaptées aux zones agro-écologiques de production	A.3.3.2. Former les PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) sur les itinéraires techniques (semences, provendes, tourteaux, fourrages) en les organisant en groupes ou à travers leurs structures faitières.	20 000	9 960	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, PNUD, UNCFD	10 040
	A.3.3.3. Diffuser les nouvelles variétés adaptées au changement climatique et des cultures de contresaison par des méthodes de démonstration, et distribuer les semences améliorées (manioc, clones résistants) aux PPP (130 000) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï).				
A.3.4. Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation dans les zones vulnérables	A.3.4.1. Étendre l'utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation pour la diffusion des informations sur les prix, les itinéraires techniques, les nouvelles variétés, etc., dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
B.1.1 Faibles capacités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits alimentaires par les PPP	B.1.1.1. Construire des magasins communautaires de stockage gérés par des groupements et les former sur la gestion des stocks (2 500 magasins ou banques de céréales dans les villages des régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	124 791	38 536	BAD, UE, Banque mondiale, PNUD	86 255
	B.1.1.2. Former les PPP aux techniques de conservation et de transformation des produits agro-pastoraux (séchage, farine, beurre, sirop, confitures, fromage,..) (130 000 PPP dans les régions vulnérables : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	B.1.1.3. Promouvoir la mise en place de plateformes multifonctionnelles de transformation des produits vivriers en faveur des ménages vulnérables dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013–2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
B.1.1 Faibles capacités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits alimentaires par les PPP	B.1.1.4. Former les producteurs sur les techniques et circuits de commercialisation et les débouchés dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	124 791	38 536	BAD, UE, Banque mondiale, PNUD	86 255
B.1.2 Insuffisance des pistes rurales dans les zones déficitaires et dans les zones de production	B.1.2.1 Étendre le programme des pistes rurales aux zones déficitaires et de grande production (1 000 km) et réhabiliter les ouvrages existants, à travers entre autres l'utilisation de l'approche FFW/CFW, particulièrement dans les régions de la bande sahélienne				
B.3.1 Trop faible pouvoir d'achat des populations vulnérables pour accéder aux produits alimentaires, même subventionnés	B.3.1.1. Mettre en place des filets sociaux (« cash transfer », « food for work », distribution ciblée de nourriture – bons, ventes subventionnées) en faveur des ménages vulnérables (10 000) dans les régions cibles : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï	40 000	27 559	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, UNCFD	12 441
	B.3.1.2 Développer des activités de micro finance pour le soutien des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des ménages vulnérables dans les régions cibles : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï				
	B.3.1.3. Renforcer les activités économiques agricoles (cultures de contre-saison, petit élevage ...) des ménages les plus vulnérables dans les régions de Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila et Ouaddaï				
B.3.2 Insuffisant ciblage des bénéficiaires et mauvaise gestion de l'aide alimentaire (détournement en défaveur des populations vulnérables)	B.3.2.1. Améliorer le système de contrôle, de traçabilité de l'aide, de ciblage et de suivi des bénéficiaires en y associant les bénéficiaires				

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013-2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
C.1.1. Insuffisante allocations budgétaires en faveur de la nutrition ;	C.1.1.1. Renforcer la mise en œuvre des actions de prévention, notamment la distribution de Plumpy Doz/ farine CSB ++ dans les régions de la bande sahélienne, particulièrement pendant la période de soudure	114 050	88 450	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, UNICEF, PAM	25 600
C.1.2. Insuffisance en quantité et qualité et mauvaise répartition géographique du personnel et des centres de santé et de nutrition	C.1.2.1. Recruter des nutritionnistes supplémentaires (1 500) à déployer dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	C.1.2.2. Installer des services de nutrition supplémentaire (500) dans les zones les plus affectées (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	C.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre un plan adéquat de couverture des zones vulnérables par les centres de nutrition ambulatoires				
C.1.3 Absence de politique nationale effective en matière de nutrition	C.1.3.1. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de nutrition et son plan d'action				
C.2.1 Persistance des pesanteurs socioculturelles et fort taux d'analphabétisme	C.2.1.1 Organiser des campagnes nutritionnelles IEC (Information, Éducation et Communication) pour l'amélioration des habitudes alimentaires familiales dans les régions vulnérables par le biais de TIC et autres événements (radios, téléphones cellulaires, sketch) deux fois par an dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	4 118,5	1 750	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, UNICEF, PAM	2 368,4
	C.2.1.2. Sensibiliser à la création de jardins familiaux dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)				
	C.2.1.3. Renforcer la sensibilisation des mères au niveau des centres nutritionnels et dans la communauté sur les pratiques familiales essentielles (en particulier la pratique de l'allaitement maternel exclusif)				

Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2013–2015	Coûts (en millions de F CFA)	Financement acquis		Manque de financement (en millions F CFA)
			Coûts (en millions de F CFA)	Sources	
C.2.2 Faibles capacités des formateurs en matière d'éducation nutritionnelle	C.2.2.1. Organiser des formations sur la prise en charge de la nutrition en faveur des agents des centres de santé, des centres de nutrition thérapeutique (CNT) et des centres de nutrition supplémentaire (CNS) dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	4 118,5	1 750	Gouvernement, Coopération suisse, FAO, AFD, UE, Banque mondiale, UNICEF, PAM	2 368,4
C.3.1. Mauvais fonctionnement du dispositif de gestion des crises alimentaires et insuffisante circulation des informations	C.3.1.1. Financer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action sur le système d'information sur la sécurité alimentaire	52 675	17 950	Gouvernement, FAO, UE	34 725
	C.3.1.2 Former les agents des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) et les doter en équipements et outils informatiques				
	C.3.1.3. Élaborer et mettre en œuvre un plan national de contingence multirisques				
C.3.2. Faible niveau du stock de sécurité alimentaire et manque de transparence dans la gestion	C.3.2.1. Assurer l'allocation budgétaire suffisante et régulière pour le financement du stock de sécurité alimentaire en quantité suffisante (100 000 tonnes)	52 675	17 950	Gouvernement, FAO, UE	34 725
	C.3.2.2. Introduire un système de contrôle rigoureux pour la gestion des stocks alimentaires				
C.3.3. Difficulté d'acheminement des stocks alimentaires en saison des pluies	C.3.3.1. Construire les magasins de stocks de sécurité alimentaire publics au niveau des zones les plus vulnérables dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi-Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)	52 675	17 950	Gouvernement, FAO, UE	34 725

6.2 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION

Le CAO émane du PNSA, qui a été développé avec son mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Ce mécanisme prend en compte le caractère multisectoriel et transversal de la sécurité alimentaire et l'implication des

diverses parties prenantes aux niveaux national, régional et local, à savoir les services techniques de l'État, les communautés locales (villages), les organisations de la société civile, les associations des femmes et les organisations paysannes et de producteurs, le secteur privé et les partenaires au développement. Conformément à l'Arrêté n° 3010.PR/PM/CAB/2007, le dispositif comprend un organe de pilotage (Haut Comité

interministériel de pilotage - HCIP-PNSA) sous la Présidence du Premier ministre, Chef du Gouvernement et la Vice-présidence du ministre de l'Économie et du Plan.

Dans le souci d'éviter la multiplication des structures de suivi, la création de nouveaux organes pour suivre la mise en œuvre du CAO n'est pas prévue. Il s'agira seulement d'identifier un point focal CAO basé auprès du Ministère du plan, de l'économie et de la coopération

internationale. Ce point focal vérifiera l'évolution de l'exécution des différentes activités du CAO au niveau des ministères concernés et des partenaires impliqués. Il établira des rapports trimestriels sur l'évolution des ressources mobilisées pour chaque catégorie de solution à l'intention du comité de pilotage du PNSA. Le point focal s'appuiera en particulier sur les différentes structures du PNSA (dispositifs de suivi régional et national).

TABLEAU 13. PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Solutions d'accélération et activités 2013-2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
<p>A.1.1.1. Aménager des bas-fonds, des retenues d'eau, des puits pastoraux, et installer des systèmes de petite irrigation pour assurer la production dans les zones à faible pluviométrie en faveur de 50 000 PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) (technique de goutte à goutte et d'irrigation gravitaire, pompes manuelles, pompes solaires, digues et diguettes, cordons pierreux) et construction de 500 points d'eau pastoraux</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superficie de bas-fonds aménagée • Nombre de puits pastoraux forés et/ou réhabilités (cible : 500 points d'eau) • Nombre d'ouvrages de retenue d'eau installés • Nombre de PPP bénéficiaires des ouvrages d'irrigation (cible : 50 000) 				Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MAI), Ministère du développement pastoral et des productions animales (MDPPA), Ministère de l'hydraulique urbaine et rurale (MHUR), Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (DGGRHA)
<p>A.1.2.1. Former en technique de gestion des petits périmètres les PPP des zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï), et renforcer les capacités des structures impliquées (concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle).</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PPP formés en techniques de gestion des petits périmètres • Nombre de kits de formation élaborés 				Office national de développement rural (ONDR), Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole, Direction de l'enseignement agricole et de la formation rurale, Société de développement du Lac (SODELAC), Direction de l'organisation pastorale (DOP)
<p>A.1.3.1. Mettre en place et multiplier les mécanismes de partage des coûts des prestations (redevances) au niveau communautaire en organisant les PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) en groupements</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux groupements de PPP constitués • Volume de contribution des groupements de PPP aux coûts des prestations 				ONDR, SODELAC, DOP

Solutions d'accélération et activités 2013–2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
<p>A.1.4.1 Faire un plaidoyer et initier des programmes en vue de faciliter l'accès à la terre aux femmes et à certains PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes participant aux initiatives d'accès à la terre 				Ministère de l'action sociale et de la Famille, ONDR, SODELAC, Direction de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle rurale du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation
<p>A.1.5.1. Instituer des dispositifs communautaires de prévention des conflits fonciers dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de conflits fonciers réduits dans les zones cibles 				Observatoire du foncier du Ministère de l'enseignement supérieur, ONDR, SODELAC
<p>A.1.5.2. Élaborer de manière participative des plans de gestion des terroirs, et redynamiser les couloirs de transhumance et les programmes de forage des puits pastoraux dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de gestion des terroirs mis en place • Nombre de couloirs de transhumance opérationnels 				Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage
<p>A.2.1.1. Augmenter les allocations budgétaires pour le financement des structures de production de semences et leurs démembrements pour la production et la certification (ITRAD, BNSP...) et créer un stock national de semences</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité de semences produites • Niveau du stock national de semences par rapport aux besoins 				Ministère de l'agriculture
<p>A.2.1.2. Créer une centrale d'approvisionnement et des points de vente de semences, d'engrais, de médicaments vétérinaires – pharmacies villageoises – et de matériel agricole, (charrues, charrettes, houes occidentales, semoirs) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux points de vente d'intrants agricoles (engrais et semences) et de médicaments vétérinaires créés • Nombre de nouveaux points de vente de matériels agricoles créés • Taux de couverture des besoins en intrants agricoles et en médicaments vétérinaires des PPP • Taux de couverture des besoins en matériels agricoles des PPP 				Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage
<p>A.2.2.1. Multiplier les structures de microfinancement dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) et un système de fonds de garantie de l'État pour l'acquisition d'intrants et d'équipements en faveur des groupes les plus vulnérables (+200 000 nouveaux adhérents)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupements de PPP bénéficiaires de crédits des structures de micro financement • Nombre de nouveaux PPP bénéficiaires de crédits auprès des structures de micro financement (cible : 200 000) • Nombre de PPP bénéficiaires du fonds de garantie de l'État pour l'acquisition d'intrants et d'équipement 				Ministère des microcrédits, MAI, MDPPA

Solutions d'accélération et activités 2013–2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
<p>A.2.2.2. Susciter la création de groupements de PPP pour des achats groupés d'équipements, la formation et la sensibilisation (+8 600 nouveaux groupements) dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux groupements de PPP créés pour l'achat groupé d'équipements • Nombre de nouveaux groupements bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation 				ONDR, DOP
<p>A.2.2.3 Mettre en place un mécanisme de subvention partielle ou totale pour l'achat des intrants et petits outils agro-pastoraux, (bons d'achat, coupons, ventes subventionnées) en faveur des PPP dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils de gestion de la subvention, montant total de la subvention • Nombre de PPP bénéficiaires de subventions (partielles ou totales) pour l'acquisition d'intrants et d'équipements 				ONDR, SODELAC, DOP
<p>A.2.2.4. Améliorer le système de ciblage et de suivi des bénéficiaires en y associant les populations cibles</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système de ciblage et de suivi des bénéficiaires est élaboré • Nombre de groupements de PPP participant au fonctionnement du système de ciblage 				ONDR, SODELAC, DOP, Ministère des microcrédits
<p>A.2.3.1. Étendre le programme gouvernemental de distribution d'outillages en faveur des petits producteurs et productrices en augmentant la quantité des petits matériels (charrues, charrettes, semoirs, appareils de traitement phytosanitaire) (130 000 bénéficiaires dans les zones cibles Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux PPP bénéficiaires du programme gouvernemental de distribution de petits matériels (cible : 130 000) • Nombre d'outils agricoles (petit matériel) distribué 				ONDR, SODELAC
<p>A.2.4.1. Étendre le programme pour la vaccination des animaux en augmentant les allocations budgétaires au profit du REPIMAT</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture des besoins en vaccination pour les animaux 				DOP, SODELAC
<p>A.3.1.1. Recruter des conseillers agro-pastoraux pour l'encadrement des PPP, dont 20 % de femmes (600 conseillers fonctionnels dans les régions vulnérables : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux conseillers agro-pastoraux recrutés (cible : 600 conseillers) • Nombre de femmes conseillères agro-pastorales recrutées (cible : 120 femmes) 				ONDR, SODELAC, DOP

Solutions d'accélération et activités 2013–2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
<p>A.3.2.1. Renforcer les capacités matérielles des services de recherche, d'encadrement et de suivi technique des PPP (dotation en moyens matériels et logistiques, etc.)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipements techniques acquis au profit des services de recherche et de vulgarisation • Nombre de nouveaux moyens de transport acquis 				MAI, MDPPA, ITRAD, LRVZ
<p>A.3.2.2 Renforcer les capacités techniques du personnel des services de recherche, d'encadrement et de vulgarisation en intégrant l'approche du genre (recyclage, formation, etc.)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents des services de vulgarisation et des services de recherche recyclés/formés 				MAI, ITRAD, LRVZ, ONDR, SODELAC, DOP
<p>A.3.3.1 Sensibiliser et former les PPP et promouvoir les visites d'échanges inter producteurs (130 000 PPP) sur les techniques de restauration et de fertilité des sols (composts, engrais verts, jachère, cultures en couloirs et associées, labours en courbes de niveau, cordons pierreux, élaboration de fiches techniques, agroforesterie, aménagement de pâturages par des techniques d'ensilage, introduction des plantes appréciées par les animaux) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fiches techniques élaborées sur les techniques de restauration et de fertilisation des sols • Nombre de PPP sensibilisés (cible : 130 000) 				ONDR, SODELAC, DOP, MERH
<p>A.3.3.2. Former les PPP dans les zones cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) sur les itinéraires techniques (semences, provendes, tourteaux, fourrages) en les organisant en groupes ou à travers leurs structures faitières.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PPP bénéficiaires de sensibilisation et de formation sur les itinéraires techniques • Nombre de fiches d'information sur les itinéraires techniques élaborés 				ONDR, ITRAD, DEAFPR, DOP, CNCPR
<p>A.3.3.3. Diffuser les nouvelles variétés adaptées au changement climatique et des cultures de contresaison par des méthodes de démonstration, et distribuer les semences améliorées (manioc, clones résistants) aux PPP (130 000) dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï).</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PPP sensibilisés aux cultures de contresaison et de nouvelles variétés adaptées (Cible : 130 000) • Superficies emblavées avec les cultures de contresaison et les nouvelles variétés adaptées 				ONDR, ITRAD

Solutions d'accélération et activités 2013–2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
<p>A.3.4.1. Étendre l'utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation pour la diffusion des informations sur les prix, les itinéraires techniques, les nouvelles variétés, etc., dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de messages thématiques conçus pour les médias (radio, télé, téléphonie cellulaire) • Nombre de message thématiques envoyé par SMS • Nombres de messages thématiques diffusés par radio et ou télé 				ONDR, SODELAC, DOP
<p>B.1.1.1. Construire des magasins communautaires de stockage gérés par des groupements et les former sur la gestion des stocks (2 500 magasins ou banques de céréales dans les villages des régions vulnérables : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de magasins ou de banques de céréales gérés par les groupements de PPP dans les régions vulnérables (cibles : 2 500 magasins gérés par les groupements de PPP) • Nombre de groupements de PPP formés sur la gestion des magasins de céréales 				ONASA, ONDR, DEAFPR
<p>B.1.1.2. Former les PPP sur les techniques de conservation et de transformation des produits agro-pastoraux (séchage, farine, beurre, sirop, confitures, fromage,..) (130 000 PPP dans les régions vulnérables : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits d'information et de formation élaborés • Nombre de PPP formés sur les techniques de conservation et de transformation des produits agro-pastoraux (cible : 130 000 PPP) 				ONDR, DEAFPR, DOP, SODELAC
<p>B.1.1.3. Promouvoir la mise en place de plateformes multifonctionnelles de transformation des produits vivriers en faveur des ménages vulnérables dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plateformes multifonctionnelles installées • Nombre de groupements de PPP bénéficiaires de plateformes 				ONDR, SODELAC, DEAFPR
<p>B.1.1.4. Former les producteurs sur les techniques et circuits de commercialisation et les débouchés dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kits de formation sur les techniques et circuits de commercialisation et les débouchés adaptés élaborés • Nombre de PPP formés sur les techniques et circuits de commercialisation 				ONDR, DEAFPR, DOP, SODELAC

Solutions d'accélération et activités 2013-2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
<p>B.2.1.1 Étendre le programme des pistes rurales aux zones déficitaires et de grande production (1 000 km), et réhabiliter les ouvrages existants, à travers entre autres l'utilisation de l'approche FFW/CFW, particulièrement dans les régions de la bande sahélienne</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Longueur des pistes rurales construites (zones vulnérables et régions excédentaires) Longueur des pistes rurales réhabilitées (zones vulnérables et régions excédentaires) 				DGRHA, PNSA
<p>B.3.1.1. Mettre en place des filets sociaux (cash transfer, food for work, distribution ciblée de nourriture – bons, ventes subventionnées) en faveur des ménages vulnérables (10 000) dans les régions cibles : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages bénéficiaires des opérations de distribution de nourriture Nombre de PPP bénéficiaires des opérations de CFW/FFW 				ONASA, ONDR, PAM
<p>B.3.1.2 Développer des activités de micro finance pour le soutien des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des ménages vulnérables dans les régions cibles : Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes bénéficiaires des appuis pour développer les AGR 				Ministère des microcrédits, ONDR, SODELAC
<p>B.3.1.3. Renforcer les activités économiques agricoles (cultures de contre-saison, petit élevage...) des ménages les plus vulnérables dans les régions de Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de PPP bénéficiaires d'appui pour les activités économiques (cultures de contre-saison, petit élevage, etc.) 				ONDR, SODELAC
<p>B.3.2.1. Améliorer le système de contrôle, de traçabilité de l'aide, de ciblage et de suivi des bénéficiaires en y associant les bénéficiaires</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le système de contrôle, de traçabilité de l'aide, de ciblage et de suivi des bénéficiaires est élaboré et opérationnel Nombre de groupements de PPP participant au fonctionnement du système 				Direction des études, des projets et des programmes (DEPP) du MAI
<p>C.1.1.1. Renforcer la mise en œuvre des actions de prévention, notamment la distribution de Plumpy Doz/ farine CSB ++ dans les régions de la bande sahélienne, particulièrement pendant la période de soudure</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages bénéficiaires des opérations de distribution de Plumpy Doz/ farine CSB ++ 				ONASA, ONDR, SODELAC, PAM
<p>C.1.2.1. Recruter des nutritionnistes supplémentaires (1 500) à déployer dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï)</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux nutritionnistes recrutés (cible : 1 500 nutritionnistes) 				MAI, Ministère de la santé, UNICEF

Solutions d'accélération et activités 2013-2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
C.1.2.2. Installer de nouveaux services de nutrition supplémentaire (500) dans les zones les plus affectées (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux centres de nutrition supplémentaire (CNS) installés (cible : 500 nouveaux centres) 				MAI, Ministère de la santé, UNICEF
C.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre un plan adéquat de couverture des zones vulnérables par les centres de nutrition ambulatoires (CNA) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Besoins non satisfaits en CNA dans les zones vulnérables 				MAI, Ministère de la santé, UNICEF
C.1.3.1. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de nutrition et son plan d'action Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • La politique nationale de nutrition et le plan d'action sont élaborés et mis en œuvre 				Ministère de la santé, UNICEF, DEAFPR
C.2.1.1 Organiser des campagnes nutritionnelles IEC (Information, Éducation et Communication) pour l'amélioration des habitudes alimentaires familiales dans les régions vulnérables par le biais de TIC et d'autres moyens (radios, téléphones cellulaires, sketch) deux fois par an dans les régions vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes nutritionnelles destinées au grand public organisées • Nombre de spots adaptés à chaque canal (radio, téléphonie cellulaire, télé) diffusés 				Ministère de la santé, UNICEF, DEAFPR
C.2.1.2. Sensibiliser à la création de jardins familiaux dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages disposant de jardins familiaux dans les zones vulnérables 				Ministère de la santé, UNICEF, DEAFPR
C.2.1.3. Renforcer la sensibilisation des mères au niveau des centres nutritionnels et dans la communauté sur les pratiques familiales essentielles (en particulier la pratique de l'allaitement maternel exclusif) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations de sensibilisation à base communautaire 				Ministère de la santé, UNICEF, DEAFPR
C.2.2.1. Organiser des formations sur la prise en charge de la nutrition en faveur des agents des centres de santé, des centres de nutrition thérapeutique (CNT) et des centres de nutrition supplémentaire (CNS) dans les zones vulnérables (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agent des centres de santé et de nutrition formés 				Ministère de la santé, UNICEF, DEAFPR

Solutions d'accélération et activités 2013-2015	Calendrier			Responsables
	2013	2014	2015	
C.3.1.1. Financer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action sur le système d'information sur la sécurité alimentaire Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action élaboré, validé et mis en œuvre Nombre de rapports sur la situation de sécurité alimentaire produits 				PNSA, PTF (FAO, UE, BAD, ...)
C.3.1.2 Former les agents des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) et les doter en équipements et outils informatiques Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) formés Nombre d'équipements et d'outils informatiques achetés au profit des structures (CASAGC, SYSA/SAP, ONASA) 				MAI, PNSA, FAO
C.3.1.3. Élaborer et mettre en œuvre un plan national de contingence multirisques Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Le plan de contingence multirisques est élaboré et opérationnel 				MAI, PTF
C.3.2.1. Assurer l'allocation budgétaire suffisante et régulière pour le financement du stock de sécurité alimentaire en quantité suffisante (100 000 tonnes) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Le stock de sécurité alimentaire est à un niveau suffisant (cible : 100 000 tonnes de céréales) 				MAI, MFB
C.3.2.2 Introduire un système de contrôle rigoureux pour la gestion des stocks alimentaires Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme transparent de gestion des stocks alimentaires est adopté et est opérationnel 				DEPP, PTF
C.3.3.1. Construire les magasins de stocks de sécurité alimentaire publics au niveau des zones les plus vulnérables dans les régions cibles (Lac, Kanem, Hadjer Lamis, Wadi Fira, Guéra, Batha, Salamat, Bahr El Gazal, Sila, Ouaddaï) Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de magasins de stocks de sécurité alimentaire publics construits 				ONASA

BIBLIOGRAPHIE

1. Programme national de sécurité alimentaire, 2011-2015, Document final, Septembre 2010
2. Ministère de l'économie et du plan : Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté : SNRP : 2008-2011 ;
3. PNUD : Rapport décennal sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le Développement, 2010 ;
4. Ministère de l'économie et du plan, INSEED, ECOSIT 1, Juin 1998 et ECOSIT 2, 2002 ;
5. Ministère de l'élevage et des ressources animales : Plan national de développement de l'élevage, Juillet 2010 ;
6. Banque mondiale, Rapport de fin d'exécution et de résultats (IDA-3837-CD), Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs (ASPOP), 26 mai 2009
7. CIMA/International : Étude du sous-secteur de la pêche et de la pisciculture, Avril 2003
8. MA, MERH, MERA : Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) 2007-2011
9. Ministère de l'agriculture : Rapport de l'atelier de validation du programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT), Mai 2004
10. ARDITI C., BOSCH P.-M. et POCHIER G., Évaluation de quatre périmètres irrigués au nord de N'Djamena, CIRAD, octobre 1992, 137 p.
11. ASFAMA S., Le projet des périmètres irrigués dans la zone de Kim : rapport de synthèse et d'analyse, 1999, 53p. présent au CNAR – CR RPB 0966
12. BIEP, Étude de la filière riz, 1988, 100p. présent au CEFOD – CF TCH 633 1 BUR
13. COULTER J. et DJITOMADJI, Évaluation à mi-parcours du projet agro-commercial de la zone de Kim, 1992, 44p. présent au CNAR – CR RPB 0963
14. DORSOUMA A., Rapport circonstancié du Directeur technique de l'OMVSD sur la gestion, les réalisations et la restructuration proposée pour la période 09/89 – 04-91, 1991, 41p. présent au CNAR – CR RPB 0943
15. Fiches techniques des variétés dont les semences sont disponibles pour la vente et la vulgarisation en zone sahélienne, 1991, 20p., présent au CNAR - CR RPB 0471
16. KOROUA K., Analyse économique des systèmes de production de la Préfecture du Mayo-Kebbi : le cas du casier B de Bongor, thèse 3^{ème} cycle économie (option économie rurale), Université de Cocody Abidjan, 1999, 144p., présent au CNAR – CR TH 202
17. KOROUA KODJO D., Analyse de la structure des coûts de production en riziculture irriguée : cas de Midekhin, 1994, 59p., présent CEFOD – CF TCH 338 51 KOR
18. Mission technique taiwanaise, Rapports d'activités 2002, 2003.
19. MBAILASSEM A., GAISSOUMIA S., Structure de la commercialisation du riz, 1992, 6p., présent à la DEPP

20. NDARI OUATCHI Daniel, Synthèse de techniques pour une riziculture irriguée stable et durable, 1997
21. NGARASSEMBTA Ngaorndjam, ALLARANGAYE Moundibaye, Communication à l'atelier sous-régional de la FAO sur l'harmonisation des politiques et la coordination des programmes sur le riz dans la sous-région Afrique de L'Ouest - 25 - 28 / 02/ 02 Accra (Ghana)- Exposé sur le cas du Tchad, 15p.
22. NUTTENS F., Les productions vivrières en zone soudanienne (Carte, graphiques et tableaux),
23. PNUD, Projet d'appui à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire - Étude des stratégies de sortie et de pérennisation des acquis dans la zone d'intervention du PARPIA, Africa Partner, 2011RPIA
24. Coopération tchado-allemande, Programme de développement rural décentralisé II, Rapport annuel 2009, Ministère de l'économie et du plan – GTZ
25. APDEI, Association pour la promotion du développement durable et intégral, Rapport d'avancement, 1^{er} février au 31 juillet 2012
26. MODEL, Rapport sur l'économie rurale, 2011
27. MODEL, Rapport d'autoévaluation de l'ONG « Mobilisation pour le développement durable du Bassin du Logone », janvier 2012
28. ONDR, Projets rizicoles de Bongor, Réhabilitation du casier B et restauration du casier A de Billiam-Oursi, 1997, présent à la DEPP
29. PNUD Relance de la production rizicole dans les casiers de Santégui-Déressia, 1989, 57p., présent à la DEPP
30. ROGER ESTRADA A., Les politiques du riz en Afrique subsaharienne : Étude de cas du Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal et Tchad, 1993, 129 p., présent CEFOD – CF TCH 381 4 ASS Table ronde sur le Développement rural, Rapport de la commission n°5, Cultures pluviales et irriguées, Janvier 1993, 73p. + annexes., présent à la DEPP
31. Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement 2003-2020, volume thématique 3, Hydraulique agricole, 96p.
32. Séminaire de réflexion sur la filière riz au Tchad, 28-29/06/1989.
33. SOFRECO, Documents d'évaluation du Projet de gestion des ressources naturelles en zone soudanienne (PGRN), 7 tomes, Octobre 2002.
34. Henk BREMAN, « S'appuyer sur l'agroforesterie et des engrais » », Février 2012, IFDC Catalist
35. Données de décembre 2011 - Enquête nationale post-récolte sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux du Tchad. Données de décembre 2011.

